2018

Rapport annuel
Macif Sgam

MACIF
Essentiel pour moi

SOMMAIRE

Retrouvez l'ensemble des informations financières sur notre site **www.macif.fr**

PRÉAMBULE

1 RAPPORT DE GESTION 1

1.1 Présentation du groupe Macif, de sa stratégie et de ses activités 2
1.2 Gouvernance du groupe Macif 10
1.3 Éléments de contexte économique et financier de l'année 2018 28
1.4 Faits marquants de l'année 2018 33
1.5 Résultats du Groupe et de ses principales entités 34
1.6 Événements postérieurs à la clôture 44
1.7 Analyse des risques extra-financiers 45
1.8 Perspectives 61

2 COMPTES COMBINÉS DU GROUPE EN NORMES FRANÇAISES 63

2.1 Comptes combinés 64
2.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés 106

3 COMPTES SOCIAUX MACIF SGAM 109

3.1 Comptes sociaux 110
3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 118

4 ORDRE DU JOUR ET RÉSOLUTIONS 123

4.1 Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2019 124
4.2 Résolutions soumises à l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2019 125

PRÉAMBULE

Macif Sgam est l'entreprise mère du groupe Macif, et établit à ce titre les comptes combinés du Groupe, qui comprend une société d'assurance mutuelle (Macif SAM), une Union mutualiste de Groupe regroupant des mutuelles (UMG Macif Santé Prévoyance) ainsi que leurs filiales et leurs participations.

Au 31 décembre 2017, Macif SAM, en tant qu'émettrice de titres de dettes cotées sur un marché réglementé de l'Union européenne, était tenue d'établir des comptes consolidés conformes aux normes IFRS. Compte tenu de cette obligation pesant sur Macif SAM, les comptes consolidés de cette dernière avaient été endossés par Macif Sgam. Il y avait donc entre les deux entités, unicité de référentiel comptable et de publication Groupe.

Au cours de l'exercice 2018, plusieurs opérations ont modifié les obligations de publication comptable du groupe Macif :

- Macif Sgam a été désignée entreprise mère comptable et prudentielle du groupe Macif ;
- Le 20 avril 2018, Macif SAM a intégralement remboursé les Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) émis en 2005 ;
- Le 31 octobre 2018, les passifs subordonnés subsistant au bilan ont été transférés du marché régulier de la Bourse du Luxembourg vers le marché Euro MTF.

La conjugaison de ces trois opérations conduit le groupe Macif à être désormais exempté de publication comptable en normes IFRS.

En conséquence, les comptes au 31 décembre 2018 sont établis par Macif Sgam conformément au référentiel français. Des comptes comparatifs ont été établis au 31 décembre 2017, à référentiel comptable comparable, pour faciliter la compréhension et l'analyse des comptes.

Ce rapport annuel répond aux exigences de la directive européenne 2014/95/UE transposée en droit français et relative à la publication d'informations non financières par les entreprises. Cette transposition vient modifier les précédentes obligations de reporting en matière de Responsabilité sociale et environnementale (RSE) applicables selon l'article 225 de la loi Grenelle 2.

1

RAPPORT DE GESTION

1.1	Présentation du groupe Macif, de sa stratégie et de ses activités	2
1.2	Gouvernance du groupe Macif	10
1.3	Éléments de contexte économique et financier de l'année 2018	28
1.4	Faits marquants de l'année 2018	33
1.5	Résultats du Groupe et de ses principales entités	34
1.6	Événements postérieurs à la clôture	44
1.7	Analyse des risques extra-financiers	45
1.8	Perspectives	61

1.1 PRÉSENTATION DU GROUPE MACIF, DE SA STRATÉGIE ET DE SES ACTIVITÉS

1.1.1 PRÉSENTATION DU GROUPE MACIF

Les missions d'entreprise mère du Groupe sont exercées par Macif Sgam, société de groupe d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances.

Pour répondre aux besoins des sociétaires, le Groupe est présent dans les domaines de l'assurance dommages, de la santé, de la prévoyance, de l'assurance-vie, de l'épargne, du crédit et de la banque.

En termes d'organisation, les activités du groupe Macif s'articulent autour de trois métiers :

- Le métier Incendie, accidents et risques divers (IARD) incarné par la Macif ;
- Le métier Santé/Prévoyance incarné par l'UMG Macif Santé Prévoyance ;
- Le métier Finance/Épargne dont les activités sont coordonnées par le GIE Macif Finance Épargne.

À ceux-ci s'ajoute la Gestion d'actifs qui, pour l'élaboration des comptes combinés, constitue le quatrième secteur d'activités.

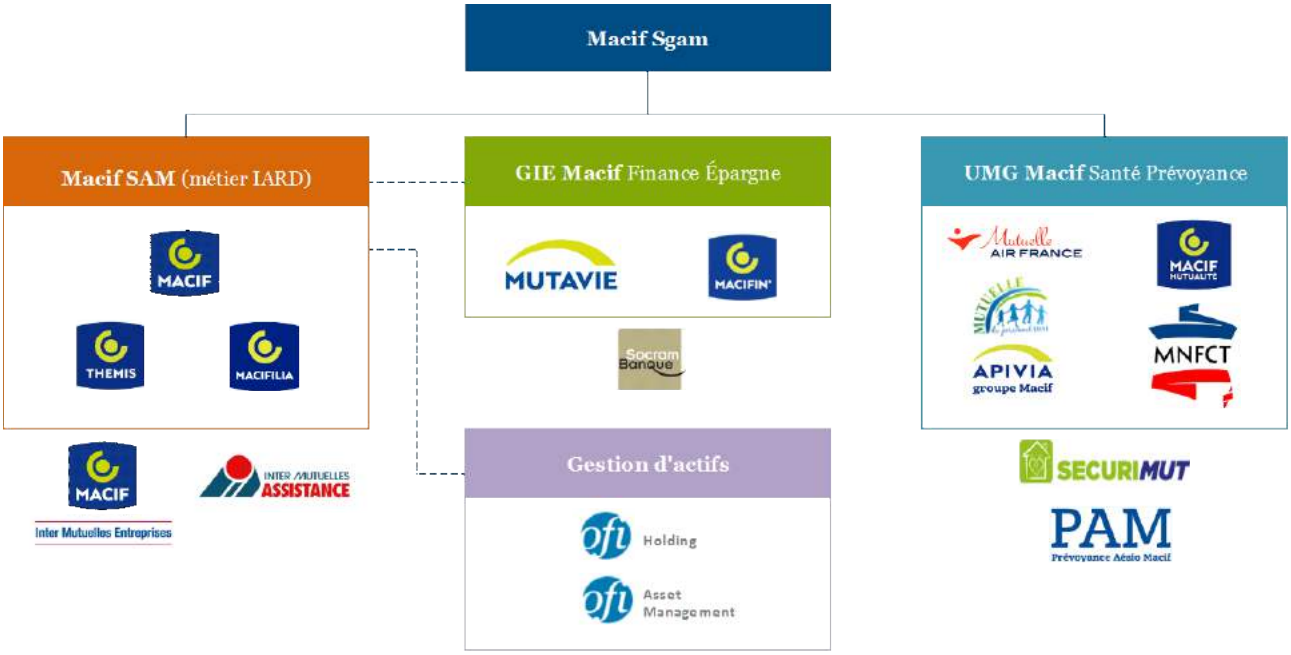

1.1.2 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DES ENTITÉS DU GROUPE

1.1.2.1 Secteur Dommages

MACIF

La Macif est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances. Macif SAM, principale entité IARD du groupe Macif, propose des contrats d'assurance Automobile, Habitation, Garantie Accident, des contrats dédiés aux professionnels et aux structures de l'économie sociale et solidaire.

MACIFILIA

Macifilia, filiale détenue à 99,99 % par la Macif, est une société anonyme régie par le Code des assurances. Macifilia porte les risques liés au portefeuille des malusés/aggravés non acceptés par le réseau Macif.

THÉMIS

Thémis, filiale détenue à 99,95 % par la Macif, est une société anonyme régie par le Code des assurances. Thémis propose exclusivement des contrats de Protection juridique.

INTER MUTUELLES ASSISTANCE (IMA)

IMA est un groupe d'assistance, composé d'entités implantées sur le continent européen et au Maroc, toutes rattachées à IMA SA, société holding du Groupe, dont la Macif est actionnaire à hauteur de 27,80 %. Sa filiale Inter Mutuelle Habitat (IMH) assure également des prestations d'expertise et de réparation en nature dans le domaine de l'habitation.

INTER MUTUELLES ENTREPRISES (IME)

IME, société anonyme régie par le Code des assurances, est une structure commune à la Macif et à la Matmut, destinée à apporter une réponse assurantielle complète en Responsabilité civile et Dommages aux biens sur le marché des professionnels et des entreprises. La Macif est entrée en 2014 dans le capital d'IME à hauteur de 40 %.

1.1.2.2 Secteur Santé/Prévoyance

MACIF-MUTUALITÉ

Macif-Mutualité est une mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Elle est agréée pour exercer sur les branches accidents, maladie, vie-décès, nuptialité-natalité et a pour activité la couverture en santé et en prévoyance des particuliers et des entreprises.

APIVIA MUTUELLE

Apivia Mutuelle est une mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Apivia Mutuelle est agréée pour exercer sur les branches accidents et maladie, et a pour activité la couverture en santé des particuliers et des entreprises. Apivia Santé, Apivia Prévoyance et Apivia IARD, filiales de courtage d'Apivia Mutuelle, diffusent par ailleurs sous la marque commune Apivia, une large gamme santé, prévoyance et IARD, auprès des intermédiaires d'assurance.

MUTUELLE NATIONALE DES FONCTIONNAIRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (MNFCT)

La MNFCT est une mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Au titre de son activité principale de complémentaire santé, elle couvre les risques de dommages corporels liés à des accidents ou à la maladie, et ceux relevant des branches vie-décès et nuptialité-natalité, à destination des fonctionnaires des collectivités territoriales.

MUTUELLE DU PERSONNEL IBM (MPIBM DEVENUE IBAMÉO AU 1ER JANVIER 2019)

La Mutuelle du personnel IBM (MPIBM) est une mutuelle relevant du Code de la mutualité, destinée à couvrir les frais de santé des personnels IBM et de leur famille. Elle s'est ouverte à d'autres entreprises auxquelles elle propose une offre de contrats individuels (gamme IBaMéo). Elle couvre également des garanties de prévoyance (arrêt de travail et invalidité), dans le cadre de contrats collectifs.

MUTUELLE NATIONALE DES PERSONNELS AIR FRANCE (MNPAF)

La Mutuelle Nationale des Personnels d'Air France (MNPAF) est une mutuelle relevant du Code de la mutualité, dédiée à la couverture des frais de santé des salariés ou retraités de compagnies aériennes (principalement du groupe Air France), au travers de contrats collectifs (salariés) ou de contrats individuels (conjoints, retraités).

SÉCURIMUT

Sécurimut, société par actions simplifiée immatriculée au Registre des intermédiaires en assurance, banque et finance (Orias), est détenue à 67 % par le groupe Macif. Créée en 2006, Sécurimut assure pour le compte de ses partenaires assureurs la gestion et la distribution de contrats d'assurance emprunteur.

PRÉVOYANCE AÉSIO MACIF (PAM)

Créée en 2018 et détenue à égalité par les groupes Macif et Aésio, PAM est une entreprise d'assurance qui propose des contrats de prévoyance individuelle et collective, distribués par les réseaux commerciaux des deux Groupes. L'activité de PAM est effective depuis début 2019.

1.1.2.3 Secteur Finance/Épargne

MUTAVIE

Mutavie est une société européenne régie par le Code des assurances, exerçant son activité en assurance-vie, principalement sous forme de contrats d'épargne individuelle, en euros ou multisupports. De façon plus marginale, Mutavie couvre également des contrats de retraite collective et des garanties de prévoyance (couverture de prêts notamment). Au 31 décembre 2018, Mutavie est détenue par la Macif à 98,47 %.

MACIFIN'

Macifin', société par actions simplifiée immatriculée au registre des intermédiaires en assurance, banque et finance (Orias), exerce une partie de l'activité de distribution des produits bancaires et IARD, au travers de son centre de relation clientèle.

SOCRAM BANQUE

Socram Banque, société anonyme, établissement financier, immatriculée au registre des intermédiaires en assurance, banque et finance (Orias), porte les activités de crédit à la consommation et les activités bancaires (comptes à vue et produits d'épargne bancaire) distribuées par ses actionnaires mutualistes auprès de leurs sociétaires. Macif en est actionnaire à hauteur de 33,72 %.

1.1.2.4 Secteur Gestion d'actifs

GROUPE OFI

OFI Asset Management (OFI AM) est la principale structure de Gestion d'actifs du groupe OFI. Elle est détenue à 100 % par OFI Holding (elle-même détenue à 60,93 % par la Macif). Elle exerce des activités de gestion. Elle détient par ailleurs des filiales ou participations dans des sociétés de gestion d'actifs dédiées à des activités spécifiques.

1.1.3 RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Grâce à son maillage territorial, le groupe Macif construit avec ses sociétaires, adhérents et clients une relation personnalisée, fondée sur l'écoute et la compréhension de leurs besoins.

Le groupe Macif emploie 10 365 Équivalents temps plein (ETP). 3 954 conseillers de vente sont répartis partout en France. Ils sont présents au sein des 503 points d'accueil physiques, du groupe Macif et de ses 25 plateformes téléphoniques - toutes basées en France.

Le groupe Macif s'organise autour de cinq pôles interrégionaux en cohérence avec le découpage des régions administratives françaises et autour de dix régions politiques :

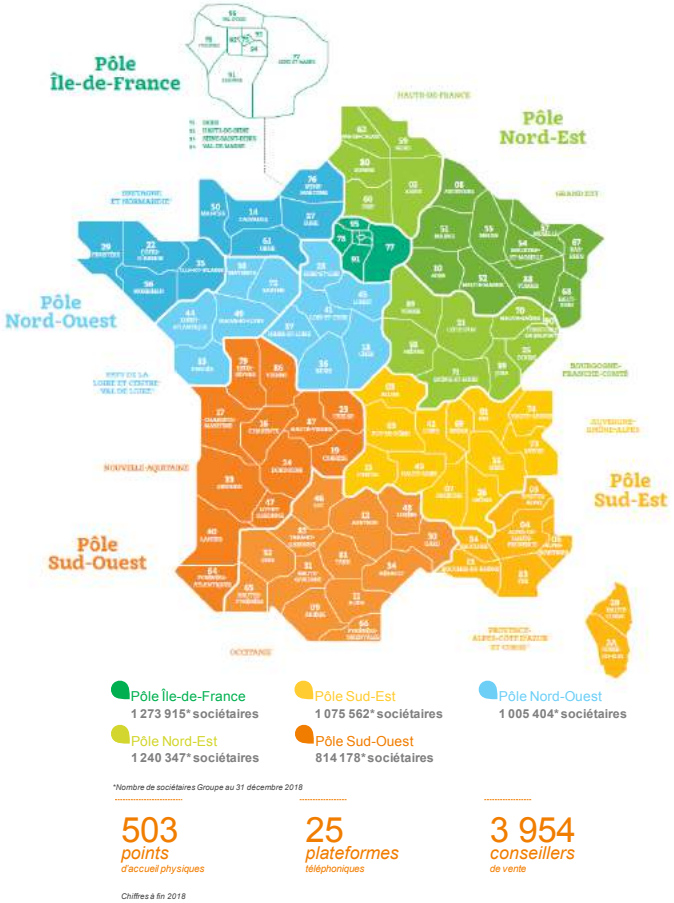

Dans sa relation avec ses assurés, le groupe Macif propose une diversité de moyens de contact afin d'accueillir au mieux ses 5,4 millions de sociétaires. Il adapte ses moyens par une simplification des parcours clients sur Internet et le renforcement de sa présence sur les grandes zones urbaines à forte densité de population. De plus, afin d'améliorer l'accessibilité de la Macif, les horaires des Macitel ont été élargis et le niveau de service amélioré (taux de réponse aux appels).

1.1.4 DIFFÉRENCIATION MUTUALISTE

Depuis sa création en 1960, le groupe Macif inscrit son modèle dans celui du mutualisme et de ses valeurs sociales, sociétales et de gouvernance. Il possède dans ses gènes les pratiques de gouvernance de l'entreprise responsable et durable qui n'existaient pas encore dans le débat sociétal. Cette différenciation mutualiste se traduit aujourd'hui par la capacité du Groupe à concilier le progrès social et économique avec la sauvegarde de l'équilibre naturel de la planète.

La différence mutualiste du Groupe s'exprime à travers ses valeurs humaines et de solidarité :

- Dans les engagements concrets et locaux du groupe Macif comme par exemple *via* les 3 000 actions de l'Agenda mutualiste ;
- Dans son modèle qui ne rémunère pas d'actionnaires ;
- Dans ses offres de services qui sont au juste prix et s'adaptent à ce qui est essentiel pour les sociétaires ;
- Dans la relation humaine que le Groupe noue avec ses sociétaires ;
- Dans l'attention qui est portée aux questions éthiques des pratiques de l'entreprise : Investissement socialement responsable (ISR), accessibilité des offres, protection des données.

Du point de vue des sociétaires, la différence mutualiste du groupe Macif se vit concrètement à travers quatre avantages mutualistes :

- Économiques : le prix le plus juste, des réductions grâce à Macif Avantages ;
- Politiques : la possibilité de voter pour ses représentants, le pouvoir de décider et de participer ;
- Sociétaux : le pouvoir de s'engager, d'agir pour soi ou pour les autres (Agenda mutualiste, actions de Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), Diffuz, Fondation d'entreprise, etc.) ;
- Solidaires : des dispositifs de solidarité en cas de coups durs (Fonds de solidarité, Fonds d'action sociale), prestation Solidarité Chômage.

Les engagements et les actions mutualistes du groupe Macif sont nourris essentiellement de deux textes fondamentaux :

- Le projet mutualiste du groupe Macif, pour une économie humaine, solidaire et responsable, qui s'appuie sur les fondamentaux mutualistes et formalise des positions pour un développement durable au service du sociétaire et au bénéfice de la collectivité ;
- Le Projet d'entreprise 2016-2020, dont les objectifs de transformation sont déclinés dans le plan stratégique #macifutur, qui se fixe l'ambition de construire un groupe Macif moderne, proche de ses sociétaires en leur donnant le pouvoir d'agir et de décider ; un Groupe résolument mutualiste et reconnu pour l'accessibilité de ses solutions de protection et d'accompagnement responsables tout au long de la vie.

En lien avec son identité, ses activités, sa vocation résolument mutualiste, le groupe Macif vise à contribuer à augmenter le pouvoir d'agir de ses sociétaires et de l'ensemble de ses parties prenantes autour des quatre dimensions politiques, économiques, sociétales et solidaires.

En synthèse, au titre de l'année 2018, pour illustrer la différenciation mutualiste du Groupe, plus de 32 000 actions (partenariats politiques et Agenda mutualiste) ont été menées et plus de 170 000 personnes ont été rencontrées.

LE POUVOIR D'AGIR POLITIQUE

Le groupe Macif a opté pour une gouvernance mutualiste qui fonctionne sur le principe « une personne, une voix ». Chaque sociétaire a la possibilité de voter pour ses représentants et agit ainsi sur les grandes orientations du Groupe.

Une représentation des sociétaires en proximité et respectant les critères de diversité

La prise d'effet des nouveaux mandats au 1er janvier 2018, avec l'élection des 1 190 délégués de proximité Macif SAM, des 200 délégués nationaux et des 140 délégués de Macif-Mutualité marque le déploiement complet de la nouvelle organisation politique : passage à dix régions politiques animées par des mandataires régionaux, création du mandat de délégué de proximité, renforcement du rôle d'animateur de territoire des délégués nationaux, mise en place des nouvelles commissions mixtes régionales, etc.

La nouvelle gouvernance élue illustre les engagements sociétaux du Groupe en matière de proximité, de respect des critères d'égalité entre les femmes et les hommes et de diversité de la gouvernance. Ainsi, sur chaque territoire ou section de vote (échelle du département sauf exception) les sociétaires de Macif SAM sont représentés par au moins un délégué national et au moins huit délégués de proximité, assurant un maillage territorial. La gouvernance s'est également fortement féminisée. Sur la totalité des 1 390 délégués élus Macif SAM, 41 % sont des femmes. Cette forte féminisation se retrouve également dans les différentes instances du Groupe. Ainsi 42 % des élus au conseil d'administration de Macif Sgam, tête de Groupe, sont des femmes, contre 28 % lors de la précédente mandature. Enfin, un effort particulier a été fait pour le rajeunissement de la gouvernance.

Formation des délégués

La formation et l'accompagnement des élus sont des conditions nécessaires et indispensables pour mettre en œuvre ce principe démocratique qui veut que tout sociétaire peut décider et agir dans la mutuelle. En 2018, 5 449 participations des élus à des formations ont été comptabilisées, leur permettant ainsi d'exercer leur rôle dans les meilleures conditions.

Une gouvernance transparente et participative

Le groupe Macif développe également de nombreux outils et organise des cadres d'échanges pour s'assurer de la bonne circulation des informations, de la transparence des décisions prises par les représentants des sociétaires et de la co-construction des idées. Ainsi, le Réseau social de la vie mutualiste (RSVM) est depuis 2013, l'outil mis à leur disposition pour faciliter l'exercice du mandat de délégué. Il leur permet notamment de se tenir informés sur les évolutions du Groupe, d'échanger dans des espaces communautaires privés et d'organiser les actions mutualistes sur leurs territoires. Le groupe Macif organise également de multiples cadres de rencontre, au-delà des obligations réglementaires pour favoriser la participation aux orientations du Groupe et déployer au mieux sa stratégie. Ainsi, dans les territoires, les délégués organisent le déploiement des actions mutualistes lors des réunions de proximité et l'animation des activités de la région politique lors des délégations régionales. Des temps d'information existent : réunions de printemps et d'automne, journées annuelles d'information, etc. Enfin, les commissions mixtes régionales (Partenariats-Élections, Vie mutualiste, Économie sociale et solidaire, Prévention, Solidarité) sont des cadres de travail importants pour nourrir le Groupe de réflexions en lien avec sa stratégie. Au total en 2018, sur toute la France, 692 réunions politiques ont été organisées ainsi que 465 commissions régionales.

Une gouvernance en partenariat étroit avec les grands acteurs qui font la vitalité de la société civile

Les délégués dont les mandats ont pris effet au 1er janvier 2018 sont des femmes et des hommes issus de différentes catégories socio-professionnelles :

- Des représentants des salariés issus des confédérations syndicales reconnues représentatives au plan national (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO) ;
- Des professionnels indépendants et des chefs d'entreprises ;
- Des militants de l'économie sociale (issus des mouvements coopératifs, associatifs ou mutualistes) ;
- Des représentants des sociétaires non issus de l'un des collectifs précédemment cités, susceptibles d'apporter à la gouvernance du Groupe leurs expériences ou des compétences utiles. Chaque sociétaire est représenté par des femmes et des hommes qui lui ressemblent.

Le mode de gouvernance mutualiste du Groupe génère des relations étroites avec de nombreux partenaires : les jeunes chambres économiques, Unis Cité, La Fonda, la Ligue des droits de l'Homme, etc.

Ces partenaires associés à la gouvernance du groupe Macif ont tous déployé en 2018 des actions emblématiques. Certains partenaires ont ainsi organisé des tables rondes sur la mobilité et l'accès des jeunes à l'emploi, le handicap et plus globalement l'autonomie tout au long des parcours de vie, à l'occasion de leurs événements rassemblant leurs adhérents. Le groupe Macif a également soutenu la Semaine du logement des jeunes organisée par l'Union nationale des comités locaux pour le logement autonome des jeunes (UNCLLAJ) et a ainsi rencontré près de 900 jeunes lors des animations organisées dans les différents territoires sur les questions d'accès au logement.

Deux actions emblématiques sont issues du travail conjoint entre la gouvernance du groupe Macif et ses partenaires politiques :

- Déploiement des cartes sonores en partenariat avec la Jeune chambre économique française (JCEF) visant à permettre l'accès aux restaurants pour les mal ou non voyants ;
- Déploiement du projet Marché des enfants avec les Marchés de France visant, de manière ludique, à sensibiliser les enfants et leurs familles à aller vers une consommation responsable (circuits courts de producteurs locaux), saine (qualité de fruits et légumes proposés par les producteurs), et accessible (pas ou très peu de frais de transport/distribution).

LE POUVOIR D'AGIR EN FAVEUR D'UNE ÉCONOMIE DURABLE

Le groupe Macif veut être dans l'action et développer ses initiatives socialement responsables dans les territoires en donnant du pouvoir à ses sociétaires, en imaginant un mutualisme adapté, performant et durable en termes de prix et de services, renouant ainsi avec son positionnement d'origine, un modèle innovant qui modifie les situations de rentes au profit du pouvoir d'achat des personnes. Ces initiatives sont développées en partie 1.7.2 - Le risque de prime.

Le groupe Macif contribue également à la performance économique dans le cadre de ses pratiques internes qui ont pour ambition de piloter et de réduire l'impact environnemental. Il sensibilise et forme les collaborateurs au changement climatique et travaille avec eux pour leur prise en compte.

Les enjeux du groupe Macif en matière de consommation responsable sont développés en partie 1.7.9 - Lutte contre le dérèglement climatique.

Chaque année, le groupe Macif consacre près de 300 millions d'euros aux achats de produits et de prestations de services.

Pilotés en grande partie au niveau national, ces achats répondent aux besoins de tous les sites. À travers eux, diverses responsabilités s'expriment :

- Une responsabilité économique interne qui permet de maîtriser les coûts de gestion ;
- Une responsabilité sociale et éthique externe : en tant que client, le groupe Macif a un devoir de vigilance et d'exigence quant aux pratiques de ses fournisseurs ;
- Une responsabilité environnementale : la maîtrise de l'impact environnemental repose aussi sur le recours à des produits et des services respectueux de l'environnement.

Enfin, le groupe Macif, en tant qu'investisseur de long terme, s'applique à mettre en œuvre une politique de gestion responsable de l'ensemble de ses actifs mobiliers et immobiliers. Les engagements du Groupe visent donc l'intégration progressive des critères Environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses portefeuilles obligataires, d'actions et immobiliers. Cet engagement pour le respect des critères ESG fait écho aux valeurs mutualistes portées par le Groupe : agir et investir pour une économie sociale et durable. Il est développé en partie 1.7.4 - Les risques ESG du portefeuille d'investissement.

LE POUVOIR D'AGIR SOCIÉTAL

La traduction opérationnelle de la différenciation mutualiste du groupe Macif est notamment illustrée par son implication dans les territoires. L'ensemble de ses actions vise à renforcer le pouvoir d'agir de ses sociétaires, afin de leur permettre d'être pleinement acteurs des solidarités, pour eux-mêmes et pour leurs proches.

Être acteur de sa prévention au quotidien

Preuve de sa différence mutualiste, le groupe Macif par ses actions de prévention, ambitionne d'augmenter le pouvoir d'agir de ses sociétaires et adhérents, tant en externe, qu'en interne.

Le Groupe souhaite avec prévenance donner à chacun les moyens de se protéger et d'anticiper les risques : adopter les bons réflexes au volant, maîtriser son deux-roues et porter les équipements de protection individuels, préserver son capital santé, se former aux gestes de premiers secours, équilibrer son alimentation et apprendre à gérer son budget sont autant de thématiques et d'actions portées concrètement par le groupe Macif dans les territoires. C'est ainsi plus de 2 000 actions de prévention qui ont été réalisées en 2018.

Le groupe Macif a encore renforcé en 2018 le pouvoir d'agir de ses sociétaires sur leur sécurité tout en répondant aux objectifs prioritaires de la direction à la sécurité routière :

- Par la mise en place d'un réseau social My Safie qui a pour objectif de répondre à l'un des axes prioritaires de la Convention État-Assureurs en sensibilisant les jeunes (18-25 ans) au « bien rentrer chez soi » à l'issue d'une soirée festive. Son lancement, à la mi-décembre 2017, a généré un maximum de visibilité (4 500 000 vues). À la fin de l'exercice 2018, le groupe Macif a atteint 6 000 fans. L'objectif est désormais de renforcer ce recrutement ;
- Par la diffusion de bannières sur le GPS communautaire Waze pour sensibiliser les festivaliers sur les dangers de la route

grâce à un ciblage géolocalisé. En 2018, 15 festivals ont été sélectionnés (France entière), 1 million de bannières ont été diffusées pour 705 000 utilisateurs Waze touchés ;
- En incitant les jeunes à parler aux jeunes *via* un projet pédagogique autour du casque-choc dans le cadre d'une convention tripartite conclue entre la Macif, la Délégation à la sécurité routière (DSR) et les Centres de formation des apprentis (CFA). Ce projet engage l'équipe pédagogique et les lycéens autour du risque deux-roues motorisé. Pour les jeunes impliqués, au-delà de la réalisation du casque-choc, il s'agit pour eux de s'approprier les éléments de langage et de réaliser des actions de sensibilisation auprès d'autres jeunes (transmission de pairs à pairs, messages de prévention horizontaux, responsabilisation) ;
- En réalisant en 2018 pour les plus jeunes, un concours de dessins sur leur vision d'un trajet domicile-école plus sûr. Cet exercice a permis d'établir des échanges intergénérationnels (enfants, parents, grands-parents) sur la sécurité routière. Plus de 350 enfants ont participé à ce concours ;
- En créant un outil de réalité virtuelle permettant de sensibiliser au partage de la route. Trois rôles sont ainsi proposés : piéton, cycliste ou automobiliste. L'objectif est de faire prendre conscience aux participants qu'ils sont nombreux à partager le même espace, qu'il convient d'être vigilant non seulement sur sa propre conduite, mais aussi, d'anticiper les réactions des autres usagers.

Le groupe Macif a également renforcé le pouvoir d'agir de ses sociétaires et la citoyenneté en multipliant les opérations de sensibilisation aux gestes qui sauvent :
- La journée nationale des gestes qui sauvent (le 13 septembre 2018) a donné lieu à plus de 50 actions, organisées par la Macif, sur l'ensemble du territoire ;
- L'opération les P'tits Sauveteurs co-construite avec la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM), menée avec succès sur les plages d'Olonne pendant l'été 2018, qui a permis de sensibiliser plus de 650 enfants aux gestes de premiers secours.

Le programme d'engagement national, l'Agenda mutualiste

Les actions de l'agenda sont réparties en trois tiers distincts :
- Les actions relevant du programme national choisi lors des élections : pour la première fois, les sociétaires/adhérents ont pu choisir le programme d'actions mutualistes dont ils vont pouvoir bénéficier durant les trois ans à venir. Ainsi, le programme prévention a été plébiscité par la majorité des votants (62 %) et le groupe Macif s'engage à le mettre en œuvre au cœur de chaque section de vote. Ce programme comprend quatre actions qui sont déployées dans les territoires. Pour l'année 2018, la commission vie mutualiste a validé les ateliers suivants :
  - quel comportement adopter à la suite d'un accident de la route ?,
  - adopter les bons gestes contre l'incendie,
  - faire face en cas d'urgence : les gestes qui sauvent,
  - apprendre à gérer son budget ;
- Les actions du catalogue national : ce sont trente-cinq actions clés en main, dont certaines plus communément appelées les Cafés mutualistes, qui se déploient dans les cafés ou autres lieux publics. Elles permettent d'aller à la rencontre des sociétaires, de les informer et les sensibiliser sur des sujets importants pour eux et leurs proches tels que : comment mieux se déplacer, mieux se loger, mieux épargner et mieux vivre ensemble ? Des partenaires dans chaque région sont mobilisés pour coanimer ces rencontres avec des délégués du Groupe et les équipes locales de la Macif ;
- Les initiatives régionales : ce sont toutes les actions innovantes et d'initiatives locales.

La Fondation d'entreprise du groupe Macif

Au travers de sa Fondation d'entreprise, le groupe Macif s'engage à servir l'intérêt général et soutient les initiatives innovantes à fort impact social dans les domaines de la mobilité, l'habitat, la santé, la finance solidaire, le lien social et la lutte contre l'exclusion.

Grâce à ses délégations régionales, la Fondation d'entreprise du groupe Macif dispose d'une proximité géographique inédite qui lui permet de détecter les besoins des habitants et de collaborer étroitement avec les acteurs socio-économiques implantés localement. Le positionnement de la Fondation d'entreprise est celui de l'innovation sociale. Grâce à cet ancrage local et à ce positionnement spécifique, la Fondation d'entreprise du groupe Macif permet d'être en veille sur des besoins émergents, sur de nouveaux modes de collaboration et d'agir en véritable laboratoire des nouvelles formes de solidarité. Les dix chargés de mission implantés localement et les deux chargés de mission au niveau national ont comme objectifs de :
- Détecter les initiatives ;
- Participer au montage et au suivi des programmes ;
- Développer un cadre partenarial dans lequel peuvent s'inscrire collectivités territoriales et acteurs privés afin de garantir une meilleure pérennité aux projets soutenus.

Les chargés de mission travaillent de manière étroite avec les commissions régionales Fondation d'entreprise composées de représentants de sociétaires du groupe Macif. Leurs membres étudient les programmes initiés par le chargé de mission et, s'ils décident de les soutenir, contribuent à la réalisation et au suivi des projets, *via* leur participation active aux comités de pilotage.

En 2018, la Fondation d'entreprise du groupe Macif a 25 ans. Il est décidé de reconduire son existence pour un nouveau quinquennat 2019-2023. Le nouvel objet social de la Fondation d'entreprise est défini de la façon suivante : « Par le soutien à l'esprit d'initiative des porteurs d'avenir qui osent entreprendre des actions solidaires, notamment intergénérationnelles, la Fondation d'entreprise du groupe Macif entend donner du pouvoir d'agir à chacun en apportant des réponses originales, durables et essaimables en matière de mobilité, d'habitat, de santé et de finance solidaires pour une société collaborative au service du bien commun ».

Des actions à destination des jeunes et la création du premier service civique mutualiste

Le groupe Macif s'est doté d'une ambition forte à destination de la jeunesse. À travers son action, la mutuelle vise trois objectifs :
- Sensibiliser au modèle mutualiste comme une manière d'entreprendre différente ;
- Accompagner dans les projets d'entrepreneuriat solidaire ;
- Offrir un espace dans lequel les jeunes ont la possibilité d'exprimer leurs idées et d'agir.

Ainsi, le groupe Macif a développé des partenariats avec des écoles et des universités pour penser le mutualisme de demain (ESSEC, HEC, université de Lyon 3, etc.), avec des collectifs qui valorisent l'ESS et ses valeurs auprès des jeunes (CJDES, Osons Ici et Maintenant, Unis Cité, etc.), ou encore avec des

organisations de jeunes qui agissent auprès de leurs pairs (Fédération nationale des maisons des lycéens, etc.). Dans ce cadre, le groupe Macif donne également la parole aux jeunes dans l'entreprise (comité consultatif jeunes Macif, cohorte jeunes Macif-Mutualité, etc.).

En 2018, le groupe Macif a lancé, en partenariat avec Unis Cité, un vaste programme de services civiques appelé « Les diffuseurs de solidarité ». Réunissant près de 100 jeunes partout en France (Val-de-Marne, Lyon, Tours, Strasbourg, Mulhouse, Montpellier, Niort), il vise à accompagner les associations pour qu'elles mettent en place des défis solidaires et ainsi, donner davantage de pouvoir d'agir dans les territoires. La première promotion (janvier à juin 2018) a ainsi pu rencontrer plus de 350 associations et déployer plus de 180 défis solidaires dans les territoires.

Le groupe Macif dans les territoires, au plus près des citoyens

Dans sa volonté de financer l'économie réelle dans les territoires, le groupe Macif a investi 30 millions d'euros (18 millions d'euros en 2014 et 12 millions d'euros en 2016) dans le fonds Territoires innovants 1 dont l'objectif est de soutenir financièrement les PME françaises implantées en région, en participant à l'essor de PME innovantes. Ce fonds est géré par Swen Capital Partners, la filiale du groupe OFI spécialisée dans l'investissement en non coté. Depuis 2014, le fonds Territoires innovants 1 a participé au financement de plus de 120 entreprises. Lancé en juillet 2017, le fonds Territoires innovants 2 a vocation à prendre le relais du fonds Territoires innovants 1. Les principales caractéristiques de ce fonds sont identiques à celles du premier avec en nouveauté l'introduction d'une part liée au changement climatique d'environ 10 %. Et dans ce cadre notamment, des investissements sont autorisés dans des fonds qui peuvent intervenir dans des pays limitrophes européens (25 %).

Ces enjeux liés au financement de l'économie réelle sont développés dans le rapport Investissement responsable 2018 du groupe Macif.

LE POUVOIR D'AGIR SOLIDAIRE

Depuis plusieurs années, le groupe Macif s'engage à favoriser l'accès, pour les personnes fragilisées, à une couverture d'assurance de leurs besoins essentiels et à accompagner les sociétaires lors des accidents de la vie.

Des exemples concrets sont développés en partie 1.7.3 - Le risque solidaire.

Attentif à son éthique en matière de gestion financière, le groupe Macif a lancé en 2017 le Livret solidaire Macif. Ce produit financier permet à ses détenteurs d'agir concrètement sur des enjeux majeurs de notre société, comme la pauvreté et l'exclusion, par le reversement de tout ou partie des intérêts générés à des organismes d'intérêt général ou d'utilité publique. Labellisé Finansol, le Livret solidaire Macif est régulé par des critères stricts de transparence, d'information des épargnants et de solidarité.

Diffuz, la plateforme solidaire lancée en 2017 par le groupe Macif, incarne le pouvoir d'agir sociétal et solidaire, pour tous : « la solidarité, comme je veux, quand je veux, où je veux ».

Diffuz propose de nouvelles formes d'engagement aux citoyens (facile, accessible, utile).

1 515 défis solidaires ont été lancés en 2018. 12 000 personnes ont rejoint cette nouvelle forme d'engagement.

Diffuz a permis au groupe Macif d'obtenir deux prix : l'Argus d'or de l'entreprise citoyenne de l'année et le prix Netexplo Change de l'initiative digitale, la plus innovante des entreprises françaises en matière de responsabilité sociale.

1.1.5 STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Le groupe Macif a entamé depuis 2016, avec le lancement du plan stratégique #macifutur, une transformation profonde de son modèle et de la proposition de valeur qu'il offre à ses sociétaires afin de s'adapter aux évolutions de leurs attentes et aux mutations de son environnement concurrentiel et technologique. Le plan stratégique #macifutur vise à projeter le groupe Macif comme un acteur de référence des assurances de biens et de personnes à horizon 2020, tout en faisant de son modèle mutualiste un élément de différentiation moderne et attractif, au bénéfice des sociétaires. Le plan #macifutur poursuit ainsi quatre objectifs de transformation :

- Rapprocher la gouvernance des sociétaires et mettre en place un modèle mutualiste rénové ;
- Apporter une offre globale de protection et d'accompagnement rénovée et innovante ;
- Mettre en place un modèle opérationnel compétitif ;
- Concrétiser une nouvelle ambition de développement.

Le bilan réalisé en 2018 à mi-parcours du plan #macifutur a permis de prendre en compte les évolutions de l'environnement du Groupe, en effectuant un recentrage des priorités, en intégrant davantage de transversalité entre les métiers, et en assurant une meilleure intégration des sujets d'actualité (*Data*, Stratégie Client, Innovation).

RAPPROCHER LA GOUVERNANCE DES SOCIÉTAIRES ET METTRE EN PLACE UN MODÈLE MUTUALISTE RÉNOVÉ

Le groupe Macif se distingue par son modèle mutualiste qui donne à ses sociétaires le pouvoir d'influer sur sa stratégie, directement ou indirectement, qui leur offre la possibilité d'agir sur leurs territoires, et qui œuvre pour et dans leur intérêt. Ce pouvoir d'agir participatif des sociétaires se matérialise localement par l'action mutualiste et la démarche de prévention, et au niveau national par la politique de RSE et les actions que mène la Fondation d'entreprise.

Dans le cadre du plan #macifutur, ce modèle mutualiste a fait l'objet d'une rénovation, qui couple un renforcement du rôle des délégués élus afin de mieux impliquer le sociétariat dans la vie de la Mutuelle, et une refonte de la gouvernance politique du Groupe, simplifiée, en concordance avec sa nouvelle organisation technique et juridique. Ces évolutions ont été parachevées en 2017 par la tenue d'élections visant à renouveler la représentation politique des sociétaires dans des instances requalifiées. En pratique, la définition des nouveaux Agendas mutualistes a permis de fixer une feuille de route des actions à mener auprès des sociétaires, tandis que le lancement en 2016 de la plateforme de défis solidaires Diffuz a été un élément de renforcement de l'action citoyenne du Groupe en mettant en relation des associations et des bénévoles.

APPORTER UNE OFFRE GLOBALE DE PROTECTION ET D'ACCOMPAGNEMENT RÉNOVÉE ET INNOVANTE

Le groupe Macif souhaite pouvoir apporter à ses sociétaires une offre de services de qualité, au meilleur rapport qualité-prix, bénéficiant des technologies et savoir-faire les plus avancés ; protection et prévention sont deux aspects de l'offre de la Macif, qui s'articule autour de la promesse sociétaire « contribuer ensemble à l'autonomie de chacun tout au long de sa vie ». Cette promesse se concrétise par la mise en marché de nouvelles garanties (Automobile, Habitat, Prévoyance, etc.) ou formats assurantiels adaptés aux besoins des sociétaires, mais également par une stratégie d'élargissement de l'offre de services connexes à l'assurance. Ces nouveaux services, axés notamment autour de la mobilité des sociétaires ou de l'autonomie des personnes vulnérables visent à accompagner les évolutions d'usages et à apporter aux sociétaires une nouvelle forme de valeur au-delà de la simple protection assurantielle.

Dans cette optique, la mise en place d'une nouvelle démarche d'innovation au sein du groupe Macif est clé : celle-ci allie une approche souple et itérative, ouverte sur un écosystème externe (*start-up*, monde académique, etc.) et capable d'identifier les concepts novateurs et d'en assurer la mise en marché.

METTRE EN ŒUVRE UN MODÈLE OPÉRATIONNEL COMPÉTITIF

La recherche de l'efficacité du modèle opérationnel du groupe Macif constitue un levier essentiel pour apporter aux sociétaires un haut niveau de service et un rapport qualité-prix parmi les meilleurs du marché. Cela se traduit par une transformation organisationnelle, technologique et culturelle dans le cadre du plan #macifutur, qui se matérialise par :

- La mise en œuvre des cinq pôles interrégionaux techniques, visant à homogénéiser les performances et la réorganisation juridique du Groupe, modulaire, calquée sur les activités et à même d'accueillir de nouveaux acteurs ;
- Le pilotage transversal des fonctions support du Groupe ;
- L'évolution et l'unification des modèles de gestion IARD, Finance/Épargne et Santé/Prévoyance et des processus clients ;
- L'utilisation du traitement de données de masse (*big data*) comme vecteur d'excellence opérationnelle ;
- La refonte des systèmes d'informations dans une approche unifiée et ouverte.

Au niveau humain, les principales évolutions s'expriment par la remobilisation des salariés autour de la culture de performance et par la mise en place d'un nouveau modèle managérial, pour accompagner ceux-ci dans un environnement en mouvement.

CONCRÉTISER UNE NOUVELLE AMBITION DE DÉVELOPPEMENT

Le groupe Macif souhaite accélérer son développement avec un rajeunissement de son portefeuille client, une hausse du taux d'équipement des sociétaires et une conquête de parts de marchés.

En particulier, le Groupe souhaite réaffirmer ses propositions à sa clientèle historique de professionnels et entreprises et de l'économie sociale et solidaire sur l'ensemble de ses métiers, ce qui s'est traduit par la mise en œuvre de deux programmes transverses dédiés.

L'ambition de développement du Groupe s'est également traduite par une refonte compétitive de la tarification en assurance Automobile, qui a permis en 2018 une bonne attractivité commerciale confirmant ainsi la tendance enclenchée en 2017.

En parallèle, les canaux relationnels et les parcours clients seront profondément rénovés à horizon 2020, avec pour cible une vision 360° des besoins du sociétaire. Cela se traduira par la mise en œuvre d'un modèle multi-canal, dans lequel le numérique (site Internet, espace client, application) prendra tout son sens. Le canal téléphonique, unifié, atteindra le plein potentiel d'une mutualisation nationale, tandis que le réseau physique adaptera ses horaires pour assurer une meilleure accessibilité. Enfin, une relation commerciale proactive de prospection complètera ce nouveau dispositif. Ces évolutions emportent également la mise en place d'une véritable culture sociétaire qui, par une écoute active et une connaissance approfondie, place ce dernier au cœur des préoccupations des salariés.

Enfin, dans un marché assurantiel en consolidation, la politique d'alliances et de rapprochements du Groupe est devenue un élément fondamental. Ainsi, la signature d'un protocole d'accord avec le groupe Aésio en 2018, visant à créer à horizon 2020 un groupe assurantiel de premier plan (environ 8 milliards d'euros de chiffre d'affaires et environ 8 millions de sociétaires et adhérents) doit permettre au nouvel ensemble formé de s'affirmer comme un pôle mutualiste de référence et fédérateur, à même de recevoir en son sein d'autres acteurs, dans le respect des cultures. La première concrétisation de ce rapprochement a été la création de l'entreprise Prévoyance Aésio Macif (PAM) en 2018.

1.2 GOUVERNANCE DU GROUPE MACIF

1.2.1 ÉVOLUTIONS MAJEURES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

En juin 2017, la structuration juridique du groupe Macif, dont les orientations avaient été validées en juin 2016, a été approuvée par les différentes instances de gouvernance compétentes.

Cette structuration, qui a fait l'objet d'une décision favorable de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en octobre 2017, est entrée en vigueur le 30 décembre 2017 permettant ainsi la mise en place d'un groupe prudentiel mutualiste et une claire répartition des responsabilités entre les différentes entités qui le composent.

Les missions de tête du groupe prudentiel sont désormais exercées par une structure dédiée et indépendante des entités opérationnelles portant les activités du Groupe, Macif Sgam, société de groupe d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances.

Elle a notamment pour objet de :

- Établir, organiser et gérer des relations financières fortes et durables avec les entreprises affiliées et sous-affiliées ;
- Organiser la mise en œuvre de relations financières fortes et durables et les mécanismes de solidarité financière au profit des entreprises affiliées et sous-affiliées ;
- Exercer une influence dominante au moyen d'une coordination centralisée sur les décisions, y compris financières, des entreprises du Groupe ;
- Définir les orientations stratégiques du groupe Macif, veiller à la réalisation de ces orientations stratégiques et s'assurer de la cohérence des orientations stratégiques des entreprises du Groupe ;
- Piloter le groupe Macif en faisant prévaloir une cohérence de direction et de pilotage de l'ensemble en opérant les arbitrages nécessaires et en prenant les décisions ou validations de nature politique, stratégique et opérationnelle (autorisations préalables des instances de gouvernance et validations techniques des responsables de filières) ;
- Veiller à la maîtrise des risques contribuant à la réalisation de sa stratégie et de ses activités et au fonctionnement du Groupe.

Soucieuse de la mise en place d'une claire répartition des responsabilités et équilibres des pouvoirs, Macif Sgam et la plupart des entités la composant ont adopté un système de gouvernance moniste (conseil d'administration) dissocié avec un directeur général distinct du président du conseil d'administration, voire un système de gouvernance dualiste (avec directoire et conseil de surveillance).

Comme le rappellent différents rapports, un système moniste dissocié permet d'éviter toute confusion entre le président du conseil d'administration (organe d'administration et de contrôle) et l'organe de direction effective, la direction générale (incluant directeur général et directeurs généraux délégués).

1.2.1.1 Composition du conseil d'administration et des comités spécialisés

L'assemblée générale de Macif Sgam a élu, le 10 janvier 2018, un nouveau conseil d'administration conforme aux dispositions statutaires, suite à l'entrée en vigueur de la structuration juridique du groupe Macif.

Parmi ses premiers travaux, le conseil d'administration, réuni sous sa nouvelle composition le 10 janvier 2018, a élu son président, en la personne de M. Alain Montarant, ainsi que les membres du bureau composé de :

- MM. Pierre Gros (représentant l'activité Santé/Prévoyance), Pascal Michard (représentant l'activité Finance/Épargne), Philippe Perrault (représentant l'activité IARD) en qualité de vice-présidents du conseil d'administration ;
- Mme Catherine Le Gac, secrétaire du conseil d'administration ;
- Mme Florence Defiolles et MM. Jean-François Boulat, Jean-Luc Pelaud et René Valladon en qualité de membres.

De plus, le conseil d'administration a validé les compositions des comités spécialisés rattachés à Macif Sgam, ainsi que leurs règlements intérieurs respectifs.

1.2.1.2 Comité exécutif

Cette instance de gouvernance de Macif SAM jusqu'au 31 décembre 2017 est attachée depuis 1er janvier 2018 à Macif Sgam en sa qualité de tête du groupe prudentiel.

1.2.1.3 Gouvernance de l'UMG Macif Santé Prévoyance et du GIE Macif Finance Épargne

L'article 6.3 de la Charte de gouvernement Macif Sgam prévoit que le président du conseil d'administration de Macif Sgam soit également le président des conseils d'administration :

- De la Société d'assurance mutuelle Macif ;
- De l'union mutualiste de groupe Macif Santé Prévoyance ;
- Ainsi que du Groupement d'intérêt économique incarnant la tête du métier Finance/Épargne.

Toutefois, les entités affiliées ayant un mode de fonctionnement propre à leurs activités et nécessitant l'emploi de compétences spécifiques et de ressources en termes de temps sur les projets en cours, il a été proposé d'apporter des évolutions à la gouvernance de l'UMG Macif Santé Prévoyance et du GIE Macif Finance Épargne.

Ainsi, sur proposition du bureau du conseil d'administration de Macif Sgam, MM. Jean-Luc Pelaud et Pascal Michard ont été nommés respectivement président de l'UMG Macif Santé Prévoyance, le 13 septembre 2018, et du GIE Macif Finance Épargne, le 19 septembre 2018, en lieu et place de M. Alain Montarant qui a quant à lui conservé ses mandats de président de Macif Sgam et de la Macif. Le président du conseil d'administration de Macif Sgam continue d'assurer la représentation du Groupe au plan politique.

1.2.1.4 Modification des statuts

Suite à la conclusion d'un accord avec le comité intersyndical des élections prévoyant désormais deux administrateurs représentant les salariés au sein du conseil, Macif Sgam a modifié ses statuts sur décision de son assemblée générale le 9 juin 2018, afin de les adapter au fonctionnement de sa gouvernance.

Les modifications portent donc sur la composition du conseil d'administration et la durée des mandats des administrateurs représentant les salariés (articles 22.2 et 22.3).

1.2.1.5 Charte de gouvernement

Suite à l'intégration des deux administrateurs représentants des salariés, le conseil d'administration a procédé, lors de sa réunion des 23 et 24 avril 2018, à la modification de l'annexe n°2 de la charte de gouvernement Macif Sgam pour mettre en conformité la composition de l'instance décrite dans ce texte.

Par ailleurs, lors de sa séance des 23 et 24 octobre 2018, le conseil d'administration a procédé également à l'actualisation de l'annexe n°3 traitant de l'objet et des principes de fonctionnement des comités spécialisés. Ces modifications portent notamment sur le fonctionnement des comités spécialisés Audit et Risques Groupe et plus particulièrement :

- Le nombre, la qualité et la nomination des membres et invités permanents ;
- Le transfert du secrétariat des comités à la direction des instances, rattachée au secrétariat général du Groupe.

1.2.1.6 Fusion des comités spécialisés des sélections et des rémunérations/indemnisations

Le conseil d'administration a approuvé lors de sa séance des 17 et 18 décembre 2018, la fusion de ces deux comités spécialisés rattachés à Macif Sgam ainsi que la nouvelle composition du comité sélections/rémunérations indiquée ci-après, à compter du 1er janvier 2019 :

- M. Jean-Dominique Antoni, membre externe, président du comité ;
- Mme Florence Defiolles ;
- Mme Catherine Le Gac ;
- M. Philippe Perrault ;
- M. Pascal Michard ;
- M. Pierre Gros ;
- M. Jean-François Boulat ;
- M. René Valladon.

1.2.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.2.2.1 Composition, mode de nomination, durée des fonctions et limite d'âge

Au 31 décembre 2018, le conseil d'administration de Macif Sgam se compose de :

- Dix-sept administrateurs élus par l'assemblée générale sur candidatures proposées par chaque entreprise affiliée parmi ses propres administrateurs ;
- Deux administrateurs représentant les salariés désignés selon les termes d'un protocole d'accord.

Eu égard à l'activité principalement réalisée sur le territoire français, le Groupe n'a pas envisagé de retenir, comme critère de sélection, l'expérience internationale ou la nationalité de ses administrateurs.

Le taux de féminisation au sein du conseil d'administration de Macif Sgam au 31 décembre 2018 est de 42 %.

Nom et prénoms des membres du conseil d'administration	Date de naissance	Nationalité	Date de début de mandat ou renouvellement	Date de fin du mandat (date de l'assemblée)
BOHN Thierry	30/11/1960	F	10/01/2018	2024
BOULAT Jean-François	31/10/1955	F	10/01/2018	2020
DEFIOLLES Florence	14/05/1962	F	10/01/2018	2024
DUQUESNE Laure	19/05/1971	F	10/01/2018	2020
FANTINO Emannuelle	07/04/1965	F	10/01/2018	2022
FERRIÈRE Lysiane	19/05/1955	F	10/01/2018	2022
GROS Pierre	13/06/1961	F	10/01/2018	2022
LANGRONIER Edwige	24/02/1975	F	10/01/2018	2020
LAREUR Françoise	06/10/1961	F	10/01/2018	2024
LE GAC Catherine	18/05/1959	F	10/01/2018	2020
LEBRUN Alain	25/05/1965	F	10/01/2018	2024
MICHARD Pascal	16/04/1954	F	10/01/2018	2024
MONTARANT Alain	07/03/1960	F	10/01/2018	2022
PELAUD Jean-Luc	22/09/1947	F	10/01/2018	2022
PERRAULT Philippe	23/11/1955	F	10/01/2018	2024
PLANQUOIS Katia	25/10/1959	F	10/01/2018	2022
VALLADON René	21/09/1950	F	10/01/2018	2024
COSTE Cyril*	31/10/1966	F	09/06/2018	2021
PINTO Manuel*	24/09/1965	F	09/06/2018	2021

** Administrateurs représentant les salariés.*

Les dix-sept administrateurs sont élus pour une durée de six ans renouvelable en assemblée générale par tiers tous les deux ans. La durée du mandat des deux administrateurs représentant les salariés est de trois ans renouvelable.

Ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

Les administrateurs veillent à accomplir leurs missions dans le respect de la loi et des présents statuts. Ils sont tenus à une obligation de réserve et au secret professionnel.

Le président, élu par le conseil d'administration pour une durée d'un an renouvelable, organise et dirige les travaux du conseil d'administration. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société. En particulier, il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. Il élit, pour la même durée, un ou plusieurs vice-président(s) dont les fonctions consistent notamment à présider les séances du conseil ou des assemblées et à suppléer le président en cas d'empêchement temporaire de ce dernier.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de président et de vice-président est fixée à 70 ans.

Le mandat prend fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui suit son 70e anniversaire.

1.2.2.2 Attributions

Le conseil d'administration est compétent dans toutes les matières qui sont de son ressort en vertu du Code des assurances. Il arrête notamment les comptes sociaux et combinés et examine les rapports exigés par la réglementation.

Les attributions du conseil d'administration sont prévues à l'article 25 des statuts de Macif Sgam :

- Déterminer les orientations de l'activité de la société et veiller à leur mise en œuvre ;
- Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans les limites de l'objet social :
  - se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la société,
  - régler par ses délibérations les affaires qui la concernent,
  - procéder aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns,
  - donner son autorisation préalable aux conventions dites réglementées,
  - peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen.

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, au directeur général ou aux directeurs généraux délégués par les lois, règlements et statuts en vigueur, est de la compétence du conseil d'administration.

Dans le cadre de ses prérogatives de tête du groupe prudentiel, le conseil d'administration de Macif Sgam a plus particulièrement pour rôle de :

- Définir les orientations stratégiques du Groupe ;
- Veiller à l'alignement stratégique des entités du Groupe à travers, notamment, la désignation de représentants de l'entité tête du groupe prudentiel dans leurs instances ;
- Apprécier les résultats des entités par l'analyse de tableaux de bord stratégiques intégrant des indicateurs d'ordre financier, économique, social/sociétal et environnemental ;
- Assurer la meilleure allocation des ressources financières au sein du Groupe ;
- S'assurer de l'efficience d'un dispositif de gestion des risques et de contrôle interne applicable à l'ensemble des entités du Groupe ;
- Se saisir de toute question intéressant la bonne marche du Groupe ;
- Nommer et révoquer le directeur général de la société, et sur proposition du directeur général, les directeurs généraux délégués ;
- Prendre acte des nominations des responsables des fonctions clés du Groupe et désigner, le cas échéant, les dirigeants effectifs qui ne le sont pas de droit.

Le conseil d'administration statue sur le processus décisionnel du Groupe et veille à son application :

- Contrôle et pilotage du Groupe :
  - arrêté des comptes sociaux annuels de Macif Sgam et examen des comptes combinés (semestriels et annuels) du Groupe,
  - examen des rapports de contrôle interne et de l'investissement responsable,
  - rapports au conseil des mandats de représentation dans les filiales et participations du Groupe,
  - fixation des objectifs des entités affiliées,
  - cession et acquisition de titres dans certaines filiales ou participations,
  - conventions réglementées ;
- Solvabilité :
  - révision des politiques écrites Groupe,
  - examen du rapport ORSA unique,
  - examen du rapport actuariel Macif Sgam,
  - examen des rapports narratifs SFCR unique et RSR Groupe ;
- Stratégie et développement :
  - suivi des chantiers du plan stratégique,
  - projet de rapprochement avec Aésio ;
- Gouvernance politique :
  - statuts, annexes de la charte de gouvernement et règlements intérieurs de comités spécialisés,
  - structuration juridique du Groupe.

1.2.2.3 Fonctionnement du conseil d'administration

En 2018, le conseil d'administration s'est réuni à dix reprises. Le registre de présence fait apparaître un taux de présence de 98 %.

Conformément à la charte de gouvernement de Macif Sgam, le conseil d'administration s'appuie, pour prendre des décisions, sur des avis rendus par les comités spécialisés et le bureau du conseil d'administration et sur les travaux du comité exécutif.

BUREAU

Le bureau est une émanation du conseil d'administration.

Il travaille par délégation du conseil d'administration et sous son contrôle.

COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif est une instance de gouvernance mixte, associant dirigeants élus et salariés, visant à renforcer l'efficacité du conseil d'administration et de la direction générale, et à renforcer la cohérence et la cohésion au sein du Groupe.

Il est composé :

- Des membres du bureau du conseil d'administration ;
- Du directeur général et des directeurs généraux délégués ;
- Du secrétaire général ;
- Du directeur de cabinet du président et du directeur de cabinet du directeur général en qualité d'invités du comex.

1.2.3 LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Les comités spécialisés du conseil d'administration de l'entreprise mère ont vocation à lui apporter assistance et conseil en amont de ses prises de décisions, sur des domaines relevant exclusivement de la compétence décisionnelle du conseil.

Au 1er janvier 2018, les comités étaient les suivants :

- Audit ;
- Risques ;
- Sélections ;
- Rémunérations/indemnisations.

Ces comités interviennent en qualité de comités du groupe Macif. À ce titre, ils ont une compétence sur les filiales du Groupe sur reconnaissance de cette compétence par les organes d'administration concernés de ces filiales.

Ils sont composés d'administrateurs de Macif Sgam et, le cas échéant, d'un membre extérieur indépendant. Cette composition a été approuvée le 10 janvier 2018 par le conseil d'administration Macif Sgam dans le cadre de la nouvelle structuration juridique du Groupe.

LE COMITÉ D'AUDIT GROUPE

Objet

Le comité d'audit a pour objet de produire des avis ou recommandations au conseil d'administration concernant :

- La fiabilité des comptes et de la communication financière ;
- La sélection et l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- L'efficacité du système de contrôle périodique et permanent.

Il appartient par ailleurs au comité d'audit d'examiner les conventions réglementées avant leur soumission au conseil.

Composition

La composition du comité validée par le conseil d'administration sur proposition du comité en charge des sélections est la suivante :

- Quatre à six administrateurs Macif Sgam (dont le président du comité et un administrateur représentant des salariés) ;
- Au maximum, deux membres extérieurs indépendants désignés par le conseil d'administration en raison de leurs compétences en matières financières ou comptables, et ce, en application des dispositions de l'article L. 322-26-2-3 du Code des assurances ;

Au 31 décembre 2018, Mme Florence Defiolles, Mme Edwige Langronier, M. Pascal Michard, M. Jean-Luc Pelaud (président du comité), M. Manuel Pinto et M. Bernard Scagliotti (membre extérieur indépendant) composent le comité d'audit.

Les invités permanents sont :

- Le référent du comité de direction de Macif Sgam en charge du contrôle périodique ;
- Le responsable de la fonction clé audit interne.

Le directeur général ne peut ni faire partie du comité d'audit ni y être invité. En revanche, il peut y être entendu.

Fréquence

Le comité d'audit s'est réuni en 2018 à huit reprises afin d'émettre principalement des avis sur les domaines :

- Du contrôle des comptes (fiabilité des états financiers, efficacité des contrôles internes liés aux activités financières, examen du périmètre des sociétés consolidées, des engagements hors bilan, sélection et fonctionnement du

commissariat aux comptes) et de la communication financière ;
- De l'audit et du contrôle interne (suivi de l'activité de l'audit interne, évaluation du système d'audit et du système de contrôle interne).

Le registre fait apparaître un taux de présence de 93 %, soit en augmentation de plus de 5 points par rapport à l'année précédente.

LE COMITÉ DES RISQUES GROUPE

Objet

Dans le contexte de la directive Solvabilité II, le comité des risques exerce des missions complémentaires à celles du comité d'audit.

Ses missions, directement liées aux exigences de la directive, sont les suivantes :
- Examiner les politiques écrites et évaluer le système de gestion des risques (appétence, profil de risques, processus ORSA, analyse de risques spécifiques) ;
- Suivre la réforme Solvabilité II et examiner les rapports réglementaires (rapports narratifs RSR et SFCR, rapports actuariels, rapport ORSA) ;
- Examiner l'évolution des *stress-tests* (définition, analyse des résultats et actions de gestion) et l'allocation stratégique des fonds propres (suivi du ratio de solvabilité et du besoin global de solvabilité et optimisation de l'allocation des fonds propres entre les entités et les activités) ;
- Apprécier la stratégie de développement du Groupe au regard des enjeux risques (investissement de croissance organique, opérations de restructurations internes, investissements financiers, projets de cession ou acquisition, de fusion ou d'apport et le financement des filiales).

Le comité des risques peut se réunir avec le comité d'audit afin de coordonner leurs actions, examiner les rapports réglementaires des principales entités du Groupe en lien avec les exigences de Solvabilité II.

Composition

La composition du comité validée par le conseil d'administration sur proposition du comité en charge des sélections est la suivante :
- Quatre à six administrateurs Macif Sgam (dont le président du comité et un administrateur représentant des salariés) ;
- Un membre extérieur.

Au 31 décembre 2018, M. Thierry Bohn, M. Cyril Coste, Mme Laure Duquesne, M. Jean-Luc Nodenot (membre extérieur indépendant), M. Philippe Perrault et M. René Valladon (président du comité) composent le comité des risques.

Les invités permanents sont :
- Le président du conseil d'administration ou son représentant ;
- Le directeur général ou son représentant ;
- Les référents du comité de direction Sgam en charge d'une part, des risques et du contrôle permanent et d'autre part, du pilotage économique et financier ;
- Les responsables des quatre fonctions clés du Groupe.

Fréquence

Au cours de l'année 2018, le comité des risques s'est réuni à dix reprises principalement afin d'émettre des avis sur les principaux dossiers stratégiques du Groupe présentant des enjeux financiers ou un degré de risques significatifs, d'examiner les différents rapports réglementaires ou encore d'évaluer le dispositif de gestion des risques.

Afin de coordonner et donner une cohérence d'ensemble à leurs travaux respectifs, le comité d'audit et le comité des risques ont tenu des réunions communes à trois reprises au cours de l'exercice 2018. Ce format de séance plénière, prévu dans le règlement intérieur de chacun des deux comités, illustre la complémentarité de ces deux instances.

Comme l'année précédente, le registre fait apparaître un taux de présence de 82 %.

LE COMITÉ DES SÉLECTIONS

Objet

Le comité a en charge de produire des avis ou des recommandations au conseil d'administration, en amont de ses prises de décisions, s'agissant des dispositifs de sélection des mandataires sociaux du Groupe.

Le comité a compétence sur les entités entrant dans le périmètre du groupe Macif ou que la Macif contrôle ainsi que celles où elle exerce un mandat de représentation.

Composition

Le comité est composé de trois à cinq membres issus du conseil d'administration.

Sont invités permanents :
- Le président du conseil d'administration ou son représentant ;
- Le directeur général ou son représentant lorsque les sujets concernent les dirigeants salariés ;
- Le secrétaire général ;
- Le directeur du cabinet du président ou son représentant.

Les membres et invités permanents sont désignés par le conseil d'administration, après avis du comité en charge des sélections.

Le président du comité des rémunérations/indemnisations participe également aux travaux et assure le lien entre les deux comités.

Au 31 décembre 2018, Mmes Emmanuelle Fantino (présidente du comité), Françoise Lareur ainsi que MM. Alain Lebrun et Pierre Gros composent le comité des sélections.

Enfin, MM. Jean-Dominique Antoni (président du comité des rémunérations/indemnisations) et Philippe Perrault (président de la commission partenariat/élections) y sont invités.

Fréquence

Le comité des sélections s'est réuni en 2018 à quatre reprises afin d'émettre principalement des avis sur :
- Le plan de formation des administrateurs ;
- Les mandats de représentation ;
- La désignation d'administrateurs ;
- La composition des instances du Groupe.

Le registre fait apparaître un taux de présence de 95 %.

LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS/INDEMNISATIONS

Objet

Le comité a en charge de produire des avis ou des recommandations au conseil d'administration, en amont de ses prises de décisions, s'agissant des dispositifs et niveaux de rémunération et d'indemnisation des mandataires sociaux et des mandataires mutualistes du Groupe.

Le comité a compétence sur les entités entrant dans le périmètre de consolidation du groupe Macif ou que la Macif contrôle.

Composition

Le comité est composé de trois à cinq membres issus du conseil d'administration de Macif Sgam et d'un membre externe au Groupe désigné en raison de ses compétences et de son objectivité.

Sont invités permanents :

- Le président du conseil d'administration ou son représentant ;
- Le directeur général ou son représentant lorsque les sujets concernent les dirigeants salariés ;
- Le secrétaire général ;
- Le directeur du cabinet du président.

La présidente du comité des sélections participe également aux travaux et assure le lien entre les deux comités.

Les membres et invités permanents sont désignés par le conseil d'administration, après avis du comité en charge des sélections.

Au 31 décembre 2018, Mmes Katia Planquois, Lysiane Ferrière et Catherine Le Gac ainsi que MM. Jean-Dominique Antoni (membre externe, président du comité) et Jean-François Boulat composent le comité des rémunérations/indemnisations.

Enfin, Mme Emmanuelle Fantino (présidente du comité des sélections) y est invitée.

Fréquence

Le comité des rémunérations/indemnisations s'est réuni en 2018 à trois reprises afin d'émettre principalement des avis sur :

- L'évolution de la rémunération du directeur général et des directeurs généraux délégués ;
- Les rapports annuels à l'assemblée générale de la Macif et de Macif-Mutualité sur le montant des indemnisations et rémunérations ;
- Le dispositif d'indemnisation et de remboursement de frais des élus du Groupe ;
- La revalorisation de l'indemnisation des administrateurs et du président.

Le registre fait apparaître un taux de présence de plus de 94 %.

1.2.4 GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊT

Le groupe Macif, soucieux de garantir la gestion des conflits d'intérêts, a mis en place certains dispositifs :

- Les comités spécialisés d'audit (décision du conseil d'administration Macif SAM du 28 août 2009), des risques, des sélections et des rémunérations/indemnisations (décision du conseil d'administration Macif Sgam du 10 janvier 2018) comportent un membre externe au conseil d'administration ;
- Le comité en charge des sélections examine les propositions relatives à la nomination, au renouvellement et à la démission/révocation des mandats sociaux exercés au sein du Groupe, dans le cadre notamment du respect des principes généraux de gouvernance prévus dans la charte de gouvernement du groupe Macif en matière de conflits d'intérêts, de cumul et de limitation des renouvellements de mandats. Les candidats doivent déclarer au préalable les mandats ou fonctions qu'ils exercent, ainsi que tous intérêts qu'ils détiennent en dehors du Groupe dans toute entreprise ou organisme pouvant être :
  - en concurrence au niveau des offres de produits ou de services avec une ou plusieurs entités du Groupe,
  - ou, en relation d'affaires avec une ou plusieurs entités du groupe Macif ;
- Conformément aux dispositions du Code des assurances, l'assemblée générale de Macif Sgam approuve chaque année le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

1.2.5 DIRECTEUR GÉNÉRAL - DIRECTEUR GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

M. Jean-Marc Raby est le directeur général de Macif Sgam depuis le 26 avril 2012.

Conformément aux articles 27 et 28 des statuts, il assure, sous l'autorité et la surveillance du conseil d'administration, la direction générale de Macif Sgam qu'il représente dans ses rapports avec les tiers.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de Macif Sgam et pour assurer sa gestion et son administration, dans le cadre des orientations et des limitations de pouvoirs fixées par le conseil d'administration. Il exerce ses fonctions dans la limite de la réglementation en vigueur, des statuts et sous réserve des pouvoirs dévolus à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

M. Jean-Marc Raby a par ailleurs le statut de dirigeant salarié en application de l'article R. 322-55-1 du Code des assurances. Son contrat de travail est maintenu du fait de son expérience et de son expertise en particulier dans le domaine de la réassurance. Par ailleurs, compte tenu de son ancienneté à la Macif, les droits qui y sont rattachés sont ainsi maintenus.

Le conseil d'administration de Macif Sgam du 10 janvier 2018 a décidé de nommer trois directeurs généraux délégués mandataires sociaux et de leur donner pouvoir sur des périmètres spécifiques :

- M. Olivier Arlès, directeur général délégué pilotage économique et financier ;
- M. Adrien Couret, directeur général délégué assurances de personnes ;
- M. Jean-Philippe Dogneton, directeur général délégué IARD.

Dans l'exercice de ses responsabilités stratégiques, opérationnelles et managériales, le directeur général s'appuie sur des instances techniques placées sous son autorité. Sous l'impulsion et le contrôle du conseil d'administration, il instruit la stratégie du Groupe qu'il soumet au conseil d'administration.

Le conseil d'administration a pris acte, lors de sa réunion du 10 janvier 2018, de la désignation en qualité de dirigeants effectifs de Macif Sgam, au sens de l'article R. 322-168 du Code des assurances, du directeur général et des trois directeurs généraux délégués.

Il est rappelé que le nombre de dirigeants effectifs désignés permet d'organiser des remplacements lorsqu'un ou des dirigeants sont absents ou empêchés afin de garantir la continuité de la direction effective.

1.2.6 ÉVENTUELLES LIMITATIONS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPORTE AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général exerce ses fonctions dans le cadre de la réglementation en vigueur, des statuts et de la charte de gouvernement de Macif Sgam, et sous réserve des pouvoirs dévolus à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Dans le cadre de la structuration juridique du groupe Macif, ce dernier a mis en place un processus décisionnel cohérent permettant de :

- Déterminer les acteurs (entités, instances, personnes) responsables de la prise de décision ;
- Définir les modalités d'instruction permettant une prise de décision éclairée (sur les enjeux, les risques potentiels identifiés, mesurés et la maîtrise de ces risques) ;
- Définir les modalités de prise de décision en fonction de la nature d'opération ;
- Encadrer les décisions et opérations selon le contexte dans lequel se situe l'entité concernée.

Par ailleurs, la charte de gouvernement de Macif Sgam (articles 6.3 et 6.4) précise que « *le président du conseil d'administration assure la représentation du Groupe au plan politique* » et que « *trois vice-présidents suppléent le président du conseil d'administration afin d'assurer les missions ou activités qu'il leur délègue, sur mandat spécifique* ».

1.2.7 MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

ADMINISTRATEURS COLLÈGE MACIF

NOM - Prénom	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats ou fonctions	
MONTARANT Alain président du conseil d'administration	Apivia Mutuelle	Mutuelle Code de la mutualité	Membre du conseil d'administration	Jusqu'au 13/04/2018
	Compagnie Foncière de la Macif	SAS	Membre du conseil d'administration	
	Foncière de Lutèce	SA	Représentant permanent Macif, membre du conseil d'administration	
	Inter Mutuelles Assistance*	SA	Membre et vice-président du conseil de surveillance	
	Macif	SAM	Membre et président du conseil d'administration	
	Macifimo	SAS	Membre du conseil d'orientation	
	Macif Participations	SAS	Représentant permanent Macif, membre du conseil d'administration	
	Macif-Mutualité	Mutuelle Code de la mutualité	Membre du conseil d'administration	
	Mutavie	SE	Représentant permanent Macif, membre du conseil de surveillance	
	OFI Asset Management	SA	Membre et président du conseil d'administration	
	OFI Holding	SA	Membre et vice-président du conseil d'administration	
	Siem	SAS	Membre de droit du comité de direction	
	Socram Banque*	SA	Membre du conseil d'administration	
	Syneteristiki (Grèce)*	SA	Membre du conseil d'administration	
	UMG Macif Santé Prévoyance	UMG	Président du conseil d'administration Membre du conseil d'administration	Jusqu'au 13/09/2018
	UGM Aésio Macif*	UGM	Membre et vice-président du conseil d'administration	À compter du 28/02/2018
	Association des Assureurs Mutualistes*	Association	Membre suppléant à la commission exécutive au titre de Macif	
	Macif Finance Épargne	GIE	Président du conseil d'administration	du 14/03 au 17/09/2018
DEFIOLLES Florence (à compter du 10/01/2018)	Macif	SAM	Membre du conseil d'administration	
	Apivia Mutuelle	Mutuelle Code de la mutualité	Membre du conseil d'administration	
	Macifin'	SAS	Membre du conseil de surveillance	
	Mutavie	SE	Membre du conseil de surveillance	
	Macif Finance Épargne	GIE	Membre du conseil d'administration	À compter du 14/03/2018
	UGM Aésio Macif*	UGM	Membre du conseil d'administration	À compter du 28/02/2018
FANTINO Emmanuelle	Macif	SAM	Membre du conseil d'administration	
	Macif-Mutualité	Mutuelle Code de la mutualité	Membre du conseil d'administration	Jusqu'au 10/01/2018
	Skipper Macif 2	SAS	Membre du conseil de surveillance	À compter du 20/07/2018
FERRIÈRE Lysianne (à compter du 10/01/2018)	Macif	SAM	Membre du conseil d'administration	
	Mutavie	SE	Membre du conseil de surveillance	
	Macifin'	SAS	Membre et vice-présidente du conseil de surveillance	
	Macif Finance Épargne	GIE	Membre du conseil d'administration	À compter du 14/03/2018
LAREUR Françoise (à compter du 10/01/2018)	Macif	SAM	Membre du conseil d'administration	
	Fondation d'entreprise du groupe Macif	Fondation	Membre du conseil d'administration	
	Skipper Macif 2	SAS	Membre du conseil de surveillance	À compter du 20/07/2018
	Macif Zycie (Pologne)	Mutuelle	Membre du conseil de surveillance Présidente et membre du comité d'audit	
	Réseau des Accorderies de France*	Accorderie	Membre du Conseil d'administration	À compter du 01/01/2018

NOM - Prénom	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats ou fonctions	
LE GAC Catherine (et secrétaire du bureau à compter du 10/01/2018)	Macif	SAM	Membre du conseil d'administration	
	Mutavie	SE	Membre du conseil de surveillance	
	Macifin'	SAS	Membre du conseil de surveillance	
	Fondation d'entreprise du groupe Macif	Fondation	Membre et président du conseil d'administration	
	Macif Finance Épargne	GIE	Membre du conseil d'administration	À compter du 14/03/2018
	UGM Aésio Macif*	UGM	Membre du conseil d'administration	À compter du 28/02/2018
	Urssaf*		Membre suppléant du conseil d'administration	
LEBRUN Alain (à compter du 10/01/2018)	Macif	SAM	Membre du conseil d'administration	
	M. A&S	SA	Membre du conseil d'administration	
	Ville de St Martin aux Bois (60)*	Établissement public (mairie)	Maire	
MICHARD Pascal (vice-président à compter du 10/01/2018)	Macif	SAM	Membre et vice-président du conseil d'administration	
	Mutavie	SE	Membre et président du conseil de surveillance	
	Macifin'	SAS	Membre et président du conseil de surveillance	
	Socram Banque*	SA	Membre et président du conseil d'administration	
	OFI Asset Management	SA	Membre du conseil d'administration	
	OFI Holding	SA	Membre du conseil d'administration	
	Apivia Mutuelle	Mutuelle Code de la mutualité	Membre du conseil d'administration	
	Macif Immobilier	GIE	Membre du conseil de surveillance	
	Société d'Assurance de Prévoyance et de Santé (Algérie)*	SA	Membre du conseil d'administration	
	UGM Aésio Macif*	UGM	Membre du conseil d'administration	À compter du 28/02/2018
	Macif Finance Épargne	GIE	Membre du conseil d'administration Vice-président du conseil d'administration Président du conseil d'administration	À compter du 14/03/2018 Du 14/03/2018 au 17/09/2018 À compter du 17/09/2018
PERRAULT Philippe (vice-président à compter du 10/01/2018)	Macif	SAM	Membre et vice-président du conseil d'administration	
	Macifilia	SA	Membre et président du conseil d'administration	
	Finorpa Financement*	SAS	Représentant permanent Macif Participations membre du conseil	
	Finorpa SCR*	SAS	Représentant permanent Macif Participations membre du conseil	
	Inter Mutuelles Entreprises*	SA	Représentant permanent Macif membre du conseil de surveillance	
	Inter Mutuelles Assistance*	SA	Représentant permanent Macifilia membre du conseil de surveillance	
	Macif Participations	SAS	Membre du conseil d'administration	
	Caisse Solidaire du Nord*	SA	Représentant permanent Macif Participations membre du conseil	Jusqu'au 12/07/2018
	Télé Nord Pas de Calais*	SA en liquidation	Représentant permanent Macif Participations censeur	Jusqu'au 20/03/2018
	Finovam*	SAS	Représentant permanent Macif Participations censeur	Jusqu'au 20/03/2018
	Macif Innovation	SAS	Membre du comité d'investissement	
	Thémis	SA	Membre et président du conseil d'administration	
	Macif Immobilier	GIE	Membre du conseil de surveillance	
	UGM Aésio Macif*	UGM	Membre du conseil d'administration	À compter du 28/02/2018

NOM - Prénom	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats ou fonctions	
PLANQUOIS Katia (à compter du 10/01/2018)	Mutavie	SE	Membre du conseil de surveillance	
	Sécurimut	SAS	Membre du conseil de surveillance	À compter du 19/01/2018
	Macif	SAM	Membre du conseil d'administration	À compter du 10/01/2018
	Macif Finance Épargne	GIE	Membre du conseil d'administration	À compter du 14/03/2018
	Macifin'	SAS	Membre du conseil de surveillance	À compter du 10/01/2018
VALLADON René (à compter du 10/01/2018)	Macif	SAM	Membre du conseil d'administration	
	Macifin'	SAS	Membre du conseil de surveillance	
	Mutavie	SE	Membre du conseil de surveillance Vice-président du conseil de surveillance	À compter du 29/05/2018
	OFI Holding	SA	Membre du conseil d'administration	
	Ageper	Association	Membre du conseil d'administration	
	UGM Aésio Macif*	UGM	Membre du conseil d'administration	À compter du 28/02/2018
	Macif Centre de Voile	Association	Membre du conseil de surveillance	À compter du 16/03/2018
	Macif Finance Épargne	GIE	Membre du conseil d'administration	À compter du 14/03/2018
	OFI Asset Management	SA	Membre du conseil d'administration	À compter du 27/03/2018
	OFI RS ECB*	SICAV	Membre et président du conseil d'administration	À compter du 19/06/2018
	Skipper Macif 2	SAS	Membre et président du conseil de surveillance	À compter du 20/07/2018
	Socram Banque*	SA	Membre du conseil d'administration	À compter du 29/03/2018

ADMINISTRATEURS COLLÈGE UMG MACIF SANTÉ PRÉVOYANCE

NOM - Prénom	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats ou fonctions	
BOHN Thierry (à compter du 10/01/2018)	UMG Macif Santé Prévoyance	UMG	Membre du conseil d'administration	
	Mutuelle Nationale des Personnels Air France (MNPAF)	Mutuelle	Membre et président du conseil d'administration	
BOULAT Jean-François (à compter du 10/01/2018)	Apivia Mutuelle	Mutuelle Code de la mutualité	Membre du conseil d'administration	
	Calyxis*	Association	Membre du conseil d'administration	
	Attitude Prévention*	Association	Membre du conseil d'administration	
	Handeo*	Association	Membre du conseil d'administration	
	UMG Macif Santé Prévoyance	UMG	Membre du conseil d'administration	
	Macif-Mutualité	Mutuelle Code de la mutualité	Membre et vice-président du conseil d'administration	
	UGM Aésio Macif*	UGM	Membre du conseil d'administration	À compter du 28/02/2018
DUQUESNE Laure (à compter du 10/01/2018)	Apivia Mutuelle	Mutuelle Code de la mutualité	Membre du conseil d'administration	À compter du 13/04/2018
	UMG Macif Santé Prévoyance	UMG	Membre du conseil d'administration	À compter du 10/01/2018
	Macif-Mutualité	Mutuelle Code de la mutualité	Membre du conseil d'administration	À compter du 10/01/2018
	Médicis*	Mutuelle Code de la mutualité	Membre du conseil d'administration	
	Mutualité française IDF*	Union Régionale	Membre du conseil d'administration	
GROS Pierre (vice-président à compter du 10/01/2018)	Macif	SAM	Membre du conseil d'administration	
	Macif-Mutualité	Mutuelle Code de la mutualité	Membre du conseil d'administration Président du conseil d'administration	À compter du 10/01/2018
	Macifilia	SA	Représentant permanent Macif membre du conseil d'administration	
	Sécurimut	SAS	Membre du conseil de surveillance	
	UMG Macif Santé Prévoyance	UMG	Membre et vice-président du conseil d'administration	
	Siem	SAS	Membre du comité de direction	
	Compagnie Foncière de la Macif	SAS	Représentant permanent Macif-Mutualité, membre du consseil d'administration	
	FNMF*	Fédération	Membre du conseil d'administration	
	Macif Immobilier	GIE	Membre du conseil de surveillance	À compter du 18/01/2018
	UGM Aésio Macif*	UGM	Membre du conseil d'administration	À compter du 28/02/2018
	Prévoyance Aésio Macif*	SA	Membre et président du conseil d'administration	À compter du 25/07/2018
LANGRONIER Edwige (à compter du 10/01/2018)	Prévoyance Aésio Macif*	SA	Membre du conseil d'administration	À compter du 25/07/2018
	UMG Macif Santé Prévoyance	UMG	Membre du conseil d'administration	À compter du 10/01/2018
	Macif-Mutualité	Mutuelle Code de la mutualité	Membre du conseil d'administration	À compter du 10/01/2018

NOM - Prénom	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats ou fonctions	
PELAUD Jean-Luc	Apivia Mutuelle	Mutuelle Code de la mutualité	Membre et président du conseil d'administration	
	Apivia Courtage	GIE	Membre du conseil d'administration	
	Apivia Participations	SAS	Membre du conseil de surveillance	
	Apivia Prévoyance	SAS	Membre du conseil de surveillance	
	Apivia Santé	SAS	Membre du conseil de surveillance	
	Apivia Iard	SAS	Membre du conseil de surveillance	
	Concept Holding	SAS	Membre du conseil de surveillance	
	GIE Couleurs Mutuelles	GIE	Membre et président du conseil d'administration	
	Espace 224	Association	Membre du conseil d'administration	
	UMCAPI*	Union de mutuelles	Membre du conseil d'administration	
	Couleurs Mutuelles	UGM	Président du conseil d'administration	
	UMG Macif Santé Prévoyance	UMG	Membre du conseil d'administration Président du conseil d'administration	 À compter du 13/09/2018
	Macif-Mutualité	Mutuelle Code de la mutualité	Membre du conseil d'administration	Jusqu'au 10/01/2018
	Melioris*	Association	Membre du conseil d'administration	
	UGM Aésio Macif*	UGM	Membre du conseil d'administration	À compter du 28/02/2018
	Skipper Macif 2	SAS	Membre du conseil de surveillance	À compter du 20/07/2018
	Prévoyance Aésio Macif*	SA	Membre du conseil d'administration Président du comité d'audit	À compter du 25/07/2018 À compter de 12/2018

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS

NOM - Prénom	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats ou fonctions
PINTO Manuel (à compter du 09/06/2018)			
COSTE Cyril (à compter du 09/06/2018)	Macif	SAM	Administrateur élu par les salariés
	Fondation d'entreprise du groupe Macif	Fondation	Administrateur
	Espace 224	Association	Administrateur

DIRECTEUR GÉNÉRAL

NOM - Prénom	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats ou fonctions	
RABY Jean-Marc	Compagnie Foncière de la Macif	SAS	Représentant permanent Macif, membre du conseil d'administration	
	Foncière de Lutèce	SA	Membre et président du conseil d'administration	
	Inter Mutuelles Assistance*	SA	Représentant permanent Macif, membre du conseil de surveillance	
	Macif	SAM	Directeur général	
	Macif Participations	SAS	Membre du conseil d'administration	
	Macifilia	SA	Censeur	
	Macifimo	SAS	Membre du conseil d'orientation	
	Mutavie	SE	Censeur	
	OFI Asset Management	SA	Membre du conseil d'administration	
	OFI Holding	SA	Représentant permanent Macif, membre du conseil d'administration	
	Ofivalmo Partenaires*	SA	censeur	
	Siem	SAS	Membre de droit du comité de direction	
	Socram Banque*	SA	Censeur	
	SCOR*	SE	Membre du conseil d'administration	
	UMG Macif Santé Prévoyance	UMG	Directeur général	
	Association des Assureurs Mutualistes*	Association	Membre titulaire à la commission exécutive au titre de Macif Vice-président	
	Macif Finance Épargne	GIE	Directeur général	À compter du 14/03/2018

DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

NOM - Prénom	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats ou fonctions	
ARLÈS Olivier (à compter du 10/01/2018)	Macif	SAM	Directeur général délégué	Jusqu'au 10/01/2018
	Mutavie	SE	Membre du directoire	Jusqu'au 11/12/2018
	Siem	SAS	Membre du comité de direction	
	SIIL	SAS	Membre du comité de direction	
	OFI Asset Management	SA	Membre du conseil d'administration	
	OFI Holding	SA	Membre du conseil d'administration	
	Compagnie Foncière Macif	SAS	Membre du conseil d'administration	
	Foncière de Lutèce	SA	Membre du conseil d'administration	
	Macifimo	SAS	Président et membre du conseil d'orientation	
	Macif Mutavie Finance	GIE	Membre du conseil d'administration	
	Sécurimut	SAS	Membre du conseil de surveillance	
	New Alpha Asset Management*	SAS	Membre du conseil de surveillance	
	Ofivalmo Partenaires*	SA	Représentant permanent Macif, Membre du conseil d'administration	
	Inter Mutuelles Entreprises*	SA	Membre du conseil de surveillance	
	OFI Lux (Luxembourg)	SA	Membre du conseil d'administration	
	Macif Innovation	SAS	Membre du comité d'investissement	
	Zencap Asset Management*	SAS	Membre du conseil de surveillance	
	Apivia Participations	SAS	Membre du conseil de surveillance	
	SRS Holding*	SAS	Représentant permanent Macif, membre du conseil de surveillance	
	Infravia Capital Partners*	SAS	Membre du collège de surveillance	
	Swen Capital Partners*	SA	Représentant permanent Macif, Membre du conseil d'administration	
COURET Adrien (à compter du 10/01/2018)	Macif	SAM	Directeur général délégué	Jusqu'au 10/01/2018
	OFI Holding	SA	Membre du conseil d'administration	
	OFI Asset Management	SA	Membre du conseil d'administration	
	Macif Innovation	SAS	Président Membre du comité d'investissement	Jusqu'au 19/01/2018
	Macif Finance Épargne	GIE	Membre et Président du conseil d'administration Directeur général délégué	Jusqu'au 14/03/2018 À compter du 14/03/2018
	Socram Banque*	SA	Représentant permanent Macif, membre du conseil d'administration	
	Apivia Mutuelle	Mutuelle Code de la mutualité	Membre du conseil d'administration	Du 08/02/2018 au 15/10/2018
	Apivia Santé	SAS	Membre du conseil de surveillance	Du 09/03/2018 au 15/10/2018
	UMG Macif Santé Prévoyance	UMG	Directeur général délégué	À compter du 10/01/2018
	Macifin'	SAS	Membre et président du directoire	Du 10/01/201/ au 17/12/2018
	Mutavie	SE	Membre et président du directoire	À compter du 01/01/2018
	Sécurimut	SAS	Membre et président du conseil de surveillance	À compter du 19/01/2018
	Prévoyance Aésio Macif*	SA	Membre du conseil d'administration	À compter du 25/07/2018
	Société d'Assurance de Prévoyance et de Santé (Algérie)*	SA	Membre du conseil d'administration Membre et président du comité d'audit	À compter du 26/09/2018

NOM - Prénom	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats ou fonctions	
DOGNETON Jean-Philippe (à compter du 10/01/2018)	Macif	SAM	Directeur général délégué	
	Macifilia	SA	Directeur général	
	Thémis	SA	Administrateur	
	Sferen Réparation	SAS	Membre du comité de gestion	
	Inter Mutuelles Entreprises*	SA	Membre du directoire	
	Inter Mutuelles Assistance*	SA	Membre du comité stratégique	
	Inter Mutuelles Solutions*	SAS	Membre du comité stratégique	
	Darva*	SAS	Vice-président et membre du comité de surveillance	
	Association Française de l'Assurance (FFA)*	Association	Membre du bureau de la Commission Assurances dommages et de responsabilité (CADORA)	
	Association de Réassurance Commune d'Assureurs Mutualistes	Association	Président	
	Macif Innovation	SAS	Membre du comité d'investissement	
	Drust*	SAS	Membre du comité financier et stratégique	

Abréviations :
GIE : groupement d'intérêt économique
SA : société anonyme
SARL : société à responsabilité limitée
SAS : société par actions simplifiée
Sicav : société d'investissement à capital variable
SCIC : société coopérative d'intérêt collectif
Sgam : société de groupe d'assurance mutuelle
UGM : union de groupe mutualiste
UMG : union mutualiste de groupe

** Mandats hors groupe Macif.*

1.2.8 PRINCIPES ET RÈGLES ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DÉTERMINER LA RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions du Code des assurances, et notamment l'article R. 322-55-1, qui rappelle que les fonctions d'administrateur sont gratuites, le conseil d'administration est autorisé à allouer des indemnités dans les limites fixées par l'assemblée générale.

Cette possibilité est expressément inscrite dans les statuts de Macif Sgam (article 26). L'assemblée générale est informée chaque année du montant des indemnités effectivement allouées et des frais remboursés aux administrateurs.

Afin de pouvoir répondre à cette obligation, le conseil d'administration s'appuie principalement sur l'avis du comité des rémunérations/indemnisations.

Lors de la séance du 10 janvier 2018, l'assemblée générale, conformément à l'article R. 322-55-1 du Code des assurances et à l'article 26 des statuts, a décidé que le montant des indemnités versées aux administrateurs, au titre de l'année 2018, sera limité à un montant maximum global de 0,06 % du montant annuel des cotisations d'assurance émises par les affiliées de Macif Sgam.

1.2.9 RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

DÉFINITION DES PERSONNES ET DU PÉRIMÈTRE CONCERNÉS

Personnes concernées

Les mandataires sociaux de la Macif sont l'ensemble des administrateurs, ainsi que le directeur général et les directeurs généraux délégués ayant exercé tout ou partie de leur mandat social en 2018.

En 2018, ce sont vingt-six administrateurs identifiés auxquels s'ajoutent le directeur général, Jean-Marc Raby, et trois directeurs généraux délégués : Olivier Arlès, Adrien Couret et Jean-Philippe Dogneton.

Les dirigeants mandataires sociaux, sont conformément à la recommandation AMF, ceux dont les fonctions correspondent à la notion de dirigeants au sens de l'article L. 225-185 du Code de commerce. Il s'agit donc du président du conseil d'administration, du directeur général et des directeurs généraux délégués.

Périmètre

Les rémunérations et indemnités visent celles versées par Macif Sgam et par les structures qu'elle contrôle.

MONTANTS GLOBAUX VERSÉS EN 2018

(en euros)	Montants 2018 totaux versés aux dirigeants/mandataires sociaux
Indemnités ou rémunérations versées	3 280 514
Dont remboursements employeur [1]	*240 539*
Avantages en nature	86 329
Sous-total indemnités et avantages en nature	**3 366 843**
Avantages postérieurs à l'emploi	119 246
Sous-total avantages	**3 486 089**
Remboursements de frais [2]	57 179
Total général	**3 543 267**

[1] *Y compris, le cas échéant, les remboursements effectués par l'organisme employeur lorsque des attributions permanentes sont confiées.*

[2] *Sur la base des fiches de frais remboursés.*

MONTANTS NOMINATIFS (BASE BRUTE)

Avantages à court terme

(en euros)

Nom Prénom	Dirigeant/mandataire social	2018 Jetons de présence	2018 Autres rémunérations	2018 Total
1- Pour les administrateurs suivants, il s'agit d'indemnités brutes sans charges sociales :				
BOHN Thierry [1]	Administrateur		-	-
BOO Vincent [1]	Administrateur		-	-
BOULAT Jean-François [1]	Administrateur		80 000	80 000
COSTE Cyril [2]	Administrateur représentant les salariés		48 682	48 682
DEFIOLLES Florence	Administrateur		82 448	82 448
DINTINGER Jacky [1]	Administrateur		-	-
DUQUESNE Laure [1]	Administrateur		61 000	61 000
FANTINO Emmanuelle	Administrateur		61 000	61 000
FERRIÈRE Lysiane	Administrateur		61 000	61 000
INSA Hélios [1]	Administrateur		-	-
LANGRONIER Edwige [1]	Administrateur		39 668	39 668
LAREUR Françoise	Administrateur		61 000	61 000
LE GAC Catherine	Administrateur		83 144	83 144
LEBRUN Alain	Administrateur		63 820	63 820
MARAZANOFF Éric [1]	Administrateur		4 000	4 000
MICHARD Pascal	Administrateur		100 413	100 413
MONTARANT Alain	Président		291 333	291 333
PEIGER Michel [1]	Administrateur		-	-
PELAUD Jean-Luc [1]	Administrateur		160 147	160 147
PERRAULT Philippe	Administrateur		100 336	100 336
PINTO Manuel [1 2]	Administrateur représentant les salariés		61 767	61 767
PLANQUOIS Katia [1]	Administrateur		61 000	61 000
QUILLON Annie	Administrateur		57 089	57 089
VALLADON René	Administrateur		82 648	82 648
2- Pour les administrateurs suivants, il s'agit d'indemnités remboursées à l'employeur charges comprises :				
CHEMARIN Jacques [1]	Administrateur		81 877	81 877
GROS Pierre	Administrateur		163 188	163 188
3- Pour les membres de direction :				
ARLÈS Olivier	Directeur Général Délégué		348 356	348 356
COURET Adrien	Directeur Général Délégué		263 301	263 301
DOGNETON Jean-Philippe	Directeur Général Délégué		335 315	335 315
RABY Jean-Marc	Directeur Général		614 314	614 314
Total général			**3 366 843**	**3 366 843**

[1] Mandats ayant débuté ou pris fin en cours d'année.

[2] Administrateurs salariés ; le montant des « Autres rémunérations » intègre le salaire au titre du contrat de travail ainsi que l'indemnité annuelle de 4 000 € bruts au titre du mandat d'administrateur représentant les salariés.

NB : les « Autres rémunérations » comprennent les avantages en nature.

Avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière, retraite supplémentaire)

(en euros)	Indemnités de fin de carrière	Retraite supplémentaire	Total	Contrat de travail
ARLÈS Olivier	471	-203	268	Oui
COURET Adrien	-2 197	-6 248	-8 445	Oui
DOGNETON Jean-Philippe	-6 316	-26 599	-32 916	Oui
RABY Jean-Marc	41 266	119 072	160 338	Oui
Total général	**33 224**	**86 021**	**119 246**	

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

(en euros)	31 déc. 2018
ARLÈS Olivier	**348 356**
Rémunération fixe	290 533
Rémunération variable	57 823
Jetons de présence	-
Avantages en nature	-
COURET Adrien	**263 301**
Rémunération fixe	204 361
Rémunération variable	39 244
Jetons de présence	-
Avantages en nature	19 696
DOGNETON Jean-Philippe	**335 315**
Rémunération fixe	272 465
Rémunération variable	57 822
Jetons de présence	-
Avantages en nature	5 028
MONTARANT Alain	**291 333**
Rémunération fixe	284 109
Rémunération variable	-
Jetons de présence	-
Avantages en nature	7 224
RABY Jean-Marc	**614 314**
Rémunération fixe	460 241
Rémunération variable	126 915
Jetons de présence	-
Avantages en nature	27 158

1.3 ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ANNÉE 2018

1.3.1 ACTIVITÉ MONDIALE, LA FIN D'UNE DYNAMIQUE

Marqué par une montée du protectionnisme, l'accroissement des conflits commerciaux et l'instabilité politique dans plusieurs pays, le contexte international a été particulièrement incertain en 2018. La croissance mondiale s'établit pourtant à 3,7 %, soit 0,1 point de moins qu'en 2017, et ce, malgré des résultats européens et asiatiques bien inférieurs aux prévisions.

Au cours de l'année 2018, les mesures prises par les États-Unis en vue d'augmenter les droits d'importations ont suscité des représailles et des contre-représailles. Si la croissance du commerce mondial en a pâti, la croissance économique est restée relativement stable, notamment grâce aux résultats étasuniens. Les États-Unis enregistrent ainsi une croissance du PIB en augmentation de 0,7 point, affichant un résultat de 2,9 % pour l'ensemble de l'année 2018. Une croissance qui n'est en rien due à une potentielle embellie de la balance commerciale suite aux mesures protectionnistes puisque le déficit commercial a enregistré son plus haut niveau en dix ans et contribue négativement à la croissance. Les raisons de la croissance sont à chercher du côté des réformes fiscales du gouvernement de Donald Trump qui semblent avoir agi positivement sur les investissements (+15,1 % en 2018 contre -0,5 % en 2017) et sur la consommation des ménages (+3,6 % contre +3,8 % en 2017).

Du côté chinois, la guerre commerciale déclarée par les États-Unis ne semble pas atteindre le niveau des exportations outre mesure. L'excédent commercial de la Chine avec les États-Unis atteint ainsi un nouveau record cette année, tandis que ses exportations mondiales continuent de progresser. En revanche, les importations du géant asiatique chutent drastiquement, et ce n'est pas le seul signe d'une demande intérieure faiblissante. La croissance des ventes de détail a subi son premier tassement depuis 15 ans, les ventes automobiles ont diminué pour la première fois depuis 1990. Enfin, la politique d'assainissement du système bancaire a marqué le pas d'un durcissement des conditions de financement. C'est ainsi que la Chine atteint au dernier trimestre 2018 son plus faible niveau de croissance depuis la crise financière de 2009 et signe pour l'année une croissance à 6,6 %, soit 0,3 point de moins qu'en 2017.

Les tensions commerciales sino-américaines commencent à avoir un impact au-delà de leurs frontières. Le Japon voit ainsi ses exportations destinées aux usines chinoises baisser considérablement, rendant la contribution de la demande extérieure à la croissance quasi-nulle. Sous l'effet des catastrophes naturelles qui ont touché le pays, la demande intérieure n'a pas été plus florissante. Ainsi, la croissance japonaise passe de 1,9 % à 0,9 %, faisant planer le risque de récession pour 2019.

Pour ce qui est des économies émergentes et en développement, le contexte économique semble stable bien qu'il englobe des situations très diverses, avec un taux de croissance passant de 4,7 % en 2017 à 4,6 % en 2018. L'Inde, sous l'impulsion d'une forte demande intérieure et d'un retour à la normale après l'impact de sa politique de démonétisation, voit son PIB augmenter de 1,6 point, se plaçant à 7,3 %. Le Brésil reste sur une croissance en légère augmentation (+1,3 % contre +1,1 %), tandis que les pays européens à revenu moyen ont perdu de leur dynamisme (+3,8 % contre +6,0 %).

1.3.2 ACTIVITÉ EN EUROPE, UN RALENTISSEMENT GÉNÉRAL

Après une année 2017 affichant la plus forte croissance depuis 2007, le ralentissement de l'économie en zone euro s'est enclenché dès le premier trimestre 2018 et n'a cessé de s'intensifier tout au long de l'année pour atteindre une croissance de 1,8 % contre 2,4 % en 2017. Le contexte international, marqué par les conflits commerciaux et par la baisse de confiance des investisseurs, y est pour beaucoup, mais des facteurs internes, comme le ralentissement de la production automobile en Allemagne, l'instabilité en Italie ou encore les tensions sociales en France, contribuent également à ce tassement. D'autre part, les incertitudes liées aux effets d'un Brexit sans accord continuent à menacer l'équilibre européen.

L'Allemagne, habituellement moteur de la croissance européenne, cale pour la première fois depuis 2015. L'activité s'est en effet contractée au troisième trimestre 2018 (-0,2 %) et présente une croissance annuelle de 1,5 % contre 2,5 % en 2017. En cause, un durcissement des règles d'homologation des véhicules neufs, mal anticipé par les constructeurs d'outre-Rhin, dont les stigmates se retrouvent aussi bien dans la production que dans l'investissement. Les exportations continuent de croître et affichent un niveau record, en hausse de 3 %, et ce, malgré un fort ralentissement en cours d'année provoqué par le fléchissement de la demande mondiale et par les tensions commerciales. En revanche, la demande intérieure restant robuste, les importations ont été plus dynamiques que les exportations (+5,7 %) diminuant l'excédent commercial de près de 8 %.

L'Italie est quant à elle entrée en récession au second semestre, avec un PIB en recul sur les deux derniers trimestres. La croissance du PIB transalpin baisse de 0,6 point sur l'année entre 2017 et 2018 pour se situer à 1 %. L'instabilité politique et les craintes de dérapages budgétaires du gouvernement de Matteo Salvini, s'accompagnent d'une dégradation du climat des affaires et d'une contraction de l'activité faisant passer l'indice PMI sous la barre des 50.

Au Royaume-Uni, les incertitudes dues au blocage politique autour du Brexit ont freiné la croissance en 2018. Celle-ci

enregistre un net recul à 1,4 % contre 1,8 % en 2017. En cause, une consommation des ménages peu dynamique, attentiste, et ce, malgré une hausse du pouvoir d'achat. Les entreprises ont également été très prudentes, la formation brute de capital fixe, représentant l'investissement, a contribué négativement à la croissance.

En dépit de la morosité de la croissance et du ralentissement des créations d'emplois qui devrait être en phase avec l'activité économique, la faible croissance de la population active permet au chômage de continuer à baisser en zone euro. Le taux de chômage dans les dix-neuf pays ayant adopté la monnaie unique s'établit à 7,9 % en décembre, soit le taux le plus bas depuis dix ans.

L'inflation en zone euro continue sa très lente progression et s'installe à 1,6 % en décembre 2018, elle reste donc encore en deçà de l'objectif de 2 % de la Banque centrale européenne. L'inflation sous-jacente (excluant l'énergie, les produits alimentaires, les boissons alcoolisées et le tabac) est restée atone.

1.3.3 ACTIVITÉ EN FRANCE, UNE FIN D'ANNÉE DIFFICILE

Pâtissant de l'essoufflement de l'activité mondiale et des mauvais résultats sur le plan de la consommation, la croissance française plafonne à 1,5 % en 2018, loin des 2 % initialement prévus par le gouvernement pour son projet de loi de finance, très loin des 2,2 % enregistrés pour l'année 2017.

En cause, une première partie d'année plus difficile que prévue, marquée par un contexte international incertain et une demande intérieure en berne. La consommation des ménages a pâti des grèves dans les transports et d'un printemps particulièrement doux, amoindrissant les dépenses en énergie.

La seconde partie de l'année peine à rattraper le retard. Sur fond de crise des « gilets jaunes », la demande intérieure finale décélère fortement en fin d'année. Le climat des affaires traduit également cette tendance avec une forte dégradation au dernier trimestre. L'indicateur qui le synthétise perd 3 points en décembre 2018 pour se situer à son plus bas niveau depuis décembre 2016. La crise des « gilets jaunes » aurait eu un coût de 0,2 point de croissance sur le dernier trimestre 2018, selon le gouvernement.

Le nombre de créations d'entreprises reste dynamique avec une croissance de 17 % en cumul annuel, tandis que le nombre de défaillances décroît. Ces créations restent toutefois grandement portées par le micro-entreprenariat, les créations sous forme de sociétés n'augmentant que de 1,61 %. En lien avec ces chiffres, le secteur privé a créé près de 106 100 emplois en 2018 contre 300 000 l'année précédente, signe une nouvelle fois d'un changement de dynamique économique. Ce chiffre reste néanmoins positif et contribue en grande partie à la baisse du chômage. Ainsi, c'est la première fois depuis dix ans que le taux de chômage passe sous la barre des 9 % pour s'établir à 8,8 % de la population active au sens du Bureau international du travail (BIT) au quatrième trimestre 2018. Autres signes positifs, la proportion des 15-24 ans recherchant un emploi est en diminution de 1,8 % sur l'année et la part des 15-64 ans qui occupent un emploi atteint son plus haut niveau depuis 1980, soit 66,1 %.

Le déficit de la balance commerciale continue à se creuser en 2018 pour la quinzième année consécutive. La détérioration tient essentiellement à l'augmentation des prix du pétrole, la facture en énergie représentant près de deux tiers du déficit commercial. La part de la France dans le commerce mondial se stabilise quant à elle, à 3 %.

L'inflation continue d'accélérer en 2018 pour la troisième année consécutive, s'établissant en moyenne à 1,8 % après 1 % en 2017. La dynamique des prix résulte d'une augmentation des prix de l'énergie, des services et de l'alimentation. À l'inverse, les prix des produits manufacturés sont orientés à la baisse. L'inflation sous-jacente augmente pour sa part de 0,3 point pour atteindre 0,8 %.

1.3.4 MARCHÉS FINANCIERS, UNE ANNÉE D'INCERTITUDES

En 2018, les banques centrales américaine (FED) et européenne (BCE) sont sorties, chacune à leur rythme, de leurs programmes d'assouplissement monétaire. Confortée par le dynamisme de la croissance économique américaine, la FED a en effet continué à réduire son bilan. Elle a par ailleurs relevé ses taux directeurs à quatre reprises en 2018.

La BCE a quant à elle diminué progressivement le montant mensuel de ses rachats d'actifs pour les arrêter totalement fin décembre. La politique de taux directeurs de la BCE est par ailleurs restée accommodante : aucune augmentation de taux n'a été décidée en 2018 et il ne devrait pas y en avoir avant la fin de l'été 2019.

En début d'année, les marchés actions ont poursuivi leur hausse amorcée en 2017, portés par une bonne conjoncture économique mondiale. Mais la volatilité est revenue brutalement en février lors de la publication de bons chiffres sur les salaires aux États-Unis faisant craindre des tensions inflationnistes et entrainant un *flash krach* (chute importante des cours sur une période de temps très courte) sur les principaux indices actions mondiaux.

Ces derniers ont cependant rapidement retrouvé leur niveau de début d'année pour ensuite évoluer en dents de scie dès mars au gré des menaces protectionnistes des États-Unis envers ses principaux partenaires commerciaux, notamment la Chine.

En mai, à la différence des indices américains toujours haussiers grâce à de bons indicateurs macro-économiques, les indices actions européens ont à nouveau reculé : la crise politique italienne, la guerre commerciale sino-américaine et les premiers signes de ralentissement en Europe et en Chine ont progressivement rendu les investisseurs plus adverses aux risques.

En octobre, les actions ont fortement baissé suite à la hausse des taux longs américains et à un regain d'inquiétude sur la Chine. Même les indices américains ont connu l'une des pires baisses mensuelles depuis dix ans.

Alors que le mois de décembre est traditionnellement synonyme de hausse pour les marchés actions, celui de 2018 a enregistré un fort décrochage. Les tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis, les incertitudes liées au Brexit mais aussi une possible inversion de la courbe américaine des taux d'intérêt, signe historiquement avant-coureur d'une récession,

ont en effet entretenu l'inquiétude des investisseurs. La politique monétaire de la FED jugée trop restrictive a par ailleurs contribué à cette baisse des marchés actions.

Au final, le CAC 40 a connu sa plus mauvaise année depuis 2011, enregistrant une baisse de -10,95 %, et le S&P 500 a reculé de 6,2 %, sa plus forte baisse annuelle depuis 2008.

Dans ce contexte d'incertitude, la dette allemande et la dette française dans une moindre mesure, ont joué leur rôle de valeur refuge : le taux dix ans allemand, déjà très bas, a continué de baisser pour atteindre 0,24 %. Après avoir progressé au premier trimestre, le taux français a ensuite baissé pour rejoindre son niveau de début d'année. À noter que le *spread* France-Allemagne s'est légèrement tendu en fin d'année, conséquence du mouvement social des « gilets jaunes ».

En Italie, le taux à dix ans est passé de 1,98 % à 2,75 %, avec un pic à 3,67 % au plus fort du conflit opposant le nouveau gouvernement italien, élu en mai, et la commission européenne, jugeant le déficit italien de 2,4 % incompatible avec une dette de 130 % du PIB. Néanmoins, l'accord conclu en décembre sur le budget 2019 a permis de réduire les tensions sur la dette italienne et par conséquent de desserrer l'étau sur les taux d'emprunt de l'état italien.

Par effet de « contagion », les taux d'intérêt des autres pays dits périphériques (Espagne, Portugal) ont connu quelques tensions mais ont finalement baissé sur l'année. La notation financière de l'Espagne s'est même améliorée, passant de BBB+ à A-.

En début d'année, l'euro a poursuivi sa progression face au dollar, en se rapprochant du seuil de 1,25 dollar. Mais au deuxième trimestre, le dynamisme de la croissance américaine, le tassement de la croissance en zone euro et les incertitudes politiques en Europe ont conduit à une dépréciation de la monnaie unique vis-à-vis du dollar. Les quatre hausses de taux de la FED sur 2018 ont également contribué à accentuer la hausse du dollar. L'euro/dollar a atteint 1,147 en fin d'année.

En début d'année, le pétrole a poursuivi son mouvement haussier entamé mi 2017, soutenu par les tensions géopolitiques faisant suite au retrait des États-Unis de l'accord nucléaire iranien et à la mise en place de sanctions à l'encontre de l'Iran. Mais les tensions commerciales entre les États-Unis et ses principaux partenaires commerciaux, la hausse de la production mondiale et les premiers signes d'un ralentissement de la croissance mondiale ont entraîné un déséquilibre entre l'offre et la demande. Sur 2018, le cours du pétrole a plongé de 19,5 %.

1.3.5 MARCHÉ DE L'ASSURANCE

1.3.5.1 Assurance de biens et de responsabilité, une croissance dynamique retrouvée

Avec un chiffre d'affaires de 56,0 milliards d'euros en 2018, le marché des assurances de biens et de responsabilité a progressé de 2,9 % par rapport à 2017. Il s'agit de sa plus forte croissance depuis 2012 (+3,1 %). Le marché de l'assurance des particuliers évolue de façon similaire à celui de l'assurance des professionnels.

La croissance a également été sensiblement équivalente sur les deux principaux secteurs drainant le plus de cotisations en assurances de biens et de responsabilité, à savoir l'automobile et les dommages aux biens des particuliers. Les cotisations de l'assurance automobile atteignent 21,9 milliards d'euros en 2018 pour une croissance de 2,9 %. En habitation, la croissance du marché est inférieure à 3 % (+2,8 %) pour la troisième année consécutive. Ce ralentissement par rapport au passé (hausse moyenne de 5 % entre 2006 et 2015) pourrait traduire l'absence d'événements climatiques majeurs couplée à une concurrence accrue générée par la loi Hamon.

Naturellement, la croissance des cotisations dépend en partie de celle observée sur les marchés de la matière assurable. La bonne dynamique des immatriculations de véhicules neufs a, par exemple, contribué à la croissance des cotisations de l'assurance automobile. L'année dernière, les ventes de voitures neuves ont atteint 2,17 millions d'unités, signant une progression de 3,0 % par rapport à 2017. Ce volume, nettement supérieur au niveau moyen des vingt dernières années (environ 2 millions de véhicules), s'explique en partie par la montée en puissance des locations à option d'achat ou à durée limitée. De son côté, le marché des véhicules d'occasion a été perturbé par la prime à la casse et un déséquilibre entre la demande, portée sur l'essence, et l'offre, dominée par le diesel. Les ventes ont ainsi reculé de 1,7 %. Ce sont tout de même 5,68 millions de véhicules qui ont changé de mains au cours de l'exercice. Sur le volet immobilier, le nombre de transactions dans l'ancien a dépassé le record de l'année dernière avec 970 000 opérations effectuées (+0,2 %). Malgré des prix qui continuent de s'apprécier, les taux de crédit, toujours au plus bas, ont dopé les ventes. Quant à la construction, bien qu'en recul par rapport à l'exceptionnelle année 2017, elle reste dynamique.

Si 2018 n'a pas connu d'événements aussi majeurs que le passage de l'ouragan Irma dans les Antilles en 2017 (coût final à 1,9 milliards d'euros), l'année s'est caractérisée comme étant la plus chaude (+1,4°C par rapport à la moyenne de référence 1981-2010) depuis le début du XXème siècle et la plus foudroyée depuis trente ans, se traduisant par de nombreux épisodes climatiques impactant l'assurance (orages et inondations notamment). Sous l'effet principal de ces événements naturels et de la hausse des coûts moyens, la sinistralité se dégrade de nouveau en 2018, de 2,4 % (après +4,5 % en 2017) à 40 milliards d'euros.

Sur la branche automobile, le coût des sinistres survenus et déclarés dans l'année se détériore de 4,6 % à cause de la hausse des coûts moyens, résultant d'une accentuation de la gravité des sinistres corporels et d'une hausse des coûts de réparation. Pourtant, la fréquence globale des sinistres apparaît en baisse de 0,8 %, bien aidée par le recul de l'accidentalité routière et du vol. La fréquence des incendies, en automobile, a fortement progressé, surtout en fin d'année suite au mouvement des « gilets jaunes ». À fin janvier 2019, le coût estimé des débordements s'établit entre 150 et 200 millions d'euros pour les sociétés d'assurance. En habitation, comme lors des deux derniers millésimes, la sinistralité se détériore fortement. En 2018, le coût des sinistres survenus et déclarés croît de 12,2 %. Les nombreux événements climatiques qui se sont succédés ont généré de nombreux sinistres (augmentation de la fréquence multirisques habitation de 5,9 %) et sont en grande partie responsables de cette nette hausse.

1.3.5.2 Santé/Prévoyance, un secteur toujours en transformation

Le paysage de la santé et de la prévoyance poursuit sa transformation en 2018 avec de nouveaux rapprochements impliquant à la fois des acteurs du secteur ainsi que des acteurs de familles différentes. Dans cet environnement de plus en plus concurrentiel, ces acteurs cherchent à se différencier et à apporter à leurs assurés plus de services, notamment à l'aide de réseaux de santé et d'actions de prévention.

Les éléments chiffrés concernant les secteurs de la santé et de la prévoyance sont issus de statistiques établies par la Fédération française de l'assurance (FFA). À noter que la consolidation des trois familles d'assureurs conduit à un marché global de 58,55 milliards d'euros en 2017, dont 44 % reviennent aux sociétés membres de la FFA. La complémentaire santé y représente un encaissement de 37,14 milliards d'euros, tandis que la prévoyance produit un chiffre d'affaires de 21,41 milliards d'euros.

Sur le périmètre de la FFA, les cotisations perçues au titre des garanties Santé/Prévoyance atteignent 23,8 milliards d'euros en 2018, soit une progression de 5,7 % par rapport à 2017. Cette croissance est plus soutenue que l'an passé (+4,8 %), principalement en raison d'un relèvement des cotisations santé (+7,5 % contre +4,9 %), tant au niveau des contrats à adhésion individuelle (+3,6 % contre +1,4 %) que collective (+11,1 % contre +8,5 %). Les cotisations des garanties prévoyance progressent quant à elles plus modérément qu'en 2017 (+3,7 % contre +4,7 %).

En parallèle, les prestations versées par les sociétés d'assurance ont progressé de 6,4 % en 2018 pour atteindre 18 milliards d'euros. Cela équivaut à une croissance deux fois plus rapide qu'en 2017 (+3,1 %). Ce qui se traduit par une augmentation de 5,5 % pour les garanties santé (+2,2 % en 2017) et de 7,9 % pour les garanties prévoyance (+4,6 % en 2017). La progression des prestations s'explique notamment par une forte accélération des prestations livrées au titre des contrats collectifs en 2018 (+10,3 % contre +3,2 %), tant au niveau des garanties santé (+9,5 % contre +4,6 %) qu'au niveau des garanties prévoyance (+11,4 % contre +1,4 %). À l'inverse, les prestations des contrats à adhésion individuelle ont ralenti en 2018 (+1,2 % contre +3,1 %), malgré un retour à la croissance pour les garanties santé (+0,6 % contre -0,6 %).

Cette nouvelle inflation des prestations versées au titre des garanties Santé/Prévoyance reflète l'augmentation tendancielle des dépenses de santé. En données corrigées des variations calendaires, les remboursements de soins des patients du régime général, représentant 86 % de l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam), ont progressé de 2,2 % en 2018.

En ce qui concerne les soins de villes, la croissance de 2,7 % signe le retour à une évolution plus modérée, après une hausse de 3,2 % en 2017 marquée par la mise en place en année pleine de la convention médicale de 2016. La décélération des remboursements des soins de villes peut être attribuée à plusieurs facteurs, dont en premier lieu la progression de 3,3 % (après 3,6 % en 2017) des remboursements d'honoraires médicaux et dentaires. Le Projet de loi sur le financement de la Sécurité sociale (PLFSS) a prévu pour 2018 un Ondam de 195,2 milliards d'euros, soit une progression de 2,3 % par rapport à 2017. Le budget de l'Ondam devrait être respecté malgré un risque de dépassement attendu des dépenses de soins de ville qui devrait être compensé par l'annulation de crédits mis en réserve.

1.3.5.3 Finance/Épargne, malgré les taux bas et des marchés financiers en baisse, rebond de l'assurance-vie

Malgré un environnement économique et financier moins favorable qu'en 2017, le marché français de l'assurance-vie a enregistré en 2018 un encours de 1 700 milliards d'euros, en progression de 1 % sur un an. Par ailleurs, la collecte nette sur l'année 2018 s'élève à 22,4 milliards d'euros, en hausse de 14,1 milliards d'euros par rapport à 2017.

Affranchies de certaines contraintes présentes en 2017 (loi Sapin 2, risque politique), les cotisations ont progressé sur 2018 à 140,1 milliards d'euros (+5,5 milliards d'euros par rapport à 2017). Elles se classent en troisième position après 2010 (143,8 milliards d'euros) et quasiment au même niveau que 2006 (140,2 milliards d'euros).

La collecte brute a accéléré tout au long de l'exercice, sauf en fin d'année où elle a reculé (de 12,8 milliards d'euros en octobre à 10,2 en décembre). Le mois de décembre enregistre même une décollecte nette de 600 millions d'euros, sa plus mauvaise performance depuis deux ans et le seul mois négatif en 2018. Le choc a touché les deux compartiments (unités de compte (UC) et euros) mais plus nettement celui en UC (baisse de la collecte brute de 3,7 milliards d'euros en novembre à 2,5 milliards d'euros en décembre en données corrigées des effets saisonniers). La pression commerciale entre la Chine et les États-Unis, les conséquences du Brexit ou encore la situation politique dans certains pays européens, comme l'Italie, ont en effet rendu les marchés financiers volatiles et les épargnants plus adverses aux risques.

Mais en dépit de cette contre-performance, les investissements en UC ont fortement progressé. Dans un contexte de taux très bas, les assureurs poussent en effet les assurés à investir sur ces produits, au détriment des placements en euros dont le rendement s'effrite. En 2018, les contrats en UC ont pesé 28 % de la collecte brute (contre 29 % en 2017), ce qui constitue la meilleure année de l'histoire, avec 39,5 milliards d'euros collectés. La collecte nette en UC s'établit à 21,1 milliards d'euros, soit quasiment au même niveau qu'en 2017 (21,5 milliards d'euros). En apportant sur l'année un soutien proche de 11 milliards d'euros au financement en actions, le niveau le plus élevé depuis 2007, l'assurance-vie a joué pleinement son rôle de financeur des entreprises.

Les prestations se sont tassées (117,6 milliards d'euros en 2018 *versus* 126,2 milliards d'euros en 2017), bien qu'elles aient rebondi pour les supports en UC en fin d'année, avec la difficile conjoncture boursière. Les évolutions législatives en gestation sur 2018 et le niveau élevé de la trésorerie des ménages ont par ailleurs freiné les retraits sur les contrats d'assurance-vie.

Les fonds déposés sur un livret A ou un Livret de développement durable et solidaire (LDDS) ne permettent qu'un financement anecdotique en actions (3 % des 361 milliards d'euros placés sur ces deux livrets). Malgré un taux très bas (bloqué à 0,75 % depuis août 2015 et jusqu'en février 2020) ne couvrant plus l'inflation annuelle (+1,8 % sur 2018), le livret A a enregistré une collecte nette de 10,1 milliards d'euros en 2018. La méthode de calcul du rendement a été modifiée : il sera désormais égal à la moyenne semestrielle du taux d'inflation et du taux de référence quotidien des dépôts interbancaires, l'Eonia (ce qui le maintiendra dans la plupart des cas au dessous de l'inflation), avec un plancher à 0,5 %. Avec les 2,6 milliards d'euros de collecte nette du LDDS, la

collecte nette totale de l'épargne réglementée se monte à 12,7 milliards d'euros.

Les placements financiers des ménages restent principalement portés sur les liquidités qui progressent nettement en 2018, de près de 50 milliards d'euros. La croissance des dépôts à vue a encore été très importante : 34 milliards d'euros en 2018 après 38 milliards d'euros en 2017.

A contrario, les placements longs reculent : -3 milliards d'euros pour les Plans d'épargne logement (PEL) et les dépôts à terme supérieurs à deux ans. Le PEL à lui seul enregistre une décollecte nette hors intérêt de 970 millions d'euros *versus* +4,1 milliards d'euros en 2017 et l'investissement immobilier des ménages a ralenti (+3,9 % en 2018 après +7,6 % en 2017). La confiance des ménages a plongé en fin d'année 2018 en particulier suite à la crise des « gilets jaunes ». L'indicateur synthétique de confiance des ménages est ainsi passé de 105 en janvier à 87 en décembre.

1.4 FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2018

1.4.1 PARTENARIATS ET ALLIANCES

1.4.1.1 Partenariat avec Aésio

Après la signature d'un protocole d'accord préliminaire entre les groupes Aésio et Macif en décembre 2017 et des travaux menés conjointement pour approfondir les perspectives de rapprochement entre les deux entités, les conseils d'administration des deux Groupes ont validé en novembre 2018 le protocole d'accord définitif en vue de la création du groupe Macif/Aésio, sous réserve de l'autorisation de l'Autorité de la concurrence.

Les travaux relatifs à la création de la coentreprise d'assurance Prévoyance Aésio Macif, telle que prévue dans le cadre du protocole d'accord préliminaire, ont par ailleurs été réalisés au cours de l'année 2018.

Suite à l'approbation de l'opération par l'Autorité de la concurrence en juin 2018 et à l'obtention de l'agrément de l'ACPR en décembre 2018, l'activité opérationnelle de Prévoyance Aésio Macif a démarré début 2019.

1.4.1.2 Fusion entre Apivia Mutuelle et la Mutuelle Familiale et Inter-Entreprise

En octobre 2017, Apivia Mutuelle et la Mutuelle Familiale et Inter-Entreprise (MFIE) avaient signé une lettre d'intention relative à leur projet de rapprochement par voie de fusion-absorption et au transfert du portefeuille de la MFIE à Apivia Mutuelle.

Les assemblées générales de ces deux entités, qui se sont tenues respectivement les 30 mai et 8 juin 2018 ont validé ce projet de rapprochement et un dossier de demande d'autorisation a été adressé à l'ACPR le 25 juin 2018.

La réalisation de cette opération est effective depuis le 12 octobre 2018, date de publication au Journal officiel de la décision d'approbation de l'ACPR.

1.4.2 ÉLÉMENTS FINANCIERS

1.4.2.1 Remboursement des TSDI émis en 2005

En juillet 2005, Macif SAM a émis des Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI), pour un montant nominal total de 150 millions d'euros. En octobre 2014, il a été proposé aux porteurs de titres de les échanger contre de nouveaux TSDI : près de la moitié des titres a été apportée à l'échange tandis que l'autre moitié a été conservée par les porteurs, Macif SAM ayant la possibilité de les rembourser à chaque date de versement de coupon, soit tous les trimestres à partir du 20 juillet 2015. Le 25 novembre 2017, le conseil d'administration de la Macif a décidé de procéder au remboursement du reliquat des TSDI émis en 2005, soit un montant nominal de 75,5 millions d'euros, sous réserve de l'accord de l'ACPR. Cette autorisation a été obtenue en février 2018, et le remboursement des TSDI est intervenu le 20 avril 2018.

1.4.2.2 Transfert de cotation des titres subordonnés émis en 2013 et 2014

Macif SAM a émis le 8 mars 2013 puis le 6 octobre 2014 des titres subordonnés pour des montants respectifs de 400 millions et 124,4 millions.

Le 24 octobre 2018, les assemblées générales des porteurs de ces titres ont approuvé leur transfert de cotation du marché réglementé de la Bourse du Luxembourg vers le marché multilatéral de négociation EURO MTF de la Bourse du Luxembourg.

1.4.2.3 Mise en œuvre du Modèle Social Groupe

Les accords d'entreprise des entités sociales du Groupe ont été dénoncés et remplacés par ceux du Modèle Social Groupe. Ils sont entrés en vigueur le 1er janvier 2019.

Ce nouveau modèle prévoit une période transitoire de trois années pour basculer sur le nouveau temps de travail du Groupe. Il impacte notamment le niveau de salaire et la typologie des passifs sociaux accordés aux salariés.

À ce titre, les passifs sociaux en fin d'exercice 2018 (provisions pour congés payés, IFC et article 39, épargne temps, etc.) sont valorisés et comptabilisés en tenant compte du nouveau Modèle Social Groupe. Cela représente une charge avant impôt de 10 millions d'euros au 31 décembre 2018.

1.5 RÉSULTATS DU GROUPE ET DE SES PRINCIPALES ENTITÉS

1.5.1 ACTIVITÉS

Les cotisations acquises du groupe Macif s'établissent à 6 208 millions d'euros en 2018, contre 6 161 millions d'euros en 2017, en hausse de 1 % sur l'exercice.

	31 déc. 2018		31 déc. 2017		Variation	
(en milliers d'euros)	K€	%	K€	%	K€	%
Dommages	3 209 597	52%	3 181 381	52%	28 216	1%
Automobile	1 966 861		1 946 061		20 800	
Habitation	878 801		867 994		10 807	
Autres	363 935		367 326		-3 391	
Finance/Épargne	1 941 984	31%	1 971 738	32%	-29 754	-2%
Supports en euros	1 817 885		1 867 898		-50 013	
Supports en UC *(unités de compte)*	92 546		76 390		16 156	
Autres	31 553		27 450		4 103	
Santé/Prévoyance	1 056 193	17%	1 007 588	16%	48 605	5%
Santé	879 200		844 885		34 315	
Prévoyance	176 993		162 703		14 290	
Cotisations acquises	**6 207 774**	**100%**	**6 160 707**	**100%**	**47 067**	**1%**

En Dommages : les cotisations acquises sont en progression de 1 % à 3 210 millions d'euros. Le niveau de cotisations a été impacté en 2018 par un changement de méthode (cf. *infra*) conduisant à minorer les cotisations acquises 2018 de l'ordre de 24 millions d'euros. À méthode identique, le taux de croissance de ce secteur ressortirait à 1,7 %. Pour le contrat Automobile qui représente plus de 61 % du chiffre d'affaires du secteur, les cotisations acquises sont en hausse de 1,1 %, sous l'effet conjugué de la forte croissance des portefeuilles de contrats (+1,1 % en 2018 à l'identique de 2017 après +0,2 % en 2016 et 2015) et des ajustements tarifaires (+1,4 % en 2018). Pour les contrats Habitation, les cotisations acquises progressent de 1,2 % en raison principalement d'une hausse de la cotisation moyenne. Ce segment profite en 2018 d'une évolution significative du développement avec un portefeuille en croissance de 1,1 % contre 0,4 % en 2017. Il bénéficie aussi du réajustement tarifaire opéré de 2,4 %. Enfin, la catégorie « Autres » représente un total de cotisations acquises de 364 millions d'euros en 2018, quasiment stable par rapport à 2017.

En Finance/Épargne : le groupe Macif a réalisé un encaissement brut de 1 942 millions d'euros, en repli de 2 % sur l'exercice. Ce repli est lié à la structure historique du portefeuille, encore aujourd'hui majoritairement constitué de supports en euros (94 % du total de la collecte dont 68 % pour le seul contrat Livret Vie, produit axé sur la disponibilité de l'épargne). La collecte sur les supports en euros baisse de 3 % sur l'exercice. En revanche, la collecte sur les supports en UC enregistre une progression de 22 %, dans le prolongement de la stratégie commerciale initiée en 2016 avec le lancement du produit Multi Vie. Les supports en UC représentent 5 % de la collecte du secteur contre 4 % l'exercice précédent. Tous supports confondus, la collecte provient des sociétaires Macif à près de 95 %. Les encaissements sur les affaires nouvelles sont en hausse de 6 % à fin 2018. *A contrario*, les versements libres (qui représentent 71 % de l'encaissement total) sont en repli de 3 %, tout comme les versements programmés en retrait de 1 %.

En Santé/Prévoyance : les cotisations acquises atteignent 1 056 millions d'euros. Elles augmentent de près de 5 % par rapport à 2017. Ce secteur regroupe principalement des contrats Santé (83 % du total des cotisations du secteur).

Pour le groupe Macif, le détail des cotisations acquises par entité juridique s'établit comme suit :

	31 déc. 2018		31 déc. 2017		Variation	
(en milliers d'euros)	K€	%	K€	%	K€	%
Dommages	3 209 597	52%	3 181 381	52%	28 216	1%
Macif SAM	3 208 545		3 180 280		28 265	
Macifilia	21		104		-83	
Thémis	1 031		997		34	
Finance/Épargne	1 941 984	31%	1 971 738	32%	-29 754	-2%
Mutavie	1 941 984		1 971 738		-29 754	
Santé/Prévoyance	1 056 193	17%	1 007 588	16%	48 605	5%
Macif-Mutualité	597 865		565 679		32 186	
Apivia Mutuelle	277 583		262 540		15 043	
MNFCT	34 854		34 449		405	
MPIBM	39 744		41 904		-2 160	
MNPAF	106 147		103 016		3 131	
Cotisations acquises	**6 207 774**	**100%**	**6 160 707**	**100%**	**47 067**	**1%**

1.5.2 RÉSULTATS

Au 31 décembre 2018, le groupe Macif enregistre un résultat net - part du Groupe de 195 millions d'euros contre 252 millions d'euros en 2017.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017	Variation	%
Cotisations acquises	6 207 774	6 160 707	47 067	
Charges des prestations	-5 321 948	-5 184 251	-137 697	
Marge brute	885 826	976 456	-90 630	
Charges/produits nets des cessions en réassurance	54 929	-65 799	120 728	
Marge nette	940 755	910 657	30 098	
Charges de gestion	-755 008	-717 409	-37 599	
Autres charges et produits opérationnels courants	-151 913	-148 084	-3 829	
Marge technique	**33 834**	**45 164**	**-11 330**	**-25%**
Produits des placements	801 150	806 499	-5 349	
Charges des placements	-105 593	-105 394	-199	
Plus et moins-values de cessions	102 667	111 880	-9 213	
Variation des dépréciations sur placements	-15 871	63 978	-79 849	
Participation aux résultats	-544 574	-575 100	30 526	
Marge financière	**237 779**	**301 863**	**-64 084**	**-21%**
Résultat de l'exploitation courante	**271 613**	**347 027**	**-75 414**	**-22%**
Autres produits nets	-24 754	-27 984	3 230	
Résultat exceptionnel	6 312	21 467	-15 155	
Impôts sur les résultats	-56 741	-93 254	36 513	
Résultat net des entreprises intégrées	**196 430**	**247 256**	**-50 826**	**-21%**
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	10 772	22 879	-12 107	
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-8 290	-13 118	4 828	
Résultat net de l'ensemble combiné	**198 912**	**257 016**	**-58 105**	**-23%**
Intérêts minoritaires	4 320	5 191	-871	
Résultat net - part du Groupe	**194 591**	**251 825**	**-57 234**	**-23%**

Les principaux soldes contributifs aux résultats du groupe Macif sont les suivants :

La marge technique s'établit à 34 millions d'euros, contre 45 millions d'euros l'exercice précédent. L'exercice 2018 est marqué par une recrudescence des événements climatiques et des catastrophes naturelles, qui a conduit à une forte progression de la charge de sinistralité avant réassurance. Le solde de réassurance a joué son rôle d'amortisseur en absorbant partiellement cet excédent de sinistralité. Les frais généraux enregistrent également une progression en lien avec les investissements informatiques du Groupe.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017	Variation	%
Cotisations acquises	6 207 774	6 160 707	47 067	
Charges des prestations	-5 321 948	-5 184 251	-137 697	
Charges/produits nets des cessions en réassurance	54 929	-65 799	120 728	
Charges de gestion	-755 008	-717 409	-37 599	
Autres charges et produits opérationnels courants	-151 913	-148 084	-3 829	
Marge technique	**33 834**	**45 164**	**-11 330**	**-25%**

La marge financière retrouve, à 238 millions d'euros, un niveau plus habituel après un exercice 2017 marqué par des plus-values de cessions significatives sur des titres de participation. Les produits des placements nets de charges oscillent autour de 700 millions d'euros, les revenus des OPC compensant en 2018 la baisse tendancielle des revenus des portefeuilles obligataires. Les plus-values nettes de cessions restent relativement stables à un niveau élevé (plus de 100 millions d'euros). La variation des dépréciations est en repli de 80 millions d'euros traduisant l'absence en 2018 de reprise de dépréciations sur les actifs cédés. Enfin, la participation aux résultats s'élève à 544 millions d'euros en repli de 31 millions d'euros.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017	Variation	%
Produits des placements	801 150	806 499	-5 349	
Charges des placements	-105 593	-105 394	-199	
Plus et moins-values de cessions	102 667	111 880	-9 213	
Variation des dépréciations sur placements	-15 871	63 978	-79 849	
Participation aux résultats	-544 574	-575 100	30 526	
Marge financière	**237 779**	**301 863**	**-64 084**	**-21%**

Le résultat de l'exploitation courante traduit les niveaux et évolutions des marges technique et financière. Il s'élève à 272 millions d'euros en 2018 contre 347 millions d'euros en 2017, l'exercice précédent ayant bénéficié de plus-values de cessions significatives.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017	Variation	%
Marge technique	**33 834**	**45 164**	**-11 330**	**-25%**
Marge financière	**237 779**	**301 863**	**-64 084**	**-21%**
Résultat de l'exploitation courante	**271 613**	**347 027**	**-75 414**	**-22%**

Le résultat exceptionnel se rapproche de l'équilibre à 6 millions d'euros contre 21 millions d'euros en 2017, l'exercice précédent ayant enregistré une reprise de provision fiscale (taxe TVTM) à hauteur de 17 millions d'euros.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017	Variation	%
Produits sur cessions d'actifs	17 484	26 521	-9 037	
Reprise de provisions pour dépréciations exceptionnelles	14 808	39 979	-25 171	
Autres produits exceptionnels	439	730	-291	
Produits exceptionnels	**32 731**	**67 230**	**-34 499**	**-51%**
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	-11 460	-25 749	14 289	
Dotation aux provisions pour dépréciations exceptionnelles	-600	-714	114	
Autres charges exceptionnelles	-14 359	-19 300	4 941	
Charges exceptionnelles	**-26 419**	**-45 763**	**19 344**	**-58%**
Résultat exceptionnel	**6 312**	**21 467**	**-15 155**	**-71%**

La charge d'impôts s'élève à 57 millions d'euros en baisse de 37 millions d'euros par rapport à 2017. Elle regroupe les impôts exigibles comptabilisés dans les comptes sociaux et les impôts différés constatés dans les comptes combinés.

La charge d'impôts exigibles est de 28 millions d'euros, en net recul sous l'effet conjugué de la baisse des plus-values latentes soumises à l'impôt et de l'absence de reconduction en 2018 d'un taux d'impôt sur les sociétés majoré des contributions exceptionnelle et additionnelle.

La charge d'impôts différés représente 29 millions d'euros, en hausse de 25 millions d'euros. Elle traduit principalement la diminution des impôts différés sur les plus-values latentes soumises à l'impôt sur les sociétés.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017	Variation	%
Impôts exigibles	-27 782	-89 708	61 926	
Impôts différés	-28 959	-3 546	-25 413	
Charge d'impôts	**-56 741**	**-93 254**	**36 513**	**-39%**

La quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence ressort à 11 millions d'euros contre 23 millions d'euros en 2017. Ce repli s'explique par la cession de la participation BPCE Assurances, celle-ci ayant conduit à acter une sortie du périmètre de combinaison à compter du mois d'octobre 2017. À périmètre identique, ce solde serait en augmentation. Toutes les entités contribuent positivement, et à des niveaux généralement supérieurs à ceux enregistrés en 2017.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017	Variation	%
Groupe IMA	3 422	2 601	820	
Axe France	1 683	2 201	-518	
BPCE Assurances	-	14 180	-14 180	
Socram Banque	2 552	1 947	605	
IME	3 115	1 949	1 166	
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	**10 772**	**22 879**	**-12 107**	**-53%**

La dotation aux amortissements des écarts d'acquisition représente au 31 décembre 2018 une charge de 8 millions d'euros contre 13 millions d'euros en 2017. La variation traduit la sortie du bilan de l'écart d'acquisition affecté à BPCE Assurances, suite à la cession de cette participation intervenue au cours du second semestre 2017.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017	Variation	%
BPCE Assurances	-	-4 828	4 828	
Apivia Participations	-1 755	-1 755	-	
Groupe OFI	-3 604	-3 604	-	
IME	-2 931	-2 931	-	
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	**-8 290**	**-13 118**	**4 828**	**-37%**

Le résultat net - part du Groupe s'établit à 195 millions d'euros, en repli de 57 millions d'euros par rapport à 2017.

La part attribuée aux intérêts minoritaires ressort à 4 millions d'euros, soit un niveau proche de celui observé en 2017.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017	Variation	%
Résultat de l'exploitation courante	**271 613**	**347 027**	**-75 414**	**-22%**
Autres produits nets	-24 754	-27 984	3 230	
Résultat exceptionnel	6 312	21 467	-15 155	
Impôts sur les résultats	-56 741	-93 254	36 513	
Résultat net des entreprises intégrées	**196 430**	**247 256**	**-50 826**	**-21%**
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	10 772	22 879	-12 107	
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-8 290	-13 118	4 828	
Résultat net de l'ensemble combiné	**198 912**	**257 016**	**-58 105**	**-23%**
Intérêts minoritaires	4 320	5 191	-871	
Résultat net - part du Groupe	**194 591**	**251 825**	**-57 234**	**-23%**

L'analyse sectorielle du compte de résultat permet de mettre en évidence la contribution de chaque secteur d'activité au résultat net - part du Groupe.

	31 déc. 2018					31 déc. 2017
(en milliers d'euros)	Dommages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs	Total	Total
Cotisations acquises	3 209 597	1 941 984	1 056 193	-	6 207 774	6 160 707
Charges des prestations	-2 654 779	-1 832 372	-834 797	-	-5 321 948	-5 184 251
Marge brute	554 818	109 612	221 396	-	885 826	976 456
Charges/produits nets des cessions en réassurance	49 374	-176	5 731	-	54 929	-65 799
Marge nette	604 192	109 436	227 127	-	940 755	910 657
Charges de gestion	-503 364	-94 713	-156 931	-	-755 008	-717 409
Autres charges et produits opérationnels	-97 106	-24 300	-33 562	3 055	-151 913	-148 084
Marge technique	**3 722**	**-9 577**	**36 634**	**3 055**	**33 834**	**45 164**
Produits des placements	220 403	544 539	28 989	7 219	801 150	806 499
Charges des placements	-73 380	-22 307	-8 865	-1 041	-105 593	-105 394
Plus et moins-values de cessions	29 238	71 110	2 319	-	102 667	111 880
Variation des dépréciations sur placements	-14 021	-1 849	-1	-	-15 871	63 978
Participation aux résultats	-	-544 574	-	-	-544 574	-575 100
Marge financière	**162 240**	**46 919**	**22 442**	**6 178**	**237 779**	**301 863**
Résultat de l'exploitation courante	**165 962**	**37 342**	**59 076**	**9 233**	**271 613**	**347 027**
Autres produits nets	-17 336	-3 257	-4 140	-21	-24 754	-27 984
Résultat exceptionnel	9 130	-721	-2 066	-31	6 312	21 467
Impôts sur les résultats	-33 711	-7 485	-15 870	325	-56 741	-93 254
Résultat net des entreprises intégrées	**124 045**	**25 879**	**37 000**	**9 506**	**196 430**	**247 256**
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	6 536	4 235	-	-	10 772	22 879
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-2 931	-	-1 755	-3 604	-8 290	-13 118
Résultat net de l'ensemble combiné	**127 650**	**30 114**	**35 245**	**5 902**	**198 912**	**257 016**
Intérêts minoritaires	102	518	979	2 721	4 320	5 191
Résultat net - part du Groupe	**127 548**	**29 596**	**34 266**	**3 181**	**194 591**	**251 825**

En Dommages, la contribution au résultat net - part du Groupe ressort à 128 millions d'euros. La marge technique s'élève à 4 millions d'euros contre 10 millions d'euros en 2017. L'exercice 2018 se caractérise par une sinistralité brute plus marquée qu'en 2017, notamment en matière climatique. Mais cette sinistralité exceptionnelle est compensée par le solde de réassurance qui ressort logiquement bénéficiaire à 49 millions d'euros. Au final, le ratio (charges de prestations nettes/cotisations acquises) se situe à 81,4 % contre 81,6 % en 2017. Le taux de frais généraux est en légère hausse. Tous contrats confondus, le ratio combiné net ressort à 98,8 % (contre 98,9 % l'exercice précédent). La marge financière s'établit à 162 millions d'euros en 2018 contre 218 millions d'euros en 2017. Le niveau des revenus courants est orienté à la hausse à la faveur des revenus des OPC. En revanche, les plus-values nettes de cessions sont en net repli, l'exercice 2017 ayant bénéficié de cessions significatives de titres de participation (BPCE Assurances). La contribution au résultat de l'exploitation courante s'élève à 166 millions d'euros en 2018 contre 227 millions d'euros en 2017.

En Finance/Épargne, la contribution au résultat net - part du Groupe s'établit à 30 millions d'euros contre 34 millions d'euros en 2017. La contraction de la collecte brute (cf. *supra*) est compensée par une forte baisse du niveau des sorties (-10 %). Cette évolution est principalement observée pour les rachats partiels (-15,2 %), et dans une moindre mesure pour les rachats totaux (-2,2 %). Elle permet de constater une progression significative de l'encaissement net sur l'épargne individuelle qui passe de 41 millions d'euros en 2017 à 173 millions d'euros en 2018. Les frais généraux restent stables à 119 millions d'euros. Les produits financiers nets s'élèvent à 47 millions d'euros après participation aux résultats. Ils enregistrent un repli de l'ordre de 10 millions d'euros en lien avec la baisse des taux d'intérêt et des programmes de réalisation de plus-values de cessions moins significatifs qu'en 2017. Tous contrats confondus, le montant de l'épargne gérée dépasse les 22,6 milliards d'euros, en progression de 2,3 % sur l'exercice. Cette croissance est portée simultanément par la capitalisation de l'épargne et la collecte nette. La contribution au résultat de l'exploitation courante s'élève à 37 millions d'euros contre 46 millions d'euros en 2017.

En Santé/Prévoyance, la contribution au résultat net - part du Groupe reste stable à 34 millions d'euros. Le ratio de sinistralité s'établit à 74,1 % quasiment stable par rapport à l'exercice précédent. En revanche, le ratio combiné passe de 95,6 % à 96,2 %, sous l'effet principal de la hausse des frais de gestion (investissements informatiques notamment). La marge technique s'élève à 37 millions d'euros. La marge financière ressort à 22 millions d'euros soit un niveau identique à celui observé en 2017. La contribution au résultat d'exploitation courant s'établit à 59 millions d'euros contre 64 millions d'euros en 2017.

Pour le secteur **Gestion d'actifs**, la contribution au résultat net - part du Groupe est de 3 millions d'euros contre 5 millions d'euros l'exercice précédent. Les encours sous gestion s'élèvent

à 69,9 milliards d'euros en progression de 1,7 % par rapport à 2017 (68,7 milliards d'euros). La variation nette de 1,1 milliard d'euros recouvre une collecte nette positive de 2,9 milliards d'euros (dont 3,2 milliards d'euros en gestion non cotée) et un effet marché négatif de 1,7 milliard d'euros. Le repli des commissions de gestion variables a été compensé par l'effet conjugué de la progression des commissions fixes et de la baisse des frais généraux. La contribution de ce secteur au résultat de l'exploitation courante s'élève a 9 millions d'euros en 2018, contre 10 millions d'euros en 2017.

1.5.3 ÉLÉMENTS BILANTIELS

Au 31 décembre 2018, le total du bilan groupe Macif s'élève à 35 551 millions d'euros contre 34 444 millions d'euros en 2017.

À l'actif, la valeur au bilan des placements financiers des entreprises d'assurance (hors UC) s'établit à 31 880 millions d'euros soit près de 90 % du total du bilan. La structure des placements reste relativement stable. Les principaux mouvements concernent d'une part les « Autres placements », qui enregistrent en 2018 les comptes à terme (ces placements étant en 2017 présentés en bas de bilan, cf. partie 2.1.3.6 - Comparabilité des comptes) et d'autre part, les parts d'OPC obligataires qui concentrent l'essentiel des investissements nets de la période.

	31 déc. 2018		31 déc. 2017		Variation	
(en milliers d'euros)	K€	%	K€	%	K€	%
Placements immobiliers	1 182 199	4%	1 138 962	4%	43 237	
Actions et titres à revenus variables	486 566	2%	452 730	2%	33 836	
Parts d'OPC actions	3 262 935	10%	3 194 581	11%	68 354	
Parts d'OPC obligataires	3 223 402	10%	2 802 034	9%	421 368	
Obligations et autres titres à revenus fixes	22 629 730	71%	22 433 703	74%	196 027	
Autres placements	1 094 923	3%	144 319	0%	950 604	
Placements des entreprises d'assurance - valeurs nettes	**31 879 755**	**100%**	**30 166 329**	**100%**	**1 713 426**	**6%**

Les plus-values latentes s'établissent à 2 350 millions d'euros. Elles concernent majoritairement les produits de taux détenus en direct et les placements immobiliers (84 % du total).

Elles diminuent de 1 053 millions d'euros, principalement en lien avec la hausse des *spreads* et le repli des marchés actions constatés en fin d'année 2018.

	31 déc. 2018		31 déc. 2017		Variation	
(en milliers d'euros)	K€	%	K€	%	K€	%
Placements immobiliers	631 684	27%	566 793	17%	64 891	
Actions et titres à revenus variables	186 489	8%	148 546	4%	37 943	
Parts d'OPC actions	191 051	8%	627 623	18%	-436 572	
Parts d'OPC obligataires	-25 583	-1%	76 786	2%	-102 369	
Obligations et autres titres à revenus fixes	1 365 956	58%	1 982 775	58%	-616 819	
Autres placements	616	0%	341	0%	275	
Placements des entreprises d'assurance - Plus-values latentes	**2 350 213**	**100%**	**3 402 864**	**100%**	**-1 052 651**	**-31%**

Au passif, les provisions techniques brutes s'élèvent à 30 334 millions d'euros, soit près de 85 % du total du bilan au 31 décembre 2018.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017	Variation	%
Provisions techniques vie	22 343 749	21 909 507	434 242	
Provisions techniques non-vie	7 989 947	7 659 384	330 563	
Provisions techniques brutes	**30 333 696**	**29 568 891**	**764 805**	**3%**

Les provisions en lien avec l'assurance-vie représentent à la fois l'essentiel du stock et de la variation des provisions techniques. Cette variation est alimentée par la collecte nette positive de la période et la capitalisation des intérêts acquis par les sociétaires. Les provisions pour participation aux bénéfices confortent cette croissance à hauteur de 136 millions d'euros.

Pour les secteurs Dommages et Santé/Prévoyance, l'exercice est principalement marqué par le rechargement des provisions pour sinistres à payer (262 millions d'euros). Ce rechargement traduit à la fois la croissance du portefeuille de risques et la forte sinistralité brute de l'exercice 2018.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017	Variation	%
Provisions pour cotisations non acquises	807 947	793 792	14 155	
Provisions pour sinistres à payer	5 515 634	5 253 451	262 183	
Provisions d'assurance-vie	21 124 183	20 835 255	288 928	
Provisions pour participation aux bénéfices	1 075 430	938 940	136 490	
Autres provisions techniques	1 810 502	1 747 453	63 049	
Provisions techniques brutes	**30 333 696**	**29 568 891**	**764 805**	**3%**

1.5.4 SOLVABILITÉ DU GROUPE

Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à près de 3 105 millions d'euros, en progression de 7 % sur l'exercice. Ils ne prennent en compte aucun passif subordonné.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017	Variation	%
Capital social et fonds équivalents	266 255	263 179	3 076	
Primes	-	-	-	
Réserves consolidées	2 644 143	2 385 038	259 105	
Résultat net	194 591	251 825	-57 235	
Capitaux propres Groupe	**3 104 988**	**2 900 042**	**204 946**	**7%**

La variation des capitaux propres Groupe s'élève à 205 millions d'euros fin 2018.

Elle s'appuie principalement sur le résultat net qui ressort à 195 millions d'euros.

Les autres mouvements concernent principalement les droits d'adhésion de Macif SAM (3 millions d'euros) et les variations de périmètre (8 millions d'euros).

(en milliers d'euros)	Capital social et fonds équivalents	Primes	Réserves	Résultat net	Total des capitaux propres Groupe
Capitaux propres Groupe au 31 déc. 2016	**257 897**	**-**	**2 293 604**	**95 817**	**2 647 317**
Droits d'adhésion	5 159	-	-	-	5 159
Variations de périmètre	-	-	-2 354	-	-2 354
Affectation du résultat N-1	-	-	95 817	-95 817	-
Autres variations	123	-	-2 029	-	-1 906
Résultat net	-	-	-	251 825	251 825
Capitaux propres Groupe au 31 déc. 2017	**263 179**	**-**	**2 385 038**	**251 825**	**2 900 042**
Droits d'adhésion	2 661	-	-	-	2 661
Variations de périmètre	228	-	7 484	-	7 712
Affectation du résultat N-1	-	-	251 825	-251 825	-
Autres variations	187	-	-205	-	-18
Résultat net	-	-	-	194 591	194 591
Capitaux propres Groupe au 31 déc. 2018	**266 255**	**-**	**2 644 143**	**194 591**	**3 104 988**

Au 31 décembre 2018, **les dettes de financement** s'élèvent à 714 millions d'euros contre 781 millions d'euros fin 2017.

Les passifs subordonnés représentent 544 millions d'euros, soit près de 76 % du total des dettes de financement. Elles ont fait l'objet en avril 2018 d'un remboursement à hauteur de 76 millions d'euros.

Les dettes envers les établissements de crédit s'établissent à 170 millions d'euros contre 161 millions d'euros l'exercice précédent. Cette hausse de 9 millions d'euros s'explique principalement par :

- La souscription de nouveaux emprunts pour un montant de 15 millions d'euros ;
- Le remboursement, en parallèle, des emprunts en cours.

Globalement, rapportées aux fonds propres du Groupe, les dettes de financement représentent un ratio de 23 %, contre 27 % en 2017.

	31 déc. 2018		31 déc. 2017		Variation	
(en milliers d'euros)	K€	%	K€	%	K€	%
Passifs subordonnés	543 509	76%	619 285	79%	-75 776	-12%
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	170 349	24%	161 336	21%	9 013	6%
Autres dettes de financement	-		-		-	
Dettes de financement	**713 858**	**100%**	**780 621**	**100%**	**-66 763**	**-9%**
Capitaux propres Groupe	3 104 988		2 900 042		204 946	7%
Ratio (Dettes de financement/Fonds propres Groupe)		**23%**		**27%**		

En matière de solvabilité, le groupe Macif est soumis, depuis le 1er janvier 2016, à la réglementation européenne **Solvabilité II**. Cette réglementation définit un ensemble de règles prudentielles qui vise à protéger les intérêts des assurés. Elle impose notamment, tant au niveau social pour chacune des entreprises européennes ayant une activité assurance, qu'au niveau consolidé pour le Groupe, l'évaluation de la solvabilité réglementaire à respecter (Solvency capital requirement ou SCR) et celle des fonds propres Solvabilité II. Ces évaluations sont réalisées tous les trois mois, et communiquées à l'ACPR.

Au 31 décembre 2018, pour le groupe Macif, le SCR s'élève à 2 198 millions d'euros, en baisse de 204 millions d'euros par rapport à fin 2017, suite à l'adoption de Paramètres spécifiques groupe (GSP) conformément à l'autorisation accordée par l'ACPR en juillet 2018.

Les fonds propres Solvabilité II restent quasiment stables à 5 082 millions d'euros. Cette relative stabilité traduit pourtant une recomposition des fonds propres Solvabilité II, la hausse des fonds propres comptables venant compenser simultanément le remboursement des passifs subordonnés intervenu en 2018 et la baisse de la valeur de marché de certains placements.

Le taux de couverture ressort à 231 % contre 213 % en 2017. Hors passifs subordonnés, le taux de couverture s'élève à 206 % contre 186 % en 2017.

	31 déc. 2018		31 déc. 2017		Variation	
(en milliers d'euros)	K€	%	K€	%	K€	%
SCR Groupe	2 197 753		2 401 529		-203 776	
Fonds propres Solvabilité II	**5 082 275**	**231%**	**5 105 648**	**213%**	**-23 373**	**0%**
Fonds propres Solvabilité II (hors passifs subordonnés)	**4 509 869**	**206%**	**4 460 434**	**186%**	**49 435**	**1%**

1.5.5 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DES PRINCIPALES ENTITÉS DU GROUPE

Ces résultats reprennent les éléments sociaux des entités du groupe Macif.

1.5.5.1 Métier IARD

La Macif compte au 31 décembre 2018, 5,1 millions de sociétaires, soit 59 200 sociétaires supplémentaires par rapport au 31 décembre 2017 (+1,2 %) pour un portefeuille de 15 millions de contrats. Le chiffre d'affaires (affaires directes et acceptations) s'élève à 3,2 milliards d'euros (+1,1 %) et se décline de la manière suivante :

- 1,8 milliard d'euros pour l'Automobile - hors assistance (+1,0 %) ;
- 0,9 milliard d'euros pour l'Habitation - hors assistance (1,2 %) ;
- 0,5 milliard d'euros pour les autres contrats IARD (+0,4 %).

Le résultat net de la Macif s'élève à 142 millions d'euros (après 119 millions d'euros en 2017).

La Macif recourt aux services du groupe IMA pour assurer les prestations d'assistance ainsi que des prestations d'expertise et de réparation en nature dans le domaine de l'habitation. En 2018, les produits d'exploitation courants du groupe IMA atteignent 775 millions d'euros contre 699 millions d'euros en 2017, en progression de 10,8 %. Le résultat consolidé du groupe IMA s'élève à 10,4 millions d'euros en 2018, contre 9,4 millions d'euros en 2017.

IME est destinée à apporter une réponse assurantielle complète en Responsabilité civile et Dommages aux biens sur le marché des professionnels et des entreprises. Au 31 décembre 2018, le portefeuille IME compte 115 000 contrats en portefeuille, en progression de 4,8 % sur l'exercice.

Les cotisations acquises de l'exercice 2018 s'élèvent à 63,5 millions d'euros contre 62,5 millions d'euros à fin 2017 (+1,6 %). Le résultat net est bénéficiaire de 7,1 millions d'euros.

1.5.5.2 Métier Santé/Prévoyance

Macif-Mutualité protège, au 31 décembre 2018, 691 000 personnes en santé et 697 000 en prévoyance. Le chiffre d'affaires (affaires directes et acceptations) atteint 618 millions d'euros en 2018, en hausse de 6,2 %, répartis de la manière suivante :

- 321 millions d'euros en santé des particuliers (+4,1 %) ;
- 145 millions d'euros en prévoyance des particuliers (+8 %) ;
- 60 millions d'euros en santé des entreprises (+14,6 %) ;
- 17 millions d'euros en prévoyance des entreprises (+2,5 %) ;
- 74 millions d'euros d'acceptations (+6,8 %).

Pour l'exercice 2018, Macif-Mutualité présente un résultat net bénéficiaire de 27 millions d'euros, en augmentation de +0,7 % par rapport à 2017.

Apivia Mutuelle, au titre de son activité principale d'assurance complémentaire santé (individuelle et collective) compte 445 197 personnes protégées pour un montant de cotisations de 294 millions d'euros en 2018. Le résultat de l'exercice 2018 est excédentaire de 5,8 millions d'euros.

La MNFCT protège 56 536 personnes dans le cadre de contrats individuels. Elle présente un montant de cotisations acquises de 34,5 millions d'euros en 2018, en hausse de 0,2 % par rapport à 2017 et un résultat net négatif de -0,3 million d'euros.

La MPIBM compte 38 536 personnes protégées réparties dans les contrats collectifs santé d'entreprises et dans les contrats individuels santé pour les particuliers. Le montant des cotisations acquises s'établit à 40 millions d'euros en 2018 en retrait de 0,5 % par rapport à 2017. Le résultat net 2018 est bénéficaire de 0,2 million d'euros.

La MNPAF couvre 163 394 personnes dans le cadre de contrats individuels et collectifs. Le montant des cotisations acquises s'établit à 106 millions d'euros en 2018, en hausse de 3,0 % par rapport à l'exercice précédent. La MNPAF présente un résultat net 2018 excédentaire de 2,9 millions d'euros.

Sécurimut assure, pour le compte de ses partenaires assureurs, la gestion et la distribution de contrats d'assurance emprunteur. Fin 2018, la société gérait près de 116 000 contrats dont 80 500 pour le portefeuille Macif. Son chiffre d'affaires a progressé de 2,0 % pour atteindre 14,9 millions d'euros en 2018. Sécurimut dégage un résultat net de 2,9 millions d'euros, en hausse de 10,7 %, confirmant la progression constante des résultats depuis 2012.

1.5.5.3 Métier Finance/Épargne

Au total, **Mutavie** dénombre 1 117 307 adhérents, en léger retrait par rapport à 2017. Le chiffre d'affaires s'établit à 1 942 millions d'euros, en diminution de 1,8 % par rapport à l'exercice précédent se répartit de la façon suivante :

- 1 808 millions d'euros pour les supports en euros ;
- 92 millions d'euros pour les supports en UC ;
- 10 millions d'euros pour l'épargne collective;
- 32 millions d'euros pour la prévoyance.

Macifin', au travers de ses centres de relation clientèle, exerce une partie de l'activité de distribution des produits bancaires et IARD du groupe Macif. Au 31 décembre 2018, Macifin' présente un résultat net déficitaire de -8,0 millions d'euros.

Socram Banque porte les activités de crédit à la consommation et les activités bancaires. Au 31 décembre 2018, les montants d'encours sont les suivants :

- 1 436 millions d'euros pour les crédits (-9,8 %) ;
- 926 millions d'euros sur les comptes à vue et épargne bancaire (+13,4 %).

Au 31 décembre 2018, Socram Banque compte près de 172 000 clients bancarisés parmi les sociétaires Macif.

Le résultat net consolidé de l'exercice ressort à 7,1 millions d'euros en 2018, contre 6,0 millions d'euros pour l'exercice précédent.

1.5.5.4 Gestion d'actifs

Fin 2018, les encours gérés par le groupe OFI s'élèvent à environ 70 milliards d'euros (après 69 milliards d'euros fin 2017), dont 45 milliards d'euros sur les mandats et 25 milliards d'euros sur la gestion collective (dont 10 milliards sur le non coté).

Le résultat net social 2018 de OFI AM ressort excédentaire à 7,3 millions d'euros, et son résultat consolidé s'établit à +12,1 millions d'euros.

1.5.6 DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Au 31 décembre 2018, le solde des factures reçues non réglées dont le terme est échu, s'élève à 122,5 milliers d'euros, tandis que celui des factures émises non réglées dont le terme est échu atteint 312,7 milliers d'euros (y compris à 0 jour).

	Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
(en milliers d'euros et TTC)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	3					-
Montant total des factures concernées	122,50	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,51%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	3					
Montant total des factures exclues	55,65					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code du commerce)						
Délais de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser)					
	☑ Délais légaux : 60 jours date de facture					

	Article D. 441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
(en milliers d'euros et TTC)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	4					5
Montant total des factures concernées	26,32	-	145,61	-	140,79	286,40
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	0,03%	0,00%	0,19%	0,00%	0,18%	0,37%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	-					
Montant total des factures exclues	0,00					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code du commerce)						
Délais de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	☑ Délais contractuels : 30 jours fin de mois					
	☐ Délais légaux : (préciser)					

1.6 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2018 et la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration.

1.7 ANALYSE DES RISQUES EXTRA-FINANCIERS

Dans ce chapitre, le groupe Macif choisit de publier volontairement une analyse des risques extra-financiers qui se conforme aux exigences de la directive européenne 2014/95/UE transposée en droit français.

Cette évaluation des risques fait partie intégrante de la stratégie du groupe Macif.

Un risque est une situation dont l'occurrence est incertaine et dont la réalisation affecte les objectifs de l'Entité/Groupe qui le subit.

Cette première évaluation des risques extra-financiers s'appuie sur la méthodologie de définition et de suivi du profil de risque du groupe Macif.

Elle prend en compte les travaux du groupe de travail de la FFA, auxquels le groupe Macif a contribué, et qui ont notamment conduit à une proposition de définition d'un référentiel des risques extra-financiers de la profession. Cette première évaluation s'appuie également sur l'élaboration du guide de l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (Orse) « Comment mieux maîtriser les risques dans le secteur de l'assurance grâce à la RSE ? », résultant des travaux co-pilotés par le groupe Macif.

Des entretiens entre le pôle RSE et les différents métiers du Groupe ont permis de réaliser le travail d'identification et de sélection des principaux risques extra-financiers. Ont notamment contribués à ces rencontres : la direction gestion des risques, la direction des investissements, la direction des ressources humaines, la direction expérience client, la direction du contrôle interne et de la conformité Groupe, les directions des métiers IARD, Santé/Prévoyance et assurance-vie.

Le groupe Macif a ainsi retenu les huit risques extra-financiers suivants :

- Le risque de disruption ;
- Le risque de prime ;
- Le risque solidaire ;
- Les risques ESG du portefeuille d'investissement ;
- Le risque RH ;
- Le risque social ;
- Le risque de corruption ;
- Le risque numérique.

1.7.1 LE RISQUE DE DISRUPTION

LA DÉFINITION DU RISQUE

Ce risque peut être lié à une offre inadaptée aux nouveaux besoins des sociétaires et des adhérents du groupe Macif, à la disruption technologique, à une mauvaise compréhension des contrats et garanties ou bien encore à un défaut en matière de devoir de conseil.

De nouveaux modèles de consommation et de distribution émergent. Le comportement des sociétaires et des adhérents, leur relation à la propriété et leur façon de consommer évoluent. En parallèle, les acteurs du digital, spécialisés dans la collecte et l'analyse de données, peuvent « désintermédier » la relation existante entre les assureurs et leurs assurés. Leur capacité à développer des services (de prévention par exemple) en écho à des nouvelles préoccupations sociétales et leur maîtrise fine des données clients peuvent imposer une nouvelle disruption du marché.

Le jeu concurrentiel entre les acteurs de la place connaît actuellement une accélération du fait de la loi Hamon et des facilités offertes par les outils digitaux.

Ces disruptions comportementales, technologiques ou réglementaires sont autant de risques de perte de parts de marché, de baisse du chiffre d'affaires et de la rentabilité pour l'assureur.

L'ENGAGEMENT RESPONSABLE POUR LES SOCIÉTAIRES ET LES ADHÉRENTS DU GROUPE MACIF

Pour répondre à ce risque, le groupe Macif veut être dans l'action et développer des initiatives socialement responsables dans les territoires en donnant du pouvoir à ses sociétaires et ses adhérents.

Travailler sur l'évolution des modes de consommation

En 2018, le groupe Macif a intégré le conseil d'administration du Movin'on Lab de Michelin. L'enjeu est de réfléchir collectivement à la mobilité du futur, notamment au développement du véhicule connecté et autonome. Movin'on Lab est un laboratoire qui conduit des travaux de recherche et d'expérimentation sur le véhicule du futur. Le groupe Macif, par ailleurs membre du groupe de travail de la FFA sur la voiture autonome, y apporte son expertise assurantielle.

S'adapter aux nouveaux usages

Le Groupe souhaite que l'innovation soit un facteur créateur de valeur permettant de simplifier la vie des assurés.

Premier partenaire des structures d'autopartage et promoteur des solutions de covoiturage, le groupe Macif s'attache à s'adapter aux nouveaux usages pour mieux servir les attentes des sociétaires. Ainsi, en réponse aux besoins et aux budgets de ses sociétaires, le groupe Macif vient de lancer une offre de location longue durée en partenariat avec LeasePlan France. Baptisé Macif C'parti, ce service comprend la location longue durée du véhicule neuf, une couverture en cas de sinistre, l'assistance (24H/24, 7J/7, dès 0 km, le remplacement du

véhicule en cas de réparation, la mise à disposition d'un taxi en cas d'incapacité de conduite) et l'entretien du véhicule (opérations d'entretien et de contrôles périodiques, remplacement des pièces défectueuses, contrôles techniques obligatoires).

Depuis 2018, la Macif met également gratuitement à disposition des jeunes conducteurs, un outil de conduite connectée, Macif Drivers. Il est composé d'une application pour smartphone et d'un boîtier qui se connecte dans la voiture. Cette application s'enrichit au fur et à mesure que l'automobiliste conduit. Avec les informations récoltées par Macif Drivers, le jeune sociétaire peut faire évoluer sa conduite. En effet, l'application propose d'analyser sa conduite, d'identifier ses erreurs, d'offrir des services pratiques si l'assuré a un problème ainsi que des conseils de prévention. Le groupe Macif a décidé d'axer son service sur les jeunes conducteurs qui possèdent une expérience limitée. Macif Drivers permettra peut-être d'éviter des drames.

Afin de proposer aux sociétaires des services innovants et utiles dans les domaines de la mobilité, de la santé et de l'autonomie, le groupe Macif accentue sa politique d'investissement dans les jeunes pousses innovantes de l'économie française et européenne *via* son fonds Macif Innovation, destiné à prendre des participations dans des *start-up*, notamment celles qui réinventent le métier de l'assurance, les Insurtechs.

Bâtir des canaux complets de relation numérique

Le groupe Macif utilise la digitalisation comme un vecteur d'innovation et d'expérimentation pour ses offres et services. Il entend donner ainsi un pouvoir d'agir supplémentaire au sociétaire et lui permettre des parcours croisés entre le numérique et les autres canaux :

- Réaliser le maximum d'opérations par le biais des canaux numériques ;
- Donner une visibilité complète sur sa situation et ses dossiers ;
- Offrir la meilleure vitrine numérique à même de satisfaire ses demandes d'informations ;
- Permettre une implication dans la vie mutualiste du Groupe ;
- Mieux porter à sa connaissance les valeurs de solidarité et de mobilisation autour des grandes causes.

Améliorer l'écoute des sociétaires-clients

En 2018, le groupe Macif a déployé un dispositif d'écoute et de mesure à chaud de masse impliquant les sociétaires, les adhérents et les prospects, avec la mesure du Net promoteur score (NPS) sur l'ensemble des interactions aux Points d'accueil physiques (PAP) et Points d'accueil téléphoniques (PAT) sur cinq motifs de contact :

- Devis ;
- Souscription ;
- Modification de contrat ;
- Résiliation ;
- Déclaration de sinistre.

Les objectifs et ambitions sont de :

- Mesurer l'expérience vécue par le client sur tous les contacts utiles avec le Groupe : PAP, PAT, macif.fr, mail, courrier, réseaux sociaux, etc. ;
- Mesurer l'expérience vécue par nos clients sur des process métiers (devis, souscription, sinistre) et comparer cette mesure dans le temps en fonction des actions mises en place ;
- Identifier, recontacter et reconquérir les sociétaires insatisfaits (donc potentiellement résiliants) avec un dispositif de rappel par le responsable de point d'agence ;
- Mettre en place des actions correctives et d'amélioration selon le niveau et la cause d'insatisfaction ;
- Faire de cette mesure un support d'animation managériale (*feedback management*).

En complément de ce dispositif, le baromètre trimestriel mesure la satisfaction client sur un échantillon représentatif du portefeuille.

Garantir une politique qualité « engagements de service » couvrant tous les métiers

Depuis fin 2018, c'est l'ensemble des métiers du Groupe (IARD, Santé/Prévoyance et assurance-vie) qui a obtenu une certification engagement de service, délivrée par Afnor Certification. Ce résultat est la concrétisation de sa politique qualité ambitieuse lancée en 2015. Ces certifications de service rendent lisible et transparent le niveau de service délivré aux sociétaires. Elles attestent également des efforts du groupe Macif en faveur d'engagements qui donnent du sens à l'esprit mutualiste. Elles reflètent aussi la satisfaction globale exprimée par les sociétaires.

Simplifier le processus de traitement des réclamations et garantir le recours à la médiation de l'assurance

Le groupe Macif centralise le traitement des réclamations de ses sociétaires pour leur simplifier l'accès, faciliter leurs démarches, leur apporter une réponse plus rapide et en cas d'insatisfaction persistante, leur proposer le recours à la médiation de l'assurance. La mission du médiateur de l'assurance est de trouver une issue à l'amiable à un litige ; elle est exercée en toute indépendance et en toute équité.

LES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Le groupe Macif réalise le suivi d'indicateurs clés relatifs à ces risques. Sont notamment pris en compte en 2018 :

Le NPS

En 2018, le NPS mesuré à l'issue d'une visite en PAP est de 61 : 70 % des répondants sont promoteurs et 9 % sont détracteurs (ainsi 8 650 détracteurs ont été recontactés, dont 70 % de recontacts aboutis).

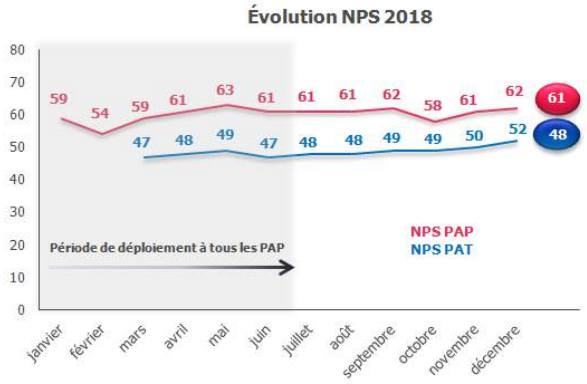

Le taux de réclamations Groupe

Le taux de réclamation Groupe se situe à 1,05 %. Il correspond au ratio entre le nombre total de réclamations enregistrées sur l'année 2018 et le nombre moyen de sociétaires actifs sur douze mois glissants.

Le taux de satisfaction globale exprimée par les sociétaires

Pour l'année 2018, le taux de satisfaction globale est de 88,4 % (source : baromètre interne de satisfaction 2018).

La revue qualitative des engagements de service sur les trois métiers du Groupe

- Le renouvellement de la certification de service en assurance dommages qui comprend vingt-quatre engagements de service qualité est confirmé par Afnor après l'audit de surveillance. Comme en 2017, la vérification des engagements de service (regroupés en six promesses) met en évidence de nombreux points forts, notamment le professionnalisme des salariés et la solidité du dispositif de pilotage ;
- En juin dernier, Mutavie a obtenu le renouvellement de sa certification de service (Qualivie), obtenue pour la première fois il y a plus de quinze ans. Ce sont désormais dix-sept nouveaux engagements pris en faveur de l'épargnant ;
- La mise en place d'engagements de service a aussi concerné cette année Macif-Mutualité, dont le référentiel a été construit, puis validé par Afnor en 2018. Il est composé de vingt-et-un engagements de service qualité autour de six grandes promesses. Un auditeur Afnor a réalisé l'audit initial de certification de service mi-octobre sur trois centres de relation clients en santé et en prévoyance. Aucune non-conformité n'a été identifiée et de nombreux points forts ont été mis en avant, tels que le professionnalisme des conseillers et les services apportés par le réseau de soins et le tiers-payant.

1.7.2 LE RISQUE DE PRIME

LA DÉFINITION DU RISQUE

Ce risque est lié au changement climatique (conjugué aux évolutions sociétales et démographiques) qui entraine une accentuation des phénomènes climatiques extrêmes tant en fréquence qu'en gravité.

Il a pour conséquence l'exposition accrue aux catastrophes naturelles avec des répercussions financières en raison d'une mauvaise évaluation des nouveaux risques et des primes qui en découlent ou bien en raison d'une dérive significative par rapport aux modèles actuariels utilisés (inadaptation des modèles d'analyse des risques catastrophes naturelles, etc.).

LA POLITIQUE DE DILIGENCE

Pour répondre à ce risque, le groupe Macif réalise un suivi des éléments climatiques dans le cadre du pilotage économique de l'activité IARD, donnant lieu à des décisions de conditions, de limites de souscription, de tarification et de surveillance des portefeuilles. Le groupe Macif, au-delà des outils existants de modélisation des catastrophes naturelles (Cat Nat) a pour volonté d'identifier en amont les zones rouges et de travailler sur des modélisations plus sophistiquées.

Ces types de risques sont traités dans le cadre des couvertures de réassurance souscrites par le groupe Macif.

Au-delà de ce suivi, le groupe Macif assume sa mission de prévention et d'accompagnement, pour aider l'assuré à maîtriser les risques, à protéger les personnes et les biens, à réduire l'impact des sinistres et à favoriser la résilience à travers :

- Son adhésion à la charte développement durable de la profession d'assurance (charte FFA), le Groupe s'engage à contribuer à la lutte contre le changement climatique en favorisant la diffusion d'une culture anticipatrice et son corollaire : la capacité d'adaptation et d'atténuation. Le groupe Macif s'engage à intégrer progressivement dans son activité l'objectif de promouvoir des mesures d'atténuation par le développement de produits d'assurance à valeur ajoutée environnementale et sensibiliser les assurés et les autres parties prenantes à adopter des comportements écologiques vertueux ;
- Son offre de produits et services, le Groupe sensibilise ses sociétaires et ses adhérents sur les risques climatiques.

Il agit pour une mobilité plus durable en proposant une tarification d'assurance automobile qui est construite pour encourager le développement des véhicules à énergies plus propres dans le parc automobile français.

En matière d'assurance Habitation, il garantit, sans supplément de cotisation, et indemnise en valeur à neuf (en cas de sinistre) les équipements durables tels que les panneaux solaires, installations photovoltaïques, éoliennes domestiques, systèmes de récupération d'eau de pluie. Il propose également des prêts à taux bonifiés pour financer l'installation d'équipements à économie d'énergie éligibles au crédit d'impôt (travaux d'isolation thermique, chaudières à basse température, etc.).

De nombreuses actions sont réalisées par le groupe Macif pour une meilleure prise en compte des risques naturels. En effet, l'observation des phénomènes climatiques fait apparaître une recrudescence d'événements aux conséquences importantes sur les populations. Afin de mieux accompagner le sociétaire dans la prévention de ces risques naturels, le groupe Macif a réalisé des mémentos destinés aux assurés situés dans des communes à risque. Par exemple, l'un d'eux traite des pratiques à suivre pendant les périodes de gel puis de dégel pouvant parfois endommager les biens des particuliers. Par ailleurs, le Groupe participe en tant que partie prenante de la Mission des risques naturels (MRN) à l'analyse des conséquences des risques naturels, avec une attention particulière aux politiques de prévention et d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Le groupe Macif organise également toute l'année sur le territoire français des rencontres avec ses assurés pour débattre avec eux sur :

- Une mobilité plus durable (autopartage, covoiturage, mobilité douce, multimodal, etc.) ;
- Une épargne solidaire pour des projets à forte valeur environnementale ;
- Des éco-gestes au quotidien dans l'habitat ;
- De l'éco-conduite au volant pour réduire les émissions des gaz à effets de serre.

Ces Cafés Mutualistes de la RSE et ces ateliers de la Prévention Macif ont pour objectifs de sensibiliser et d'apporter des

solutions concrètes aux sociétaires et aux adhérents. Pour faire évoluer les comportements en matière de mobilité, d'habitat et de finance durable, le groupe Macif s'est associé aux grands acteurs de ces domaines engagés dans la transition énergétique et pour la réduction des gaz à effets de serre tels que Gomore, Citiz, Finansol, Wimoov ou la Confédération nationale du logement (CNL).

LES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Le groupe Macif réalise le suivi d'indicateurs clés relatifs à ce risque. Sont notamment pris en compte en 2018 :

- Une revue de la politique de *stress-test* intégrant les éléments environnementaux et une revue de la prise en compte du risque changement climatique dans les modèles actuariels ;
- Une revue qualitative et quantitative du programme d'actions mutualistes et de prévention prenant en compte le nombre de personnes ayant bénéficié d'actions de sensibilisation et la nature de ces actions. Celles-ci sont notamment développées dans le paragraphe « Pouvoir d'agir sociétal » en partie 1.1.4 du présent rapport. En 2018, 2 092 actions mutualistes ont été réalisées ;
- Le nombre de contrats proposant une tarification incitant à des comportements plus responsables.

  Avec une garantie d'assistance adaptée aux véhicules électriques en cas de panne, l'indemnisation de la batterie comme partie intégrante du véhicule et une politique tarifaire « verte », la Macif encourage le développement des véhicules électriques et hybrides dans le parc automobile français. À fin 2018, le Groupe assurait ainsi près de 52 000 véhicules (deux et quatre-roues) à énergies hybride et électrique.

1.7.3 LE RISQUE SOLIDAIRE

LA DÉFINITION DU RISQUE

La crise économique, les situations de précarité et la personnalisation excessive des offres sont autant de risques à l'exclusion progressive de certaines populations à l'accès à l'assurance compte tenu de la hausse des tarifs et des difficultés financières des assurés.

Les conséquences sont notamment la démutualisation du risque et la hausse des difficultés financières pour certaines populations.

LA POLITIQUE DE DILIGENCE

Le Groupe prête la plus grande attention aux situations de précarité et veille à mettre sur le marché des offres répondant aux besoins des sociétaires en matière de protection. De plus, il propose des garanties solidaires pour prendre en compte les aléas de la vie.

La prestation Solidarité Chômage

Depuis 1999, le groupe Macif met à disposition de ses sociétaires et adhérents la prestation Solidarité Chômage, qui permet de prendre en charge, sans diminution de la couverture d'assurance et sous conditions, jusqu'à 99 % des cotisations des sociétaires en situation de chômage ou de perte significative de revenus.

Le Fonds de solidarité et le Fonds d'action sociale

En cas de dommages matériels ou corporels résultant d'un événement non assurable ou non couvert par un de ses contrats, le groupe Macif a créé en 1974 un fonds de solidarité : le Fonsomacif. Le versement de ce secours exceptionnel est évalué et attribué, au cas par cas, par chacune des dix commissions régionales de délégués.

Le Fonds d'action sociale (FAS) de Macif-Mutualité a été créé en 2008. Il a pour objet d'attribuer une aide urgente et exceptionnelle aux adhérents de Macif-Mutualité.

La démarche Égalis

Initiée en 2003, Macif Égalis est une démarche visant, entre autres, à rendre les produits et services du groupe Macif accessibles aux personnes en situation de handicap, tout en prenant en compte leurs besoins spécifiques. Le Groupe veille ainsi à ce que les personnes en situation de handicap puissent accéder à l'assurance en toute autonomie, afin de leur garantir la meilleure protection possible. En parallèle, le groupe Macif œuvre aux côtés d'associations et d'acteurs du monde du handicap pour la reconnaissance du droit à la citoyenneté et à l'autonomie pour tous.

Les points d'accueil Macif, qui étaient déjà accessibles aux personnes à mobilité réduite, ont tous été aménagés pour être handi-accueillants quel que soit le type de handicap. Grâce au service Sourdline, les personnes sourdes et malentendantes ont accès aux offres du groupe Macif à distance.

Le groupe Macif a également mis en place un dispositif pour les personnes déficientes visuelles. Avec l'association HandiCaPZéro, il met à disposition les documents nécessaires (livret d'accueil, contrats d'assurance Habitation, courriers, etc.) en braille, caractères agrandis ou audio.

L'assurance des besoins spécifiques, les contrats d'assurance Automobile, Habitation, Complémentaire santé, ainsi que d'autres offres, intègrent les besoins propres aux situations de handicap. C'est le cas par exemple pour :

- L'assurance des aménagements du véhicule liés au handicap sans supplément de cotisation ;
- L'assurance des prothèses auditives en cas de bris ou de vol ;
- L'indemnisation du fauteuil roulant ou de l'appareil d'assistance médicale à la suite d'un sinistre garanti ;
- Les remboursements spécifiques basse vision pour les cannes blanches ou télescopiques, les loupes ;
- La prise en charge des frais vétérinaires ou chirurgicaux d'un chien guide ou d'assistance en cas de maladie ou d'accident.

En 2018, le Groupe a participé aux quatre salons Autonomic de Bordeaux, Paris, Nancy et Marseille. Ces salons sont des événements de référence rassemblant tous les acteurs sociaux, économiques et juridiques du handicap, de la perte d'autonomie et de l'accessibilité. Ils ont réuni plus de 47 300 visiteurs. En 2019, le Groupe poursuivra cette action de sensibilisation en participant aux quatre salons Autonomic de Toulouse, Lyon, Rennes et Lille.

LES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Le groupe Macif réalise le suivi d'indicateurs clés relatifs à ce risque. Sont notamment pris en compte en 2018 :

- Le montant de l'aide accordée pour :
  - le FAS : 527 dossiers ont été acceptés pour un montant alloué de 0,4 million euros (ce montant correspond au montant directement alloué par Macif-Mutualité et au montant pris en charge par Macif-Mutualité dans le cadre de la fongibilité des enveloppes en cas de dépassement de du budget Apivia),
  - le Fonso : 1 424 dossiers ont été acceptés pour un montant alloué de 1,9 million d'euros,
  - le montant de l'aide accordée pour la prestation Solidarité Chômage, soit 3,8 millions d'euros ;
- Une revue quantitative de la démarche Égalis : 1 881 contacts ont été traités par Sourdline et 1 839 documents ont été adaptés par HandiCaPZéro en braille, caractères agrandis ou CD audio pour les sociétaires non ou mal voyants.

1.7.4 LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

LA DÉFINITION DU RISQUE

L'importance que le groupe Macif attache aux considérations sociales et environnementales lors de ses prises de décisions en matière d'investissement fait écho aux valeurs et principes portés par le Groupe depuis près de soixante ans : agir et investir pour une économie plus sociale et plus durable.

À travers sa société de gestion OFI AM, le groupe Macif met en œuvre des Investissements socialement responsables (ISR) conciliant performance économique, équité sociale, mode de gouvernance vertueux et protection de l'environnement.

À travers sa société de gestion en immobilier Macifimo, le Groupe a le pouvoir d'agir directement sur les performances ESG des immeubles en portefeuille.

En étroite collaboration avec ces deux sociétés de gestion, le Groupe a déployé un dispositif de maîtrise des risques ESG, pilier de l'investissement responsable et en particulier des risques climatiques.
Ces risques identifiés par le groupe Macif concernent :

- La baisse de valorisation des actifs en raison d'une prise en compte insuffisante des enjeux ESG dans les investissements ;
- Le risque réputation du Groupe lié à une polémique dans le cadre d'investissements dans des entreprises ou actifs ayant des impacts environnementaux et sociaux négatifs et une citation défavorable dans un rapport d'une organisation non gouvernementale (ONG).

LA POLITIQUE DE DILIGENCE

Le groupe Macif a pleinement pris conscience de l'importance de ces risques et a mis en œuvre des dispositifs permettant de concourir à leur maîtrise comme par exemple* :

- La définition d'une politique ISR validée par le conseil d'administration du groupe Macif ;
- Le suivi des controverses pour anticiper les risques financiers et d'image ;
- L'exclusion de certains secteurs d'activité ;
- La notation trimestrielle ESG du portefeuille ;
- L'engagement pris en tant que signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) ;
- La constitution d'un groupe de travail transverse pour la mise en œuvre de l'article 173 de la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (TECV) qui est destiné à stimuler le financement de la transition énergétique.

** Le rapport « Investissement responsable 2018 du groupe Macif » présente les modalités de prise en compte des critères ESG. Ce rapport répond aux modalités d'application de la loi TECV (article 173).*

LES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Le groupe Macif réalise le suivi d'indicateurs clés relatifs à ces risques. Sont notamment pris en compte en 2018 :

- Le taux de couverture de l'analyse ESG du portefeuille obligataire sur les émetteurs privés et publics détenus directement. Sont couverts par cette analyse :
  - 98 % des émetteurs privés détenus directement,
  - 99 % des émetteurs publics détenus directement.

  Ce taux est stable par rapport à 2017 ;
- La part des immeubles certifiés en construction/rénovation et en exploitation.

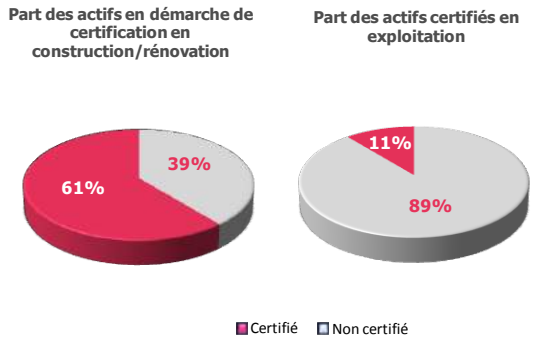

Les pourcentages sont calculés à partir de la valeur des immeubles

Le groupe Macif a pour objectif d'augmenter la part des immeubles certifiés en exploitation (augmentation de 20 % à l'horizon 2020) ;

- Le pourcentage de sociétés signataires des PRI dans le portefeuille d'OPC est de 98 % ;
- La revue qualitative de l'engagement actionnarial.
  Les préoccupations sociétales sont au cœur des valeurs du groupe Macif. Au cours de l'année 2018, dans le cadre de ses gestions, à travers sa société de gestion OFI AM, le groupe Macif a poursuivi ses actions d'engagement initiées en 2017 sur des thématiques précises en lien avec ses valeurs mutualistes. Celles-ci ont porté sur les questions relatives au respect des droits humains en général, et plus particulièrement au regard des approvisionnements en matières premières, du travail des enfants, du travail forcé, des conditions de travail et du respect des communautés locales. Comment agir dans un pays usant du travail forcé ? Comment choisir ses fournisseurs pour minimiser les risques en matière de droits de l'Homme ?
  Ainsi, le dialogue s'est poursuivi auprès de trente-cinq émetteurs européens sur la question de la lutte contre le travail des enfants. Au global, le bilan de ces actions est

positif (près de 80 % de taux de réponse) et le constat est celui d'une prise de conscience de la plupart des émetteurs ciblés.
Des exclusions autres que réglementaires (entreprises qui produisent des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions) ont été intégrées au mandat de gestion délivré à OFI AM par le groupe Macif pour ses investissements en direct. Sont notamment exclus : les producteurs de charbon thermique, les matières premières agricoles et les terres agricoles en tant qu'investissement à des fins spéculatives. En 2018, le groupe Macif a décidé d'élargir ses exclusions au secteur du tabac et aux développeurs de centrales à charbon cités dans la *Coal Plant Developers List* d'Urgewald. Ces exclusions sont cohérentes avec ses valeurs.
Avec sa capacité d'investir sur le long terme, le groupe Macif dispose d'un formidable levier pour agir avec prudence et en toute transparence en faveur d'une économie durable et respectueuse dans les territoires.
Cela se traduit notamment par l'encours dans des fonds en capital investissement qui prennent en compte les engagements mutualistes du Groupe en matière de développement durable (notamment en termes d'économie circulaire, lutte contre le gaspillage alimentaire et du respect du bien-être animal). À titre d'exemple en 2018, le groupe Macif s'est engagé à investir 20 millions d'euros dans le fonds SWEN Co-Invest 2. Au-delà de l'application de critères ESG dans sa stratégie d'investissement et de gestion, ce fonds applique pleinement les lignes directrices de la stratégie climat adoptée par SWEN Capital Partners (filiale du groupe OFI AM). Ce fonds s'astreint ainsi à ce que 25 % des investissements directs soient constitués d'entreprises dont l'activité principale concourt à la transition énergétique et écologique. Cette « part verte » est constituée d'entreprises dont plus de 50 % du chiffre d'affaires est directement lié à des activités du domaine de la transition énergétique, comme le recyclage ou le développement d'énergies propres. Ainsi, courant 2018, SWEN Co-Invest 2 a investi dans une société de reconditionnement de téléphones portables. Ces activités entrent dans le champ de la nomenclature du label Transition énergétique et écologique pour le climat (TEEC) aux catégories suivantes : économie circulaire - technologie et produits - durabilité, réparabilité et réutilisation des produits.

1.7.5 LE RISQUE RESSOURCES HUMAINES (RH)

LA DÉFINITION DU RISQUE

Ce risque est lié à l'évolution permanente de la technicité et la complexité des métiers et des produits d'assurance. La digitalisation, la relation client multicanale, les dimensions relationnelles et commerciales, le *big data* sont autant d'évolutions qui pourraient engendrer une inadéquation des compétences avec l'évolution des métiers du groupe Macif.

Ce risque serait accentué par une Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) inadaptée aux évolutions des attentes et des modes de consommation de la société, aux évolutions qui bouleversent le métier de l'assurance ainsi que par un défaut de formation ou un recrutement inadapté à la stratégie Groupe.

La perte des savoir-faire techniques et juridiques de ses collaborateurs, les talents et compétences nécessaires pourraient ne plus être maintenus, entraînant ainsi une incapacité du Groupe à répondre aux besoins de ses assurés.

LA POLITIQUE DE DILIGENCE

La politique de diligence appliquée pour prévenir ce risque est pour le groupe Macif l'opportunité de développer et de renforcer les compétences des collaborateurs au service des sociétaires et du Projet d'entreprise.

Le groupe Macif a lancé en 2016, son plan stratégique #macifutur, dont l'ambition est l'installation d'un groupe multimétier, solide et cohérent au service du penser et agir client. Ce plan de transformation concerne aussi les Ressources humaines (RH), acteur majeur des transformations du Groupe et sa première richesse.

Mises en œuvre en matière de formation

Le système de formation interne est piloté, mis en œuvre et contrôlé par Campus. Cette université interne propose et conçoit pour l'ensemble des collaborateurs et des managers du Groupe une offre de formation et d'accompagnement complète portant sur les métiers et le développement personnel.

Le projet de transformation #macifutur du Groupe impose une adaptation des compétences, des organisations et du management ; une profonde réforme a donc été engagée pour accompagner le plan stratégique du Groupe. Parallèlement, l'accord GPEC signé avec les partenaires sociaux en 2015 renforce la volonté de garantir l'employabilité de chacun dans son métier de demain et renforcer le principe essentiel d'égalité d'accès à la formation notamment par :

- Le renforcement des compétences managériales : des modules sur les nouvelles méthodes de travail et méthodes agiles ont aussi été mis en place notamment au sein de la direction du digital et des systèmes d'information Groupe (formation *Lean start up*). Ces actions ont été menées dans la continuité du déploiement du modèle managérial en 2016 ;
- La restructuration de Campus pour être en cohérence avec l'organisation du Groupe en filières. Chaque responsable de filière a désormais un responsable Campus dédié ;
- La collaboration entre Campus et la direction marketing stratégique et dynamique commerciale. Elle a notamment porté sur quatre importants programmes de formation testés en 2017 et déployés en 2018. Ils sont liés à quatre projets du Groupe :
  - l'Essentiel relationnel dont l'objectif est d'installer au sein du Groupe un modèle relationnel pour se différencier,
  - le Nouveau format d'agence Macif (NFA),
  - les pratiques managériales commerciales,
  - la Sécurisation et l'optimisation de la souscription Groupe (SOSG). La souscription est l'un des moments clés dans le parcours clients et elle se modernise ;
- Une nouvelle formation relation clients. Elle a été inspirée des projets NFA et Essentiel relationnel et est accessible en dehors de ces projets ;
- La mise en place d'un parcours d'intégration Groupe. Il est composé d'un socle commun de connaissances et de modules spécifiques (réglementaire, histoire du Groupe, produits et services majeurs du Groupe, etc.) ;
- Des travaux conséquents sur la conception de parcours de formation pour les salariés concernés par le déploiement du modèle de gestion et du modèle de distribution ;

- Un programme culture digitale déployé en 2018. Le Groupe anticipe et prépare ses salariés au passage du certificat digital assurance. Sur le plan réglementaire, le groupe Macif prépare trois modules de formation pour la mise en œuvre de la loi Sapin 2 (loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique) : le premier pour des personnels qui ont le pouvoir d'engager la société, le deuxième en e-learning pour les gestionnaires de sinistre et le troisième de sensibilisation pour les autres collaborateurs. Le Groupe s'est aussi mis en ordre de marche pour la mise en application de la Directive distribution assurance (DDA). Enfin, il généralise le module de lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme et a créé deux modules renforcés pour certaines catégories de personnel.

Accompagnement et communication autour de l'accord et de la démarche GPEC

Les équipes RH portent la démarche GPEC auprès de leurs collaborateurs et les accompagnent en vue de favoriser l'employabilité et les parcours professionnels.

- Une plaquette d'information a été envoyée aux managers et aux équipes RH pour accompagner les collaborateurs impactés par des transformations. Le but était aussi de permettre l'appropriation des transformations ;
- Des temps forts « Instant RH » initiés par la DRH Groupe ont été mis en place au sein des entités. L'objectif est d'installer une proximité afin d'accompagner au plus près et répondre aux questions et encourager une démarche proactive des collaborateurs ;
- La dynamique de gestion des parcours et d'accompagnement des collaborateurs a été renforcée dans une logique d'anticipation (comité développement professionnel/ revue RH, bourses mobilités, etc.).

De manière plus générale, pour l'ensemble des projets de transformation ayant des impacts sur l'emploi et les compétences dans le cadre de l'accord GPEC, une politique d'accompagnement renforcée et harmonisée sur le développement des compétences avec des engagements forts du Groupe (unité de traitement de courrier, courrier classement, protection juridique, lutte anti-fraude, inspecteurs, etc.) a été mise en place (maintien de la rémunération et du bassin d'emploi, accompagnement formation, etc.).

L'accord GPEC prévoit un accompagnement renforcé pour les métiers sensibles et des modalités d'accompagnement (financiers, repositionnement, etc.) complémentaires dans certains cas. Les managers se sont impliqués dans l'accompagnement des transformations par un renforcement du rôle et des attendus managériaux (refonte du référentiel des compétences managériales). Ils ont aussi joué un rôle dans la gestion prévisionnelle de leurs effectifs (qualitative et quantitative) dans le cadre des comités développement professionnel/revue RH notamment. 2017 a été marquée par le premier exercice de GPEC sur le périmètre du groupe Macif. Les évolutions de métiers ont été anticipées dans le cadre de projets majeurs en lien avec la direction de la transformation. Les travaux sur les filières métiers supports ont notamment été lancés pour impulser une dynamique d'animation fonctionnelle des métiers, renforcer la performance et donner de la visibilité et de la perspective aux salariés notamment par la mise en place de parcours de développement de compétences homogènes.

LES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Le groupe Macif réalise le suivi d'indicateurs clés relatifs à ce risque. Sont notamment pris en compte en 2018 :

- Pour la politique de formation :
  - taux de collaborateurs formés sur l'année : 89 %,
  - nombre moyen de jours de formation par collaborateur : 5,24 dont 0,47 lié aux enjeux de la transition digitale et 0,83 lié aux enjeux de la relation client,
  - montant du budget consacré à la formation : 24,76 millions euros et pourcentage de la masse salariale : 5,5 % ;
- Pour la politique de GPEC :
  - nombre de recrutements : 1 549,
  - taux de rotation du personnel (nombre de salariés CDI sortis divisé par l'effectif CDI moyen) : 6,43 %,
  - nombre de mobilités fonctionnelles : 308.

1.7.6 LE RISQUE SOCIAL

LA DÉFINITION DU RISQUE

Ce risque est lié à la dégradation du climat social au travers de deux dimensions :

- La détérioration du dialogue avec les Instances représentatives du personnel (IRP) ;
- Le désengagement des collaborateurs.

Ces deux dimensions ont pour causes l'absence de dialogue social, l'entrave aux IRP ainsi qu'une organisation et des conditions de travail ne permettant pas aux collaborateurs d'exercer leurs métiers de manière satisfaisante.

En matière de dialogue social, ce risque peut engendrer des grèves, l'absence de signature de tout accord qu'elle qu'en soit le thème, le refus des IRP de rendre des avis sur les décisions du conseil d'administration et empêcher le déploiement des projets de l'entreprise.

En matière d'engagement des collaborateurs, ce risque peut engendrer : un absentéisme et un présentéisme (présence non productive) élevés ou des comportements inadaptés perturbant le bon déroulement de l'ensemble des activités du Groupe.

LA POLITIQUE DE DILIGENCE

La politique de diligence appliquée pour prévenir le risque social se traduit par plusieurs actions structurantes au travers de relations sociales organisées autour de l'accompagnement social du plan stratégique #macifutur et d'une politique de la qualité de vie au travail ambitieuse.

Favoriser le dialogue social

L'entreprise favorise le dialogue social, et c'est dans ce cadre que le comité central d'entreprise (CCE) est réuni une dizaine de fois par an en moyenne. Outre les thèmes relevant de sa compétence stricte en matière d'information-consultation, le groupe Macif s'attache à porter en information et en débats les sujets majeurs de l'actualité sociale, économique, technique ou organisationnelle. Afin d'asseoir le dialogue social au-delà des seules obligations réglementaires, diverses instances ou commissions ont été créées. Ce dialogue est également favorisé au travers d'une forte culture de négociation, ayant

conduit à doter l'entreprise d'un socle conventionnel solide au bénéfice de ses collaborateurs. En 2018 le Groupe a notamment organisé de nombreuses réunions de négociations afin de poser le cadre d'un modèle social en adéquation avec ses enjeux stratégiques tout en répondant aux attentes des salariés. Il tend ainsi à installer un socle commun aux différentes entités qui le composent, sur la base de ses quatre piliers que sont la durée et l'organisation du travail, la politique de rémunération, l'employabilité et la qualité de vie au travail. Ces négociations ont permis de trouver un consensus entre les partenaires sociaux pour poser les conditions de #macifutur en termes d'accessibilité, de compétitivité et d'accompagnement de la transformation culturelle et managériale du groupe Macif, tout en offrant un socle de garanties pour les collaborateurs.

Favoriser l'engagement des collaborateurs

Le domaine de la Qualité de vie au travail (QVT) s'est structuré en 2017. Dans le cadre de la réorganisation des pôles interrégionaux et de la création des filières RH, il a été créé un domaine QVT rattaché à la filière Développement social.

Ainsi, chaque DRH d'entité s'est vu doter d'un référent QVT exerçant à temps plein des missions sur le domaine, couvrant les champs d'activité suivants :

- Santé et sécurité au travail ;
- Conciliation des temps de vie ;
- Diversité.

Certaines des entités ont renforcé les équipes en charge de la qualité de vie au travail pour favoriser la présence sur le terrain. Une démarche de professionnalisation est engagée à l'égard de ces référents (séminaires, formations). Leur rôle d'experts et d'interlocuteurs de proximité s'est développé : animation de sensibilisation à l'égard des managers sur les sujets QVT, entretiens avec les salariés, etc. Le pôle Qualité de vie au travail de la DRH Groupe manage fonctionnellement ce réseau, qu'il réunit tous les deux à trois mois afin de partager sur les sujets d'actualité et les dossiers en cours. Cette réorganisation est complétée par la formalisation de la politique Qualité de vie au travail au sein du Groupe *via* la négociation d'un accord collectif de Groupe sur le sujet (complété par un accord portant sur le travail à distance et un accord sur le dispositif de don de jours en faveur des salariés aidants). Engagée en 2017, elle s'est poursuive au premier trimestre 2018. Cet accord vise à poser les principes structurants et généraux de la politique QVT, déclinés ensuite opérationnellement dans les entités.

Prévention et bien-être des salariés

Prévention de l'absentéisme

Dans le cadre de la politique de prévention des Risques psychosociaux (RPS) du groupe Macif et de sa volonté d'agir contre l'absentéisme constaté dans les PAT, il a été décidé par les instances dirigeantes de mener une démarche visant à prévenir ce phénomène. Celle-ci lancée en 2016, a conduit à la définition d'un plan d'action articulé autour des quatre axes suivants :

- Organisationnel et conditions de travail ;
- Managérial ;
- Communication ;
- Ressources humaines.

Ce plan a été initié en 2017. Les premières actions concrètes sur le terrain ont été la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation des managers des PAT à l'absentéisme. Cette action a été un succès et des travaux ont été menés en 2018 pour que la formation soit accessible à l'ensemble des managers qui en auraient besoin, quel que soit leur domaine d'activité. Par ailleurs, en octobre 2017, une action pilote a été menée au sein du pôle Sud-Est afin de sensibiliser les collaborateurs de PAT au sujet de la prévention de l'absentéisme. Les travaux se poursuivent en vue du déploiement de cette action sur l'ensemble des sites. Conformément aux plans d'action de l'étude absentéisme menée par la QVT Groupe et le cabinet PSYA au sein des PAT, la direction pilotage de la DRH Groupe a élaboré des requêtes informatiques traitant spécifiquement de l'absentéisme pour lequel des actions de l'employeur peuvent avoir un impact quant à sa réduction, à savoir la maladie de courte durée.

Conférence portant sur la prévention santé et hygiène de vie

Le pôle QVT du groupe Macif organise tous les ans différentes manifestations autour de la santé sur les sites niortais et parisiens.

Dispositif de maintien du lien et de retour en poste

Afin de généraliser et simplifier le process Groupe de maintien du lien et de retour en poste, démarche devant être proposée à tous les salariés du Groupe absents plus de deux mois de l'entreprise, il a été créé un applicatif informatique interne devant faciliter la gestion du dispositif tant pour les services ressources humaines que pour les managers, afin d'en systématiser l'application.

Espace collaboratif

En 2018, un espace collaboratif « Prévention et bien-être au travail » a été proposé sur le réseau social interne pour les salariés qui souhaitent se tenir informés des actions de prévention proposées par le Groupe ou les entités telles que la Mutuelle de prévoyance du personnel du groupe Macif (MPPM), Macif-Mutualité, B2V. Les thématiques proposées sont diverses et seront complétées au fur et à mesure. Ainsi, les collaborateurs pourront s'informer sur les items tels que l'ergonomie et les Troubles musculo-squelettiques (TMS), les addictions (tabac, alcool, drogue, jeux, médicaments, etc.), la prévention du cancer et des agressions. Le Groupe a signé en mars 2018 l'appel national des entreprises en faveur de la sécurité routière au travail. La Macif œuvre ainsi pour la sécurité de ses salariés au travers d'engagements pour une route plus sûre.

Prévention des agressions

Amélioration de l'outil de déclaration des agressions pour le réseau commercial en contact avec le public

Un formulaire de déclaration des agressions est accessible depuis 2011 *via* l'intranet. Ce dernier a fait l'objet d'une modernisation pour devenir aujourd'hui l'Application de gestion des agressions au travail (AGAT). Plus complet et intuitif, cet outil, accessible par les téléconseillers et conseillers depuis janvier 2017, permet un meilleur suivi des déclarations d'incivilités, d'agressions verbales ou physiques subies par le salarié en contact avec un tiers (sociétaires, réseau des prestataires.). Depuis son déploiement en 2017, cet outil a enregistré 737 déclarations sur l'ensemble des entités (données au 21 mars 2019). Une nouvelle version de l'application AGAT est disponible depuis le premier semestre 2018 afin de rendre plus efficace le suivi mis en place tant du côté du salarié qui a subi une agression (mesures spécifiques d'accompagnement) que celles qui sont éventuellement prises à l'encontre du

sociétaire (avertissement, radiation, etc.). Ces mesures sont par ailleurs explicitées dans une procédure commune à toutes les entités du Groupe en matière de prévention des agressions et dans laquelle l'utilisation de l'application AGAT est notamment prévue dans le cadre d'un process de suivi du niveau de risque de chaque site.

Politique Groupe de prévention des agressions

Lors du comité de direction Groupe de juin 2017, la question des agressions des salariés par le public a été jugée préoccupante et l'élaboration d'une politique Groupe portant sur la prévention des agressions a été identifiée comme étant indispensable à une lutte plus efficace contre ce phénomène.

- Objectifs :
  - définir une politique de prévention des agressions globales et multidimensionnelles (cartographie des risques par site, sécurisation des agences, sensibilisation et accompagnement des collaborateurs, actions à l'égard des sociétaires, etc.) construite et partagée par le Groupe (technostructure et gouvernance),
  - prendre en compte les risques liés à certains points d'accueil physiques, *via* une cartographie, dans les décisions d'organisation, d'aménagement et d'implantation des sites ;
- Méthode :

Les travaux reposent sur une démarche impliquant de multiples acteurs tels que des salariés experts (groupe de travail pluridisciplinaire), les référents QVT, les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (au niveau local) et l'instance environnement de travail (au niveau national). Ces travaux comprennent un processus de partage et de validation auprès de comités stratégiques tels que le comité d'orientation RH, le comité des DRH et l'instance de gouvernance des agences. Les travaux engagés en septembre 2017 sont poursuivis en 2018. Les orientations qui en seront issues feront l'objet d'une validation par la direction générale d'une part, puis du conseil d'administration d'autre part, avant sa mise en application dans le réseau.

Formation à la prévention des incivilités pour les conseillers et téléconseillers

Une formation co-construite entre l'université interne Campus et le pôle QVT est désormais disponible dans le catalogue Campus.

Conciliation des temps de vie

Mesures en faveur des salariés « aidants »

Un espace collaboratif est accessible sur le réseau social interne Génération Groupe à destination des salariés en situation d'aidant familial et dans lequel sont notamment recensés :

- Les informations en termes de dispositifs d'accompagnement proposés par le Groupe ;
- Les aides légales possibles ;
- Des actualités sur le sujet notamment celles de MPPM et Macif-Mutualité acteurs historiques sur le sujet ;
- Les actions prévues dans le cadre de la Journée nationale des aidants (opération de sensibilisation menée avec IMA) ;
- La liste des référents QVT des entités qui peuvent être sollicités à tout moment.

Formation « Articulez vie professionnelle et vie personnelle »

Une formation est disponible dans le catalogue Campus 2018 à destination des salariés qui ont identifié le besoin de mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie privée notamment à la suite de changements impactant leur quotidien tels que la parentalité (quel que soit l'âge de l'enfant), une mobilité professionnelle, une séparation, une activité extra-professionnelle prenante, etc. L'objectif de cette formation est d'aider le salarié à appréhender au mieux l'articulation entre ses temps de vie pour être plus serein au travail.

Le télétravail

L'apparition des nouvelles technologies a remis en question la frontière entre la sphère professionnelle et la sphère personnelle, et dans le même temps, les besoins du sociétariat ainsi que les méthodes de travail. C'est dans ce contexte que le Groupe souhaite, à travers un accord signé en mars 2018, développer le travail à distance, afin notamment de répondre aux contraintes liées aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail et permettre une meilleure conciliation vie professionnelle/vie personnelle. Il est déployé progressivement depuis le 1er avril 2019.

Diversité

Actions en faveur des travailleurs handicapés/sensibilisation au handicap

Le groupe Macif comptabilise 664 collaborateurs salariés en situation de handicap en CDI au 31 décembre 2018, soit un taux de 6,58 %.

Il a commencé à anticiper la vague de départs à la retraite de ces travailleurs.

La diversification du *sourcing*, le développement de contrats de qualification professionnelle et d'apprentissage (notamment BTS assurances) permettent à ceux-ci d'accéder à l'emploi.

Le septième accord relatif à l'emploi des travailleurs handicapés a été signé en 2018. Il s'agit du deuxième accord conclu au niveau du Groupe sur le sujet.

LES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Le groupe Macif réalise le suivi d'indicateurs clés relatifs à ce risque social. Sont notamment pris en compte en 2018 :

- Pour le dialogue social :
  - le nombre de réunions avec les instances représentatives du personnel : 407,
  - le nombre de paritaires avec les organisations syndicales : 68, le taux de grève : 0,12 %, le nombre de délit d'entrave : 0, et le nombre de refus de vote : 1 ;
- Dans le cadre de l'engagement des collaborateurs :
  - le taux d'absentéisme maladie : 5,46 %, le nombre d'arrêts de moins de quatre jours : 8 835 (hors GIE Couleurs Mutuelles),
  - le nombre d'alerte pour dangers graves et imminents : 0, le nombre de plaintes internes et externes pour harcèlement ou discrimination : 3.

1.7.7 LE RISQUE DE CORRUPTION

LA DÉFINITION DU RISQUE

La corruption est le comportement par lequel une personne travaillant dans la fonction publique ou le secteur privé, demande ou accepte un bien ou un service (argent, voyage, cadeau etc.) en contrepartie de la réalisation ou l'abstention d'un acte relevant de ses fonctions.

Le trafic d'influence désigne le fait pour une personne d'user de sa qualité ou son influence, réelle ou supposée, pour influencer une décision d'une autorité ou d'une administration publique.

Le groupe Macif a identifié trois risques principaux dans le cadre de la cartographie des risques de corruption :

- La corruption des personnes ;
- La corruption dans le cadre d'un conflit d'intérêts ;
- La corruption dans le cadre de cadeaux et invitations inappropriés.

Ces comportements peuvent engendrer pour le Groupe une perte financière, un risque juridique et pénal ou bien encore un risque d'image.

LA POLITIQUE DE DILIGENCE

Pour répondre à ce risque, le groupe Macif a élaboré un plan de mise en conformité permettant d'intégrer les exigences de la loi dite « Sapin 2 ». Ce plan a débuté en 2017 et se poursuivra à horizon 2020/2021.

Le périmètre des entités du groupe Macif visées étant vaste, deux lots ont été établis pour le déploiement du dispositif de lutte contre la corruption.
Concernant le lot en cours :

- Au 31 décembre 2018 :
  - la cartographie du risque brut de corruption a été validée par les entités et en 2019, des travaux seront menés pour réaliser la cartographie en risque net,
  - les membres de la filière risque ont été formés à la prévention de la corruption ;
- À compter du 1er janvier 2019, le groupe Macif diffusera le Code de conduite et le dispositif de recueil des alertes, déploiera le plan de formation et renforcera ses procédures permettant de lutter contre la corruption.

LES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Dans le cadre du déploiement du dispositif de lutte contre la corruption, le groupe Macif organise la mise en place d'indicateurs de suivi. Le dispositif étant déployé à compter du 1er janvier 2019, ces indicateurs pourront être enrichis dès l'année prochaine.

Pour 2018, l'indicateur de suivi est le pourcentage de personnes formées à la prévention de la corruption au sein de la filière risque. Il s'établit à 77,33 % au 31 décembre 2018.

1.7.8 LE RISQUE NUMÉRIQUE

Il correspond au risque dont peut être victime le sociétaire, le client ou l'adhérent du fait de la digitalisation de l'activité du Groupe. Il peut avoir de fortes répercussions négatives notamment en matière de pénalités financières, de détérioration de l'image, de coût de gestion impact e-réputation sur fuite, de notification client et de sanctions CNIL.

Ce risque trouve ses origines dans la compromission accidentelle ou délibérée des systèmes d'information qui peut provenir de sources différentes :

- Interne : issue des entités du Groupe ;
- Externe : issue de sous-traitants ;
- Du cyber-espace : issue d'individus ou entités extérieures dans des buts de déstabilisation divers (la cyber-criminalité, l'atteinte à l'image ou l'espionnage) ;
- L'ingénierie sociale : aussi appelée délinquance astucieuse (voir filouterie) utilisant des techniques de manipulation psychologique en vue d'obtenir des informations, ou de faire réaliser à des collaborateurs des actions à des fins d'escroquerie.

Il a pour conséquence la perte de disponibilité (le sociétaire/client/adhérent n'a plus accès à ses comptes), la perte d'intégrité (altération et modification des données confiées par le sociétaire/client/adhérent) ou la perte de confidentialité (les données du sociétaire/client/adhérent sont accessibles ou transmises à des tiers non autorisés).

Le groupe Macif a mis en place un ensemble de politiques de diligence ainsi que des dispositifs humains et techniques afin de réduire l'exposition à ce risque.

GOUVERNANCE

- Politique de sécurité des systèmes d'information Groupe ;
- Politique de continuité d'activité et gestion de crise Groupe (incluant le volet cyber-résilience) ;
- Politique de protection des données personnelles (la Charte est en cours de rédaction ; sa validation est attendue pour 2019) ;
- Formation et sensibilisation des collaborateurs ;
- Analyse de risque projet ;
- *Security by design* et *by default* ;
- Prise en compte de la protection des données dans la relation avec les prestataires (plan d'exigences sécurité).

Le groupe Macif a également souscrit une cyber-assurance.

D'un point de vue opérationnel, un ensemble de dispositifs humains et techniques ont été mis en place par l'entreprise pour protéger ses données.

LES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Le groupe Macif réalise le suivi d'indicateurs clés relatifs à ce risque. Sont notamment pris en compte en 2018 :

- La formation des collaborateurs aux cyber-risques : plus de 75 % des collaborateurs formés entre 2018 et 2019 (au 31 décembre 2018, le taux de déploiement du module était de 47 %) ;
- Le nombre total de plaintes fondées reçues concernant des atteintes à la confidentialité des données des clients : aucune sur 2018 ;
- Le nombre total de violation de données clients (au sens du Règlement général sur la protection des données) : aucune sur 2018.

1.7.9 LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Avec sa capacité d'investir sur le long terme, le groupe Macif dispose d'un formidable levier pour agir en faveur d'une économie durable et respectueuse dans les territoires.

Le groupe Macif a une responsabilité et une obligation à agir pour le climat notamment en matière de protection contre le dérèglement climatique, qui impacte la sinistralité et la santé des sociétaires, et ce à travers trois axes forts :

- Protéger et accompagner nos sociétaires contre les aléas climatiques : cet axe est développé en partie 1.7.2 - Le risque de prime ;
- Financer le développement des énergies renouvelables et la transition énergétique vers une économie « bas carbone » par la politique d'investissement responsable du Groupe pour l'ensemble de ses actifs mobiliers et immobiliers : cette politique est évoquée en partie 1.7.4 - les risques ESG du portefeuille d'investissement.
  En 2018, le Groupe a décidé d'aller plus loin dans sa lutte contre le réchauffement climatique. Ainsi, il a étendu sa liste d'exclusions pour ses investissements en direct aux plus gros développeurs de centrales à charbon cités dans la *Coal Plant Developers List* d'Urgewald.
  En tant qu'investisseur, le groupe Macif cherche à évaluer l'alignement des entreprises qu'il finance avec le scénario énergétique mondial établi par l'Agence internationale de l'énergie (AIE).
  Au sein du Groupe, l'appréciation de la contribution au respect de cet objectif international se concrétise par l'estimation de l'empreinte carbone du portefeuille et par l'évaluation de l'implication des émetteurs en portefeuille dans la transition énergétique. Cette estimation, qui s'inscrit dans une démarche de progrès, a été réalisée pour la deuxième année consécutive sur deux secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre : celui des producteurs d'électricité et celui des constructeurs automobiles[1] ;
- Contribuer à la performance environnementale par nos pratiques internes :
  Bien que n'ayant pas été identifié comme un risque significatif, le groupe Macif met tout en œuvre pour que l'ensemble de ses pratiques internes soient exemplaires en matière de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique.

ÉNERGIE ET IMPACT CLIMATIQUE

Faire prendre conscience aux salariés de la nécessité d'adopter une consommation responsable est un des axes majeurs de la stratégie RSE du Groupe « Pouvoir agir responsable » au même titre que les pratiques internes déjà engagées dans les domaines de réduction des consommations de l'énergie, de la gestion des déchets et des papiers ainsi qu'en matière de mobilité.

Les indicateurs

315 KWH
Consommation d'énergie par m² (soit -20,4 % depuis 2016)

10 827 KWH
Consommation d'énergie par ETP

8 671 TCO2[2]
Émissions annuelles de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie

-18,4 %
Évolution de ces émissions sur les trois dernières années

44%
Part des surfaces détenues par la Macif certifiées en construction/rénovation

0,929 TCO2[2]
Émissions annuelles de gaz à effetde serre liées à la consommation d'énergie/ETP

Les actions

Une campagne de sensibilisation aux éco-gestes et une mobilisation de l'ensemble des salariés dont l'objectif est de réduire les consommations, notamment énergétiques (-30 % à horizon 2025 par rapport à 2016) a débuté à l'automne 2017 et s'est poursuivie tout au long de l'année 2018.

Le suivi régulier des consommations énergétiques réalisé grâce à la plateforme Deepki, permet de visualiser les factures énergétiques en temps réel.

Dans le cadre de sa politique d'achats responsable, le groupe Macif a choisi l'offre « Kwh Équilibre » d'EDF qui permet, pour chaque Kwh acheté, d'injecter sur le réseau la même quantité produite avec des sources d'énergie non fossiles renouvelables (énergie éolienne, solaire, aérothermique, géothermique, hygrothermique, marine et hydroélectrique, gaz de décharge, gaz des stations d'épuration d'eaux usées et biogaz).

Le 15 septembre 2018, le groupe Macif a été partenaire du premier World clean up day organisé en France. C'est une journée mondiale et citoyenne pour nettoyer la planète en un jour. Cet événement d'envergure a eu lieu le même jour dans 153 pays et qui a mobilisé en France plus de 200 000 citoyens avec plus de 660 tonnes de déchets sauvages collectés sur plus de 3 000 sites. Le Groupe s'engage sur le terrain, dans les villes et les campagnes, pour contribuer à atteindre les Objectifs de développement durables (ODD) de l'ONU pour protéger les écosystèmes, préserver la biodiversité et lutter contre le réchauffement climatique.

[1] *Le rapport « Investissement responsable 2018 du groupe Macif » présente les modalités de prise en compte de cet engagement. Ce rapport répond aux modalités d'application de la loi TECV (article 173), il est disponible sur le site www.macif.fr;*
[2] *Source du facteur d'émission : base carbone de l'Ademe 2018.*

DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Dans le cadre des déplacements des salariés, la politique environnementale s'attache à :

- Réduire les distances parcourues par les salariés dans le cadre de leur mission par la promotion de la visioconférence ;
- Augmenter, dans les déplacements professionnels, la part des modes de transports alternatifs à l'usage individuel de la voiture et à l'avion.

Les indicateurs

8 569 TCO2[1]
Émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements professionnels

7 681 TCO2[1]
Émissions de gaz à effet de serre liées aux véhicules de service et véhicules de fonction

Les actions

- En 2018, le parc du groupe Macif était composé d'environ 400 véhicules de fonction ou de service. Le comité de direction de Macif Sgam a acté la sortie du diesel dès 2019 pour l'ensemble de ses véhicules ;
- Début 2019, les démarches pour la mise en œuvre d'un plan de mobilité ont été lancées au sein du groupe Macif sur les sites de plus de 100 salariés.

DÉCHETS

La gestion des déchets est au cœur du défi de la transition énergétique et du développement de l'économie circulaire. Le tri constitue la première étape dans le processus de réduction et de transformation des déchets. À ce titre, fin 2018, un groupe de travail a été mis en place afin de piloter la gestion des déchets de l'ensemble des sites du groupe Macif.

Les indicateurs et actions

- Améliorer la qualité environnementale du papier avec notamment la sélection par le Groupe de deux gammes : recyclés ou recyclés-FSC ;
- Développer l'impression bureautique économe en généralisant les imprimantes recto-verso et en sensibilisant les collaborateurs ;
- Proposer l'avis d'échéance électronique. En 2018, 11 % des sociétaires du groupe Macif ont choisi ce mode d'envoi.

Le groupe Macif prend en charge le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques en retraitant le matériel informatique et les cartouches d'encres.

Il a signé un partenariat pour le traitement de ses déchets d'équipements électriques et électroniques avec les Ateliers du Bocage, branche de la Fondation Emmaüs, et la société SITA.

1.7.10 NOTE MÉTHODOLOGIQUE

1.7.10.1 Périmètre de la déclaration extra-financière

Les données présentées concernent l'exercice 2018. La définition du périmètre des entités sollicitées sur les données sociales, environnementales et sociétales vise la représentativité de l'activité commerciale du groupe Macif. Par domaine, les entités couvertes sont les suivantes :

- Données sociales : UES Macif[1] , UES Mutavie[2] et GIE Couleurs Mutuelles, soit près de 97 % des effectifs Groupe ;
- Données environnementales : Macif SAM, Macif-Mutualité et Mutavie ;
- Données sociétales : périmètre Macif Sgam qui agit, au titre d'entreprise mère, pour le compte du Groupe.

Les entités contributrices aux cotisations acquises par le Groupe dont les données sociales, sociétales et environnementales ne sont pas consolidées sont : Thémis, Macifilia, Apivia Mutuelle, MNFCT, MPIBM, MNPAF.

Thématiques exclues

L'ordonnance 2017-1180 du 19 juillet 2017 modifiant l'article L. 225-102-1 du Code de commerce précise que la déclaration comprend notamment des informations relatives aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit, à ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire et de la lutte contre le gaspillage alimentaire, aux accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés et aux actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités. Il est possible d'exclure certaines de ces informations si elles sont non pertinentes eu égard à l'activité de l'entreprise.

Ne sont pas abordées dans ce rapport car jugées non pertinentes eu égard à l'activité du groupe Macif :

- Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité ;
- Les nuisances sonores et toute forme de pollution spécifique ;
- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement.

[1] *Source du facteur d'émission : base carbone de l'Ademe 2018.*
[2] *Est nommée UES Macif, l'union économique et sociale regroupant la Macif, Macif-Mutualité, M. A&S et Macif Sgam.*
[3] *Est nommée UES Mutavie, l'union économique et sociale regroupant Mutavie, le GIE MFE et le GIE GERAP.*

Par ailleurs, de par son activité, le groupe Macif n'est pas directement concerné par la lutte contre le gaspillage alimentaire et n'a donc pas pris d'engagement spécifique en la matière.

Il en est de même pour :
- L'économie circulaire ;
- La lutte contre la précarité alimentaire ;
- Le respect du bien-être animal et une alimentation responsable, équitable et durable.

1.7.10.2 Table de concordance entre les attendus réglementaires en matière de déclaration de performance extra-financière et les parties du rapport de gestion

La description du modèle d'affaires	1.1 Présentation du groupe Macif, de sa stratégie et de ses activités
	1.2 Gouvernance du groupe Macif
	1.3.5 Marché de l'assurance
	1.4 Faits marquants de l'année 2018
	1.5 Résultats du Groupe et de ses principales entités
Une description des principaux risques liés à la société et créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services	1.7 Analyse des risques extra-financiers
La description des politiques appliquées par la société et les procédures de diligence raisonnable	1.7 Analyse des risques extra-financiers
Les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance	1.7 Analyse des risques extra-financiers
Note méthodologique	1.7.10 Note méthodologique
Rapport de l'organisme tiers indépendant (avis de conformité et de sincérité)	1.7.11 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration de performance extra-financière
Perspectives	1.8 Perspectives

1.7.11 Rapport d'un des commissaires aux comptes sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux délégués,

En notre qualité de commissaire aux comptes de Macif Sgam, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion sur une base volontaire, en référence aux dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir une déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la déclaration et disponibles sur le site Internet ou sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- La conformité de la déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- La sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- Le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- La conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués en référence aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- Nous avons vérifié que la déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
- Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- Nous avons vérifié que la déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- Nous avons vérifié que la déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la déclaration ;
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des informations ;

- Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs[1] que nous avons considérés les plus importants :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices[2] et couvrent entre 24 % et 100 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes[3] ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la déclaration par rapport à notre connaissance de la société.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre novembre 2018 et avril 2019 sur une durée totale d'intervention de six semaines.

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la déclaration, représentant notamment les directions Ressources humaines, direction Conformité, direction Qualité, direction Expérience client, direction des Investissements, direction IARD et direction Action mutualiste/RSE.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et en référence aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Concernant le risque de prime en lien avec le changement climatique conjugué aux évolutions sociétales et démographiques, qui entraîne une accentuation des phénomènes climatiques extrêmes tant en fréquence qu'en gravité, la société présente les actions mises en œuvre ainsi que des indicateurs de résultats mais ne publie pas d'indicateur clé de performance ;
- L'indicateur clé de performance « Pourcentage de personnes formées à la prévention de la corruption » relatif au risque de corruption est publié sur le périmètre de la filière risque de la Macif compte tenu du déploiement progressif au sein du Groupe de la formation afférente.

Fait à Paris La Défense, le 18 avril 2019

L'un des commissaires aux comptes

MAZARS

PIERRE DE LATUDE
Associé

EDWIGE REY
Associée RSE & Développement durable

[1] *Voir en annexe 1.*

[2] *Voir en annexe 1.*

[3] ***Risque de disruption** : revue qualitative de l'engagement sur les trois métiers du Groupe.*

***Risques ESG du portefeuille d'investissement** : revue qualitative de l'engagement actionnarial.*

***Risque de prime** : revue de la politique de stress-test intégrant les éléments environnementaux et revue de la prise en compte du risque changement climatique dans les modèles actuariels*

Annexe 1 – Liste des indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs audités et entités contributrices

Risque	Informations vérifiées	Entités contrbutrices
Risque ressources humaines	- Taux de collaborateurs formés - Embauches CDI et CDD - Taux de rotation du personnel - Nombre de mobilités fonctionnelles	Macif-Mutualité Mutavie Macif Siège Social
Risque social	- Taux de grève - Taux d'absentéisme maladie	Macif-Mutualité Mutavie Macif Siège Social
Risque de corruption	- Pourcentage de personnes formées à la prévention de la corruption au sein de la filière risque	Direction Conformité Macif
Risque numérique	- Taux de déploiement du module de formation aux cyber-risques	Direction Conformité Macif
Risque de disruption	- Nombre de dossiers soumis à la médiation, par type de réponse - Taux de réclamation Groupe	Direction Qualité Groupe
	- *Net Promoter Score* - Taux de satisfaction globale exprimée par les sociétaires	Direction Expérience client
Risques ESG du portefeuille d'investissement	- Taux de couverture de l'analyse ESG du portefeuille obligataire sur les émetteurs privés et publics détenus directement - Part des d'immeubles certifiés en Construction/Rénovation et en Exploitation - Pourcentage de sociétés signataires des PRI dans notre portefeuille de fonds.	Direction des Investissements
Risque de prime	- Nombre de contrats d'assurance de véhicules à énergies hybrides et électriques	Direction IARD
	- Nombre d'actions mutualistes réalisées en 2018	Macif Mutualité
Risque de solidarité	- Nombre de dossiers FONSO (association de la Macif) et montant associé - Nombre de dossiers FAS et montant associé.	Direction de l'Action mutualiste

1.8 PERSPECTIVES

En 2019, le groupe Macif poursuit la mise en œuvre de son plan stratégique #macifutur dont l'horizon est 2020. Pour répondre aux ambitieux objectifs de transformations engagées, l'année 2019 verra notamment la mise en place :

- De rénovations du modèle de distribution ;
- D'importantes adaptations de son modèle opérationnel ;
- Des accords signés en 2018 pour adapter son modèle social aux attentes des sociétaires du Groupe.

Le projet de rapprochement avec le groupe Aésio se poursuivra pour former, à terme, un acteur mutualiste de premier plan en France sur les métiers des assurances de biens et de personnes. Une première étape est franchie avec le lancement de la co-entreprise PAM qui assumera l'activité et les offres Prévoyance pour les deux Groupes.

La réflexion sur les ambitions post 2020 du Groupe sera également engagée, en déterminant en premier lieu le socle d'identité et d'engagement mutualiste, à la fois reflet des valeurs originelles de la Macif et de la réalité des attentes des assurés et de la société.

Ces fondations permettront d'établir les objectifs aspirationnels du Groupe post 2020, permis par une trajectoire de résultats et de performance en amélioration depuis 2012, et de décliner en projets opérationnels les axes stratégiques au service des sociétaires.

2

COMPTES COMBINÉS DU GROUPE EN NORMES FRANÇAISES

2.1 Comptes combinés 64

2.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés 106

2.1 COMPTES COMBINÉS

2.1.1 BILAN

ACTIF

(en milliers d'euros) Notes		31 déc. 2018	31 déc. 2017
1	Écarts d'acquisition	42 361	50 651
2	Actifs incorporels	117 665	105 215
3	Placements des entreprises d'assurance	31 879 755	30 166 329
	Terrains et constructions	*1 182 199*	*1 138 962*
	Placements dans les entreprises liées et avec lesquelles existe un lien de participation	*234 852*	*180 294*
	Autres placements	*30 462 704*	*28 847 073*
4	Placements représentant les engagements en unités de compte	497 923	409 819
5	Placements des autres entreprises	103 274	95 986
6	Titres mis en équivalence	200 453	189 320
7	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	733 313	607 295
8	Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	852 973	808 308
9	Créances sur les entreprises du secteur bancaire	321 379	1 228 782
10	Autres créances	263 351	255 604
11	Autres actifs	96 937	82 700
12	Comptes de régularisation - actif	441 776	443 512
	Frais d'acquisition reportés	*108 521*	*97 196*
	Autres	*333 255*	*346 316*
	Différences de conversion - actif	-	-
	Total de l'actif	**35 551 160**	**34 443 522**

PASSIF

(en milliers d'euros) Notes		31 déc. 2018	31 déc. 2017
13	Capitaux propres Groupe	3 104 988	2 900 042
	Capital social et fonds équivalents	*266 255*	*263 179*
	Primes	-	-
	Réserves	*2 644 143*	*2 385 038*
	Résultat net	*194 591*	*251 825*
14	Intérêts minoritaires	46 760	43 334
15	Passifs subordonnés	543 509	619 285
16	Provisions techniques brutes	30 333 696	29 568 891
	Provisions techniques vie	*22 343 749*	*21 909 507*
	Provisions techniques non-vie	*7 989 947*	*7 659 384*
	Provisions techniques en unités de compte	497 923	409 808
17	Provisions pour risques et charges	197 343	161 093
18	Dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	192 886	161 003
	Dettes représentées par des titres	-	-
19	Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	170 349	161 336
20	Autres dettes	438 942	392 595
21	Comptes de régularisation - passif	24 764	26 135
	Différences de conversion - passif	-	-
	Total du passif	**35 551 160**	**34 443 522**

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Engagements reçus	**100 603**	**149 442**
Entreprises d'assurance	*100 603*	*149 442*
Entreprises du secteur bancaire	-	-
Autres entreprises	-	-
Engagements donnés	**1 027 034**	**1 036 917**
Entreprises d'assurance	*1 023 695*	*1 036 917*
Entreprises du secteur bancaire	-	-
Autres entreprises	*3 339*	-

2.1.2 COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros) Notes		31 déc. 2018 Non-vie	Vie	Autres	Total	31 déc. 2017 Total
	Primes émises	*4 174 003*	*2 049 223*	*-*	*6 223 226*	*6 164 952*
	Variation des primes non acquises	*-14 139*	*-1 313*	*-*	*-15 452*	*-4 245*
23	Primes acquises	4 159 864	2 047 910	-	6 207 774	6 160 707
	Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	*-*	*-*	*72 646*	*72 646*	*79 233*
	Autres produits d'exploitation nets de charges	*-130 635*	*-24 333*	*-*	*-154 968*	*-152 421*
24	*Produits financiers nets de charges*	*193 821*	*519 984*	*6 178*	*719 983*	*905 158*
	Total des produits d'exploitation courants	4 223 050	2 543 561	78 824	6 845 435	6 992 677
25	*Charges des prestations d'assurance*	*-3 420 556*	*-2 383 596*	*-*	*-5 804 152*	*-5 787 546*
26	*Charges ou produits nets des cessions en réassurance*	*54 945*	*-16*	*-*	*54 929*	*-65 799*
27	*Charges des autres activités*	*-*	*-*	*-69 591*	*-69 591*	*-74 896*
27	*Charges de gestion*	*-627 695*	*-127 313*	*-*	*-755 008*	*-717 409*
	Total des charges d'exploitation courantes	-3 993 306	-2 510 925	-69 591	-6 573 822	-6 645 650
	Résultat de l'exploitation courante	**229 744**	**32 636**	**9 233**	**271 613**	**347 027**
	Autres produits nets	-	-	-	-24 754	-27 984
28	Résultat exceptionnel	-	-	-	6 312	21 467
29	Impôts sur les résultats	-	-	-	-56 741	-93 254
	Résultat net des entreprises intégrées	**-**	**-**	**-**	**196 430**	**247 256**
	Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-	10 772	22 879
	Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-	-	-8 290	-13 118
	Résultat net de l'ensemble combiné	**-**	**-**	**-**	**198 912**	**257 016**
	Intérêts minoritaires	-	-	-	4 320	5 191
	Résultat net - part du Groupe	**-**	**-**	**-**	**194 591**	**251 825**

2.1.3 ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS

2.1.3.1 Informations générales

PRÉSENTATION DU GROUPE MACIF

Macif Sgam, société de groupe d'assurance mutuelle, est la structure combinante du groupe Macif.

Régie par le Code des assurances, son siège social est situé 2 et 4 rue de Pied-de-Fond à Niort. Macif Sgam est identifiée sous le numéro 493 754 261.

Pour répondre aux besoins des sociétaires-clients, le groupe Macif est présent dans les domaines de l'assurance dommages, de l'assurance santé, de la prévoyance, de l'assurance-vie, de l'épargne, du crédit et de la banque. Il exerce également des activités dans le secteur de la gestion d'actifs.

Les états financiers combinés comprennent les comptes de Macif Sgam et ceux des entités faisant partie du périmètre de combinaison.

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Au 31 décembre 2018, les états financiers combinés du groupe Macif sont établis en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France, pour les groupes d'assurance.

Les principaux textes applicables sont :

- La loi n° 94-679 du 8 août 1994 et son décret d'application n° 95-883 du 31 juillet 1995 ;
- L'ordonnance n° 2015-900 du 23 juillet 2015 et son décret d'application n° 2015-903 du 23 juillet 2015 ;
- Le Code des assurances ;
- La version consolidée du règlement du Comité de la réglementation comptable (CRC) n° 2000-05 au 1er janvier 2017, intégrant notamment les modifications introduites par les règlements ANC n° 2015-09 du 23 novembre 2015 et n° 2016-11 du 12 décembre 2016.

Sous réserve des dispositions particulières prévues dans les textes précités :

- Le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, modifié par le règlement ANC n° 2016-12 du 12 décembre 2016, pour les entreprises d'assurance ;
- La version consolidée du règlement CRC n° 99-07 au 1er janvier 2017, pour les entreprises du secteur bancaire ;
- Le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015 et suivants, pour les autres entités.

PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le groupe Macif présente ses états financiers conformément aux états modèles prévus par la version consolidée du règlement du Comité de la réglementation comptable (CRC) n°2000-05 au 1er janvier 2017. Les états financiers sont exprimés en milliers d'euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour établir ses comptes combinés, le groupe Macif doit procéder à des estimations et poser des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que des informations données dans les notes de l'annexe.

Le groupe Macif revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des nouvelles conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, ou de conditions économiques différentes, les montants figurant dans les états financiers futurs pourraient différer des estimations actuelles.

Au 31 décembre 2018, les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements, sont les suivants :

- Les passifs relatifs aux contrats d'assurance, avec les projections de sinistralité, de marges futures, les tables de mortalité et les taux d'actualisation ;
- Les dépréciations durables au travers des seuils de déclenchement et des montants de dépréciations constitués ;
- Les écarts d'acquisition au travers des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation et de croissance utilisés pour réaliser les tests de dépréciation ;
- Les passifs sociaux, dont l'évaluation s'appuie sur des hypothèses de taux d'actualisation, table de mortalité, rotation des effectifs ;
- La part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance, avec l'application des contrats de réassurance à chacun des exercices de survenance concernés.

Ces estimations et jugements sont détaillés dans les notes des postes d'actifs et de passifs concernés.

2.1.3.2 Faits marquants et événements postérieurs à la clôture

FAITS MARQUANTS

Partenariats et alliances

Partenariat avec Aésio

Après la signature d'un protocole d'accord préliminaire entre les groupes Aésio et Macif en décembre 2017 et des travaux menés conjointement pour approfondir les perspectives de rapprochement entre les deux entités, les conseils d'administration des deux Groupes ont validé en novembre 2018 le protocole d'accord définitif en vue de la création du groupe Macif/Aésio, sous réserve de l'autorisation de l'Autorité de la concurrence.

Les travaux relatifs à la création de la coentreprise d'assurance Prévoyance Aésio Macif, telle que prévue dans le cadre du protocole d'accord préliminaire, ont par ailleurs été réalisés au cours de l'année 2018.

Suite à l'approbation de l'opération par l'Autorité de la concurrence en juin 2018 et à l'obtention de l'agrément de l'ACPR en décembre 2018, l'activité opérationnelle de Prévoyance Aésio Macif a démarré début 2019.

Fusion entre Apivia Mutuelle et la Mutuelle Familiale et Inter-Entreprise

En octobre 2017, Apivia Mutuelle et la Mutuelle Familiale et Inter-Entreprise (MFIE) avaient signé une lettre d'intention relative à leur projet de rapprochement par voie de fusion-absorption et au transfert du portefeuille de la MFIE à Apivia Mutuelle.

Les assemblées générales de ces deux entités, qui se sont tenues respectivement les 30 mai et 8 juin 2018 ont validé ce projet de rapprochement et un dossier de demande d'autorisation a été adressé à l'ACPR le 25 juin 2018.

La réalisation de cette opération est effective depuis le 12 octobre 2018, date de publication au Journal officiel de la décision d'approbation de l'ACPR.

Éléments financiers

Remboursement des TSDI émis en 2005

En juillet 2005, Macif SAM a émis des Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI), pour un montant nominal total de 150 millions d'euros. En octobre 2014, il a été proposé aux porteurs de titres de les échanger contre de nouveaux TSDI : près de la moitié des titres a été apportée à l'échange tandis que l'autre moitié a été conservée par les porteurs, Macif SAM ayant la possibilité de les rembourser à chaque date de versement de coupon, soit tous les trimestres à partir du 20 juillet 2015. Le 25 novembre 2017, le conseil d'administration de la Macif a décidé de procéder au remboursement du reliquat des TSDI émis en 2005, soit un montant nominal de 75,6 millions d'euros, sous réserve de l'accord de l'ACPR. Cette autorisation a été obtenue en février 2018, et le remboursement des TSDI est intervenu le 20 avril 2018.

Transfert de cotation des titres subordonnés émis en 2013 et 2014

Macif SAM a émis le 8 mars 2013 puis le 6 octobre 2014 des titres subordonnés pour des montants respectifs de 400 millions et 124,4 millions.

Le 24 octobre 2018, les assemblées générales des porteurs de ces titres ont approuvé leur transfert de cotation du marché réglementé de la Bourse du Luxembourg vers le marché multilatéral de négociation EURO MTF de la Bourse du Luxembourg.

Mise en oeuvre du Modèle Social Groupe

Les accords d'entreprise des entités sociales du Groupe ont été dénoncés et remplacés par ceux du Modèle Social Groupe. Ils sont entrés en vigueur le 1er janvier 2019.

Ce nouveau modèle prévoit une période transitoire de trois années pour basculer sur le nouveau temps de travail du Groupe. Il impacte notamment le niveau de salaire et la typologie des passifs sociaux accordés aux salariés.

À ce titre, les passifs sociaux en fin d'exercice 2018 (provisions pour congés payés, IFC et article 39, épargne temps, etc.) sont valorisés et comptabilisés en tenant compte du nouveau Modèle Social Groupe. Cela représente une charge avant impôt de 10 millions d'euros au 31 décembre 2018.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2018 et la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration.

2.1.3.3 Périmètre

DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE

Les comptes combinés regroupent les états financiers de Macif Sgam et des entités dont elle a le contrôle, ou dans lesquelles elle exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière.
Dans l'appréciation du contrôle, il est tenu compte :

- Des droits de vote potentiels, actuellement exerçables ou convertibles (y compris les options en dehors de la monnaie), détenus tant par l'entreprise que par des tiers ;
- Et, le cas échéant, des clauses spécifiques prévues par les statuts ou les pactes d'actionnaires.

Les entreprises dont la contribution est non significative sont exclues du périmètre de consolidation même si le groupe Macif dispose d'un contrôle exclusif, conjoint ou d'une influence notable sur ces structures. Ces exclusions sont sans impact sur les comptes combinés, la contribution des participations concernées restant non significative à l'échelle des comptes combinés du Groupe.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Combinaison

Sont consolidées selon la méthode dite de combinaison les entreprises liées entre elles en vertu d'accords prévoyant :

- Soit une direction commune ;
- Soit des services communs assez étendus pour engendrer un comportement commercial, technique ou financier commun ;
- Soit des relations de réassurance importantes et durables en vertu de dispositions contractuelles, statutaires ou réglementaires.

Cette méthode consiste à agréger les comptes des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison après retraitement aux normes du Groupe. Cela conduit à additionner les fonds propres des entités combinées dans ceux du Groupe. Pour le groupe Macif, cette méthode est appliquée pour la combinaison :

- Des sociétés d'assurance mutuelle relevant du Code des assurances ;
- Des mutuelles relevant du Code de la mutualité.

Intégration globale

Les entreprises contrôlées de façon exclusive sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est présumé lorsque le Groupe :

- Dispose de droits substantifs pour diriger les activités clés ;
- Dispose de droits (ou est exposé) à des rendements variables ;
- A la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir dont il dispose.

Intégration proportionnelle

Les entreprises contrôlées de façon conjointe sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entité exploitée en commun par un nombre limité d'associés, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Deux éléments sont essentiels à l'existence d'un contrôle conjoint :

- Un nombre limité d'associés partageant le contrôle : le partage suppose qu'aucun associé n'est susceptible à lui seul de pouvoir exercer un contrôle exclusif en imposant ses décisions aux autres ;
- Un accord contractuel : cet accord prévoit l'exercice du contrôle conjoint sur l'activité économique de l'entité exploitée en commun, et établit les décisions essentielles nécessitant le consentement des associés participants au contrôle conjoint.

Mise en équivalence

Cette méthode de consolidation est retenue pour les sociétés dans lesquelles le groupe Macif exerce une influence notable sur les politiques financière et opérationnelle, sans pour autant en avoir le contrôle.

L'influence notable est présumée dès lors que le Groupe possède une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote.

La quote-part de résultat postérieure à l'acquisition est comptabilisée en résultat, tandis que la quote-part dans les variations de réserves postérieures à l'acquisition, est comptabilisée en « Autres réserves ».

Au 31 décembre 2018, le groupe Macif rassemble 36 structures consolidées comme suit.

	31 déc. 2018	31 déc. 2017	Variation
Structures combinées	8	8	-
Structures consolidées par intégration globale	23	23	-
Structures consolidées par intégration proportionnelle	1	-	1
Structures consolidées par mise en équivalence	4	4	-
Total	**36**	**35**	**1**

LISTE DES ENTITÉS COMBINÉES

Dénomination sociale	Pays	Méthode*	31 déc. 2018		31 déc. 2017	
			% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Dommages						
Macif Sgam	France	Combinante	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Macif SAM	France	Combinée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Macifilia	France	IG	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
Thémis	France	IG	99,95%	99,95%	99,95%	99,95%
Compagnie Foncière Macif	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Foncière de Lutèce	France	IG	97,71%	97,71%	97,69%	97,69%
Lesseps Promotion	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
M. A&S	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Marseille Grand Littoral	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Siem	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SNC Paranjou	France	IG	99,98%	97,67%	99,98%	97,67%
Groupe Inter Mutuelles Assistance (IMA)	France	MEE	27,80%	27,80%	28,27%	28,27%
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	France	MEE	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%
Macif Participations	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Macif Innovation	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Finance/Épargne						
GIE Macif Finance Épargne	France	IG	100,00%	99,31%	100,00%	99,31%
Mutavie	France	IG	98,47%	98,47%	98,47%	98,47%
Socram Banque	France	MEE	33,72%	33,72%	33,72%	33,72%
Macifin'	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Axe France	France	MEE	50,00%	49,24%	50,00%	49,24%
Santé/Prévoyance						
UMG Macif Santé Prévoyance	France	Combinée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Macif-Mutualité	France	Combinée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Apivia Mutuelle	France	Combinée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Mutuelle nationale des personnels Air France (MNPAF)	France	Combinée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Mutuelle du personnel IBM (MPIBM)	France	Combinée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales (MNFCT)	France	Combinée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Sécurimut	France	IG	67,00%	66,63%	67,00%	66,63%
Apivia Participations	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Apivia Santé	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Concept Holding	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Apivia Prévoyance	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
GIE Couleurs Mutuelles	France	IG	94,70%	94,70%	94,70%	94,70%
Prévoyance Aésio Macif (PAM)	France	IP	50,00%	50,00%	-	-
Gestion d'actifs						
OFI Holding	France	IG	60,93%	60,93%	60,93%	60,93%
OFI Asset Management (OFI AM)	France	IG	100,00%	60,93%	100,00%	60,93%
OFI Advisers	France	IG	100,00%	60,93%	100,00%	60,93%

**IG : intégration globale.*
MEE : mise en équivalence.
IP : intégration proportionnelle.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

Acquisitions et entrées dans le périmètre

- Prévoyance Aésio Macif : cette entité a pour objet le développement d'un portefeuille d'affaires nouvelles en prévoyance individuelle et collective apportées par les réseaux de distribution des groupes Aésio et Macif sans transfert de portefeuilles préexistants. Cette co-entreprise est une société anonyme détenue à 50 % par Macif SAM. Elle est consolidée par intégration proportionnelle à compter de décembre 2018, date d'obtention de l'autorisation de l'Autorité de la concurrence et de délivrance par l'ACPR des agréments administratifs nécessaires à l'exercice de l'activité de la société.

Cessions et sorties du périmètre

Aucune cession ou sortie de périmètre n'est intervenue au 31 décembre 2018.

Autres mouvements

- Foncière de Lutèce : en 2018, Macif SAM a acquis une partie des titres antérieurement détenus par les minoritaires. À l'issue de cette opération, le pourcentage d'intérêts du groupe Macif passe de 97,69 % à 97,71 % ;
- Mutuelle familiale et inter-entreprises de Rochefort (MFIE) : le 12 octobre 2018, suite à l'accord du régulateur (ACPR), les entités Apivia Mutuelle et MFIE ont fusionné. Cette opération conduit à accroître les capitaux propres Groupe de 8 millions d'euros ;
- Groupe IMA : en 2018, le groupe IMA a procédé à deux augmentations de capital. À l'issue de ces opérations, le pourcentage d'intérêts du groupe Macif a été ramené de 28,27 % à 27,80 %.

EFFETS DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

	31 déc. 2018		
(en milliers d'euros)	Résultat net Groupe	Réserves Groupe	Capitaux propres Groupe
PAM	-	-	-
Groupe IMA	160	-	160
Autres	-	7 712	7 712
Total	**160**	**7 712**	**7 872**

ENTITÉS NON CONSOLIDÉES DÉTENUES À PLUS DE 20 %

Le tableau ci-dessous présente les principales entités détenues directement ou indirectement à plus de 20 %.

Ces entités ne sont pas retenues dans le périmètre de combinaison car leurs contributions aux comptes du Groupe ne sont pas significatives.

	Siège social	Quote-part du capital détenu en %	
		31 déc. 2018	31 déc. 2017
France Forêts 1	France	50,50%	50,50%
France Forêts 2	France	50,50%	50,50%
SCI Omega 16	France	49,14%	49,14%
SAPS	Algérie	41,00%	41,00%
Swen Capital Partners	France	33,51%	33,51%
Tuw	Pologne	32,66%	32,66%
Darva SAS	France	24,64%	24,64%
Esfin	France	23,61%	23,61%
Groupe Crystal	France	20,71%	20,71%
SCI Galvani	France	48,85%	48,85%
SCS Mutavie 2	France	98,27%	98,27%
Infravia Capital Partners	France	21,33%	21,33%
Colombus Sunlight	France	20,72%	20,72%

ENTITÉS DÉTENUES ENTRE 10 % ET 20 %

Sont présentées ci-dessous les principales entités détenues, directement ou indirectement, entre 10 % et 20 %.

(en milliers d'euros)	Siège social	31 déc. 2018		
		Quote-part du capital détenu (%)	Capitaux propres*	Résultat net*
OPPCI Les Miroirs	France	19,65%	141 981	10 545
SPPICAV Placement Ciloger 1	France	19,57%	75 962	7 663
SPPICAV Imocominvest	France	19,40%	71 590	3 013
Syneteristiki Asfalistiki	Grèce	18,73%	27 382	746
SCPI Placement Ciloger 3	France	17,77%	124 162	6 506
SRS Holding	France	17,37%	100 486	5 217
European Office Income Venture (EOIV)	France	15,16%	-34 643	-918
SPPICAV Imocominvest 2	France	14,38%	117 083	7 332
Euroffice SAS	France	12,60%	57 874	6 707
Foncière de Bagan	Luxembourg	11,74%	27 420	2 083
Coopest	Belgique	11,48%	12 306	138
Fosca II	France	10,06%	43 073	-4 688
Ofivalmo Partenaires	France	10,00%	16 324	-36

** Les données sont issues des comptes sociaux 2017.*

2.1.3.4 Principes et méthodes de consolidation

DATE DE CLÔTURE

Toutes les entités présentes dans le périmètre de combinaison du groupe Macif clôturent leurs comptes au 31 décembre. Le compte de résultat combiné intègre ceux des entités nouvellement consolidées, à compter de leur date d'entrée dans le périmètre de combinaison. Il intègre également les comptes de résultat des entités cédées en cours d'exercice, jusqu'à leur date de cession.

CONVERSION MONÉTAIRE

Conversion des comptes

La devise d'établissement des comptes combinés du groupe Macif est l'euro. Les montants présentés dans les états financiers sont arrondis au millier d'euros le plus proche. Les états financiers combinés n'intègrent pas d'états financiers d'entités dont la devise fonctionnelle (c'est-à-dire celle du système économique dans lequel l'entité se situe) n'est pas l'euro.

Transactions en devises

Les transactions en devises sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur à la date de la transaction. À chaque clôture, les éléments en devises inscrits au bilan sont convertis au cours de clôture. Les gains et pertes en résultant sont comptabilisés en résultat de l'exercice.

OPÉRATIONS INTERNES ENTRE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Toutes les transactions sont éliminées, y compris les actifs et passifs réciproques significatifs et les résultats internes au Groupe. Les plus-values résultant de cessions intragroupes sont éliminées à hauteur de la quote-part du Groupe dans l'entreprise considérée. Par exception, les moins-values sont maintenues en totalité si elles répondent aux critères de dépréciation durable.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels des sociétés acquises

Les actifs, passifs et passifs éventuels des sociétés acquises qui répondent à la définition d'actifs et passifs identifiables sont comptabilisés à la valeur d'utilité à la date d'acquisition, à l'exception des passifs d'assurance qui sont maintenus à leur valeur comptable antérieure à la date d'acquisition si celle-ci est conforme aux principes comptables du Groupe.

La date d'acquisition à partir de laquelle le Groupe consolide les comptes de l'entreprise acquise correspond à la date de prise de contrôle effective.

Les opérations d'acquisition ou de cession d'intérêts minoritaires qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé sur la filiale ne remettent pas en cause les évaluations des actifs et passifs identifiés, déterminées à la date de la prise de contrôle. L'écart dégagé est affecté en totalité en écart d'acquisition.

Dans le cadre d'une prise de contrôle effectuée par étapes, les intérêts minoritaires antérieurement détenus par le Groupe sont réévalués. L'ajustement correspondant est comptabilisé en réserves avec, le cas échéant, une modification de l'écart d'acquisition se rapportant aux acquisitions antérieures.

Écart d'acquisition

Un écart de première consolidation est constaté lors de l'entrée d'une entité dans le périmètre de combinaison. Il représente la différence entre le prix de revient de l'activité (ou des titres) de la société acquise et la valeur d'utilité nette des actifs, passifs et passifs éventuels correspondant à la date d'acquisition. Cet écart est affecté en écart d'évaluation s'il porte sur des éléments corporels ou incorporels identifiables. Le solde non affecté est considéré comme un écart d'acquisition.

Si l'écart d'acquisition est négatif, cela correspond généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. L'écart d'acquisition est alors rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition. Sauf cas exceptionnels dûment justifiés dans l'annexe, la constatation d'écarts

d'évaluation positifs ne peut générer un écart d'acquisition négatif.

Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif du bilan dans la rubrique « Écarts d'acquisition ».

L'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise peut être ajustée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, le montant de l'écart d'acquisition ne peut être modifié que dans des cas très spécifiques : ajustement de prix, corrections d'erreurs, ou reconnaissance ultérieure d'un impôt différé qui ne répondait pas aux critères d'activation à la date du regroupement.

L'écart d'acquisition est alloué aux segments opérationnels auxquels est affecté le portefeuille ou l'entité nouvellement acquise.

Amortissement et dépréciation

Les écarts d'acquisition pour lesquels il existe une limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au Groupe font l'objet d'un amortissement linéaire sur cette durée ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur dix ans. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé.

Les écarts d'acquisition pour lesquels il n'existe pas une limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au Groupe ne font pas l'objet d'un amortissement. Un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Ce test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'entité à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est déterminée par la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie de l'actif ou de l'entité concernée. Si sa valeur actuelle devient inférieure à la valeur comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Les dépréciations comptabilisées sur un écart d'acquisition ont un caractère irréversible. Elles ne peuvent être reprises que lors de la cession de l'entité concernée. La dépréciation est affectée en priorité à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs non courants de l'entité (immobilisations corporelles et incorporelles) au *prorata* de leur valeur comptable.

La charge de dépréciation éventuelle est comprise dans les « Dotations aux amortissement des écarts d'acquisition ».

Décomptabilisation

Les écarts d'acquisition sont décomptabilisés lors de la cession des actifs ou entités auxquels ils se rattachent.

Le résultat de cession est déterminé en tenant compte de cette sortie d'actif.

SEGMENTATION SECTORIELLE

Dans l'annexe, l'information sectorielle est présentée conformément au règlement CRC 2000-05. Elle propose une ventilation des données financières selon trois activités :

- Assurance non-vie ;
- Assurance-vie ;
- Autres.

Dans le rapport de gestion, l'information sectorielle reflète la structure d'organisation interne et de gestion du groupe Macif. Chaque entité du Groupe est affectée à un secteur donné en fonction de son activité. Quatre secteurs d'activité sont identifiés :

- Dommages ;
- Finance/Épargne ;
- Santé/Prévoyance ;
- Gestion d'actifs.

Le tableau ci-après détaille l'affectation des entités du Groupe aux activités présentées dans le rapport de gestion et dans les états financiers. Ils permettent de mettre en exergue que certaines entités du Groupe sont agréées pour réaliser simultanément des opérations d'assurance non-vie et vie.

Entités du Groupe	Ventilation présentée dans l'annexe			Ventilation présentée dans le rapport de gestion			
	Non-vie	Vie	Autres	Dommages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs
Dommages							
Macif Sgam	X			X			
Macif SAM	X			X			
Macifilia	X			X			
Thémis	X			X			
Compagnie Foncière Macif	X			X			
Foncière de Lutèce	X			X			
Lesseps Promotion	X			X			
M. A&S	X			X			
Marseille Grand Littoral	X			X			
Siem	X			X			
SNC Paranjou	X			X			
Groupe Inter Mutuelles Assistance (IMA)	X			X			
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	X			X			
Macif Participations	X			X			
Macif Innovation	X			X			
Finance/Épargne							
GIE Macif Finance Épargne	X				X		
Mutavie	X	X			X		
Socram Banque	X				X		
Macifin'	X				X		
Axe France	X				X		
Santé/Prévoyance							
UMG Macif Santé Prévoyance	X					X	
Macif-Mutualité	X	X				X	
Apivia Mutuelle	X					X	
Mutuelle nationale des personnels Air France (MNPAF)	X					X	
Mutuelle du personnel IBM (MPIBM)	X					X	
Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales (MNFCT)	X	X				X	
Sécurimut	X					X	
Apivia Participations	X					X	
Apivia Santé	X					X	
Concept Holding	X					X	
Apivia Prévoyance	X					X	
GIE Couleurs Mutuelles	X					X	
Prévoyance Aésio Macif (PAM)	X	X				X	
Gestion d'actifs							
OFI Holding			X				X
OFI Asset Management (OFI AM)			X				X
OFI Advisers			X				X

2.1.3.5 Principes et méthodes d'évaluation

ACTIFS INCORPORELS

Un actif incorporel est un actif non monétaire, sans substance physique et identifiable (c'est-à-dire pouvant être séparé et vendu, transféré, concédé, loué ou échangé ou résultant de droits contractuels ou légaux).

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche engagées par le groupe Macif sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'actifs incorporels si le projet concerné répond aux critères suivants :

- Faisabilité technique ;
- Intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou le vendre ;
- Capacité à utiliser ou vendre l'actif ;
- Probabilité d'avantages économiques futurs (existence d'un marché ou utilisation en interne) ;
- Disponibilité des ressources financières nécessaires à l'achèvement ;
- Fiabilité de la mesure des dépenses attribuables à l'immobilisation.

Les coûts de développement, et ceux directement attribuables pour que l'immobilisation puisse être exploitée, sont cumulés puis amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation de l'actif concerné, à partir de sa mise en service. La durée moyenne d'amortissement est de cinq ans.

Logiciels

Les licences acquises sont comptabilisées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les coûts immobilisables se composent des coûts directement engagés pour la production des logiciels à usage

interne. Les coûts qui ne sont pas immobilisables sont enregistrés en charges de la période.

La durée d'utilité estimée la plus fréquente est de trois ans pour les logiciels bureautiques et de cinq ans pour les autres logiciels.

Autres actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité, et que le coût de ces actifs peut être évalué de façon fiable, sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées.

Les actifs incorporels sont évalués initialement au coût d'acquisition ou de production. Ils sont ensuite amortis suivant le mode estimé le plus représentatif de leur utilisation, à partir de la date de leur mise en service, et sur la plus courte de leur durée d'utilisation probable. La durée d'amortissement la plus fréquente est de cinq ans ou, le cas échéant, la durée de leur protection juridique. Les tests de perte de valeur, pratiqués au moins une fois par an, permettent de déterminer s'il est nécessaire de constater des dépréciations complémentaires.

PLACEMENTS

Placements immobiliers

Au bilan, les placements immobiliers sont présentés dans les rubriques « Terrains » et « Constructions ». Ils regroupent les terrains non construits, les immeubles bâtis et parts/actions de sociétés immobilières non cotées, les parts/actions de sociétés foncières non cotées et les stocks/avances sur acomptes des sociétés immobilières.

Valorisation

La valeur brute de ces placements correspond à leur coût d'acquisition (prix d'achat net de frais relatifs à l'acquisition ou de production). Les coûts des travaux d'amélioration sont portés en augmentation de la valeur brute des immeubles.

Pour les immeubles bâtis, la valeur brute est répartie selon cinq composants. Les composants des immeubles (hors terrain) sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation, en tenant compte de leur valeur résiduelle, si celle-ci peut être estimée de façon fiable. Les durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

	Bureaux standing	Bureaux exploitation	Bureaux placement
Terrains	Non Amort.	Non Amort.	Non Amort.
Constructions	100 ans	60 ans	60 ans
Façades et étanchéité	30 ans	30 ans	30 ans
Installations techniques	20 ans	20 ans	20 ans
Agencements	10 ans	10 ans	10 ans

	Centres commerciaux	Autres bâtiments	Entrepôts
Terrains	Non Amort.	Non Amort.	Non Amort.
Constructions	50 ans	50 ans	30 ans
Façades et étanchéité	25 ans	20 ans	25 ans
Installations techniques	20 ans	15 ans	15 ans
Agencements	15 ans	10 ans	10 ans

La valeur de réalisation des placements immobiliers est déterminée à la clôture en fonction d'expertises indépendantes ou, entre chaque expertise, d'une actualisation de la valeur précédente s'appuyant sur plusieurs critères (notamment la valeur de rendement, la valeur de reconstruction, la valeur de marché).

Dépréciation

Lors de chaque clôture, le groupe Macif apprécie s'il existe un indice de perte de valeur des actifs.

La valeur d'usage des immeubles d'exploitation détenus à long terme est généralement égale à leur valeur comptable, sauf si le bien doit être cédé à brève échéance.

Concernant l'immobilier de placement, en cas de baisse de valeur significative, une dépréciation est comptabilisée pour ramener sa valeur comptable à sa valeur recouvrable ou à sa valeur d'expertise si cette dernière est plus élevée. La valeur recouvrable des placements immobiliers correspond :

- À la valeur vénale, telle qu'elle ressort de l'expertise obligatoire, pour les placements devant être cédés à brève échéance ;
- À la valeur d'usage déterminée en fonction des avantages économiques futurs attendus, pour les placements devant être conservés.

Cette dépréciation est reprise par le compte de résultat en cas de reprise de valeur.

Crédit-bail

Les actifs immobiliers financés par des contrats de location financière sont comptabilisés à l'actif sur la base de la valeur actuelle des loyers des crédits-bails et de l'option d'achat. Après leur entrée au bilan, ils sont amortis selon des modalités identiques à celles décrites ci-dessus. Au passif, une dette correspondante est constatée en « Dettes envers les entreprises du secteur bancaire ». Elle est amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus locatifs sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée des contrats de location en cours.

Placements dans les entreprises liées et entreprises avec lien de participation

Les placements dans les entreprises liées et entreprises avec lesquelles existe un lien de participation sont principalement composés de valeurs mobilières et de prêts.

Ces placements figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

La valeur de réalisation de ces placements est déterminée en fonction de critères appropriés (notamment dernier cours pour les titres cotés, valeur d'utilité pour les titres non cotés).

Les modalités de détermination de la provision pour dépréciation à caractère durable sont identiques à celle décrite pour les autres placements relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances.

Autres placements

La distinction entre les placements relevant des articles R. 343-9 et R. 343-10 se fait en conformité avec les articles du Code des assurances.

Les valeurs amortissables énumérées aux 1°, 2°, 2° bis et 2° ter de l'article R. 332-2, autres que les obligations et les parts indexées, les parts de fonds communs de créance et les titres participatifs, sont classés à l'article R. 343-9. Il s'agit principalement des obligations.

Les autres valeurs relèvent de l'article R. 343-10 du Code des assurances. Elles regroupent principalement les actions, les parts d'OPC et les prêts.

Valeurs mobilières relevant de l'article R. 343-9 du Code des assurances

Les valeurs mobilières amortissables relevant de l'article R. 343-9 du Code des assurances sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors intérêts courus.

Lorsque le prix d'achat est différent du prix de remboursement, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (surcote) soit d'un produit (décote). Le calcul de l'amortissement des surcotes décotes est principalement réalisé selon la méthode actuarielle.

La valeur de réalisation correspond au dernier cours de Bourse connu au jour de l'inventaire.

Lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

Il n'y a pas de dépréciation systématique en cas de baisse des cours.

Valeurs mobilières relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances

Ces valeurs sont inscrites au bilan à leur prix d'achat (hors intérêts courus et frais d'acquisition).

Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit :

- Titres cotés : au dernier cours de Bourse connu au jour de l'inventaire ;
- Titres non cotés : prix d'utilité pour l'entreprise ;
- OPC relevant de la directive UCITS IV et fonds d'investissements (FIA) alternatifs relevant de la directive AIFM : dernière valeur liquidative connue au jour de l'inventaire.

Les modalités de dépréciation des actifs financiers sont fixées par le règlement n° 2015-11 de l'ANC et précisées par l'avis n° 2002-F du comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2002.

De plus, l'Autorité des normes comptables, dans les articles 123-7 à 123-9 du règlement 2015-11 précise les règles de dépréciation des valeurs amortissables relevant de l'article R. 343-10, avec notamment un mode de dépréciation différencié selon l'horizon de détention, en distinguant le risque de crédit des autres risques liés aux évolutions du marché.

Ces valeurs font l'objet d'une revue de façon à détecter un risque éventuel de contrepartie qui est le seul risque à provisionner, le Groupe ayant l'intention et la capacité de détenir ces titres jusqu'à leur maturité.

Les provisions sont constatées ligne à ligne lorsque la dépréciation a un caractère durable.

Pour les autres titres cotés, conformément à l'avis du CNC, une moins-value latente de 20 % du prix d'origine pendant six mois consécutifs permet de qualifier le caractère durable de la dépréciation lorsque les marchés sont peu volatils. Ce seuil peut être porté à 30 % lorsque les marchés enregistrent une forte volatilité. Compte tenu de celle observée en 2018, le seuil de 20 % a été retenu, à l'identique de 2017.

D'autres critères peuvent venir s'ajouter à cette règle notamment l'existence d'une provision pour dépréciation à l'arrêté précédent.

La valeur d'inventaire des investissements en actions cotées a été déterminée selon la valeur recouvrable de ces placements à l'horizon de détention envisagé.

Cette valeur recouvrable est obtenue en capitalisant la valeur de marché à la date d'inventaire lorsque le titre est considéré comme devant être déprécié et à un taux d'évolution future sur une durée égale à l'horizon de détention des placements (celui-ci dépendant de la durée moyenne de règlement des passifs).

Pour la mise en œuvre du calcul de provisionnement pour dépréciation durable sur les investissements en actions cotées avec une valeur recouvrable, il doit être fixé un taux de recouvrement. Il s'agit du taux moyen de progression des actifs placés en actions sur une période longue.

Pour le déterminer, il a été décidé de prendre un taux « sans risque » et d'y ajouter une prime de risque, celle constatée en moyenne de façon prudente sur des actions par rapport à ce taux sans risque, ce qui a conduit à retenir un taux de 7 %.

Quant à l'horizon de détention, il est de cinq ou huit ans, en cohérence avec la durée du passif.

Cette valeur n'a pas vocation à être modifiée de manière significative sur la période de détention, sauf cas exceptionnel ou connaissance d'un élément objectif nouveau de nature à modifier substantiellement les hypothèses retenues pour la valorisation.

Pour les titres non cotés en moins-values latentes, un examen dossier par dossier est mené à chaque arrêté des comptes en fonction des événements survenus sur les titres.

Pour l'ensemble du portefeuille des placements visés à l'article R 343-10 du Code des assurances, dans les comptes sociaux, une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques est comptabilisée au passif lorsque la valeur globale de ces placements est supérieure à leur valeur de réalisation. Dans les comptes combinés, conformément au règlement du Comité de la réglementation comptable (CRC) n° 2000-05, les provisions pour risque d'exigibilité sont éliminées.

CRÉANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

Les créances d'exploitation sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances nées d'opérations d'assurance regroupent principalement les soldes débiteurs des comptes sociétaires et les cotisations acquises non émises.

Les autres actifs se composent principalement des actifs corporels d'exploitation. Ils comprennent également les stocks et encours.

Les actifs corporels d'exploitation sont ceux détenus par le Groupe pour être utilisés dans la fourniture de services ou à des fins administratives, et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production incluant les dépenses de mise en service, et amortis selon le mode le plus représentatif de la dépréciation économique, suivant la méthode des composants. La durée d'utilité se situe entre trois et vingt ans selon la catégorie d'actifs corporels correspondante.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés au coût initial de la transaction.

Comptes de régularisation actif

Frais d'acquisition reportés

Pour les contrats d'assurance non-vie, la part des frais d'acquisition, relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime, est constatée à l'actif du bilan dans le poste frais d'acquisition reportés inclus dans le poste « Autres actifs ». La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'acquisition au compte de résultat. Ces frais sont calculés sur une base cohérente avec celle utilisée pour le report des primes non acquises. Ils sont amortis sur la durée résiduelle des contrats considérés.

Pour les contrats d'assurance-vie, les frais d'acquisition sont reportés dans la limite des marges nettes futures des contrats. Ils sont amortis sur une durée de dix ans en fonction du rythme d'émergence des marges réévaluées à la clôture de chaque exercice. Si les marges futures se révèlent insuffisantes, un amortissement exceptionnel des frais d'acquisition reportés est pratiqué. Les chargements d'acquisition sont inscrits en produits à répartir sur plusieurs exercices et constatés en résultat sur la base du même rythme.

Autres comptes de régularisation actif

Les autres comptes de régularisation actif regroupent notamment les intérêts courus non échus.

IMPÔTS

Intégration fiscale

Le groupe fiscal Macif SAM est régi selon les principes de neutralité définis par l'administration fiscale.

Dans ce cadre, les filiales versent à Macif SAM, société intégrante, le montant des impôts dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration fiscale.

La société intégrante conserve les économies d'impôts générées du fait de l'existence du groupe fiscal, à l'exception de certaines entités en phase de démarrage et d'investissement initial.

Au 31 décembre 2018, le périmètre d'intégration fiscale rassemble dix-sept sociétés.

Dénomination sociale	Date d'entrée
Macif SAM (société intégrante)	1997
Macif Participations	1999
Macifilia	2000
Compagnie Foncière Macif	2001
Marseille Grand Littoral	2002
Lesseps Promotion	2002
Siem	2004
Macifimo	2004
Mutavie	2005
Niort Investissements	2005
Thémis	2006
Macifin'	2008
M. A&S	2008
Macif Innovation	2009
HDP Macif 5	2009
HDP Macif 6	2009
Foncière de Lutèce	2009

Impôts différés

Les différences liées à des décalages temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé ainsi que les reports déficitaires d'impôts donnent lieu à la détermination d'impôts différés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les impôts différés sont comptabilisés en contrepartie du compte de résultat. Par exception, ils sont comptabilisés en contrepartie des capitaux propres s'ils concernent des éléments comptabilisés par réserve.

Tous les passifs d'impôts différés sont comptabilisés.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les différences temporelles et pertes fiscales pourront être imputées.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Ils sont compensés lorsque l'entreprise a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que ces ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

CAPITAUX PROPRES GROUPE

Capital social et fonds équivalents

La ligne « Capital social et fonds équivalents » correspond aux soldes comptables sociaux de Macif Sgam et des entités consolidées selon la méthode de la combinaison.

Réserves

Les réserves sont composées des éléments suivants :

- Les réserves sociales et reports à nouveau des entités combinées ;
- L'incidence dans les réserves des retraitements consolidés, et notamment la part du Groupe dans la réserve de capitalisation. Cette réserve est un poste spécifique compris dans les capitaux propres individuels des sociétés françaises d'assurance-vie. Elle est neutralisée dans les comptes combinés par un retraitement consistant à éliminer les variations de l'exercice en les réimputant sur le résultat ;
- L'incidence des changements de méthodes comptables.

Gestion des capitaux propres

Le groupe Macif est soumis à la réglementation européenne en matière de couverture de la marge de solvabilité (Solvabilité II). Cette réglementation vise à protéger les intérêts des assurés. Elle impose notamment, tant au niveau social pour chacune des entreprises européennes ayant une activité d'assurance, qu'au niveau combiné pour le groupe Macif, les calculs d'un ratio de solvabilité minimum (en dessous duquel l'intervention de l'autorité de contrôle est automatique) et d'un ratio de solvabilité cible (en fonction des risques supportés).
Le calcul de la marge de solvabilité est réalisé tous les trois mois, et communiqué à l'ACPR.

INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part détenue par des tiers au Groupe dans l'actif net et les résultats nets des entités consolidées par intégration globale.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée lorsque le groupe Macif a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie probable de ressources. Cette sortie de ressources doit pouvoir être estimée avec une fiabilité suffisante pour pouvoir constituer une provision. À défaut, il s'agit d'un passif éventuel qui n'est pas comptabilisé, mais fait l'objet d'une information en annexe.

Les provisions pour risques et charges comprennent les provisions pour avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme, les provisions pour impôts différés, les provisions pour litiges, les écarts d'acquisition passif, et les autres provisions pour risques et charges.

Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Avantages postérieurs à l'emploi

Les entités du groupe Macif disposent de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies :

- Pour les régimes à cotisations définies, aucune provision n'est comptabilisée car le paiement des cotisations dégage l'employeur de toute obligation dans le financement ultérieur du risque. Les paiements du Groupe sont enregistrés en charges de la période à laquelle ils sont liés. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance permettra une diminution des paiements futurs ou un remboursement en trésorerie ;
- Pour les régimes à prestations définies, le groupe Macif constate des provisions pour l'ensemble de ses avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et prestations article 39), conformément aux dispositions de la méthode 2 de la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013.

Les engagements sont évalués selon la méthode des unités de crédits projetés. Ceci conduit à provisionner, au passif du bilan, la valeur actuelle des engagements à la date de clôture, diminuée de la valeur de marché des actifs mis en couverture hors du Groupe (pour certains contrats) et des écarts actuariels non comptabilisés. Cette provision est déterminée en actualisant les prestations futures attendues sur la base d'un taux, au plus égal au taux de rendement des actifs mis en représentation. Les écarts actuariels sont inscrits au compte de résultat de manière étalée selon la méthode du corridor.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme désignent les avantages, autres que ceux postérieurs à l'emploi, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice. Ils relèvent des dispositions spécifiques de la section 7 de la recommandation CNC n°2003-R-01 du 1er avril 2003. Les modalités de provisionnement sont proches de celles utilisées pour les engagements de retraite en régime à prestations définies ; la principale différence résidant dans l'absence d'application de la méthode du corridor.

PROVISIONS TECHNIQUES

Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel la compagnie accepte un risque d'assurance significatif d'un tiers (l'assuré) en consentant à indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire si un événement futur incertain spécifique (l'événement assuré) affecte défavorablement l'assuré. Un risque :

- D'assurance est un risque autre que financier, transféré du souscripteur du contrat vers l'assureur ;
- Financier est un risque de variation potentielle future de taux d'intérêt, de prix d'une valeur mobilière, d'un cours de change ou d'une autre variable similaire.

Un risque d'assurance est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale, c'est-à-dire s'inscrivant en dehors de l'objet initial de l'assurance.

Contrats d'assurance non-vie

Provisions pour cotisations non acquises

Les provisions pour cotisations non acquises constatent la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance du contrat, ou à défaut son terme.

Elles sont calculées *prorata temporis* en incluant les frais d'échéance et de fractionnement dans la valeur portefeuille.

Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent la valeur estimée des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus et non payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise. Les provisions pour sinistres à payer sont calculées dossier par dossier ou par méthodes statistiques, et récapitulées par exercice de survenance et par catégorie. Les dépenses sont estimées à leur coût futur non actualisé et augmentées d'une provision pour frais de gestion, déterminée en fonction des taux de frais réellement observés.

Prévision de recours

La prévision de recours représente l'estimation des recours attendus sur sinistres non clos. Cette prévision est évaluée distinctement de la provision pour sinistre à payer (articles 143-10 et 143-11 de l'ANC n° 2015-11).

Provisions d'égalisation

Les provisions d'égalisation conservées dans les comptes combinés sont celles constatées en application des réglementations locales pour faire face à des risques caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé (catastrophes naturelles, événements naturels, risques attentats) ou à un risque macroéconomique.

Autres provisions techniques

Les autres provisions techniques se composent des provisions suivantes :

- Provisions mathématiques des rentes : elles représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes dommages et rentes contractuelles. Elles sont calculées en utilisant les tables considérées comme adéquates localement et les taux techniques au plus égaux au taux de rendement prévisionnel prudemment estimés des actifs affectés à leur représentation ;
- Provisions pour risques en cours : elles sont destinées à couvrir les sinistres et frais de gestion afférents qui excèdent la fraction de primes reportées nettes des frais d'acquisition correspondants. Le calcul est effectué en fonction d'un taux moyen de sinistralité observé sur chaque branche au cours des exercices N et N-1 ;
- Provisions pour risques croissants : elles sont constituées en assurance maladie et invalidité lorsque les risques croissent avec l'âge de l'assuré et sont couverts par des primes constantes.

Contrats d'assurance-vie

Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements.

Pour les contrats en euros, elles sont égales à la valeur acquise de l'épargne, compte tenu des versements et des retraits effectués par le souscripteur. Elles intègrent les intérêts garantis crédités chaque jour et les intérêts complémentaires distribués chaque année.

Pour les contrats en UC, les provisions mathématiques sont évaluées sur la base de la valeur vénale des actifs servant de support à ces contrats à chaque clôture. Les gains ou les pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat, afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Provision globale de gestion

La provision globale de gestion est dotée afin de couvrir les charges futures de gestion des contrats, non couvertes par ailleurs. Elle est calculée, conformément à l'article 39 quinquies GC du Code général des impôts, par différence entre les charges futures de gestion et les ressources futures probables, liées à chaque ensemble homogène de contrats existant à cette date.

Provisions pour participation aux bénéfices

Les provisions pour participation aux bénéfices concernent les contrats d'assurance et les contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elles regroupent une provision pour participation aux bénéfices exigible et une provision pour participation aux bénéfices différée :

- La provision pour participation aux bénéfices exigible représente le montant des fonds définitivement attribué aux bénéficiaires de contrats lorsque ces fonds, non encore crédités individuellement, ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits. Elle est comptabilisée dans les comptes individuels et maintenue dans les comptes combinés.
- La provision pour participation aux bénéfices différée peut être calculée dans les cas prévus par le règlement CRC 2000-05, sur les retraitements de consolidation. Les taux de participation utilisés correspondent aux taux contractuels attachés à chacun des portefeuilles concernés (en pratique 95 % ou 100 %).

RÉASSURANCE : ACCEPTATIONS ET CESSIONS EN RÉASSURANCE

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées affaire par affaire sur la base des résultats de l'année, réels ou estimés. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, majorés le cas échéant de compléments. Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée de la même façon que les provisions techniques apparaissant au passif. Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés en dettes au passif. Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits dans les engagements hors bilan et évalués au cours de Bourse. Ils sont pris en compte dans le test de dépréciation des actifs de réassurance, après déduction des coûts de mise en œuvre de la garantie.

COTISATIONS ET PRIMES

Les cotisations et primes sont comptabilisées à la date de prise d'effet de la garantie, cette date constituant le fait générateur de leur comptabilisation. Elles correspondent aux primes émises hors taxes, brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date de clôture.

SINISTRES

Les sinistres comprennent les sinistres réglés durant l'exercice, relatifs à l'exercice en cours ou à des exercices antérieurs nets des recours encaissés et les frais de règlement des sinistres.

FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion liés à l'activité d'assurance sont initialement comptabilisés par nature puis répartis, selon une périodicité mensuelle, aux comptes de frais par destination du compte de résultat :

- Frais de règlement des sinistres : compris dans la charge de sinistres sur la ligne « Charges des prestations d'assurance » ;
- Frais d'acquisition : ligne « Charges de gestion » ;
- Frais d'administration : ligne « Charges de gestion » ;
- Autres charges non techniques : ligne « Autres produits nets » ;
- Charges de placements : incluses dans le résultat financier sur la ligne « Produits financiers nets de charges ».

L'affectation des frais de gestion aux destinations s'effectue soit directement, soit sur la base de clés de répartition fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables directement liés à la nature des charges.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les événements postérieurs à la date de clôture sont ceux survenus entre la date de clôture et la date d'arrêté des états financiers par le conseil d'administration. En l'absence d'arrêté des comptes par le conseil d'administration, c'est la date de présentation des comptes aux instances qui est retenue.

Lorsque l'événement est lié à des conditions existantes à la date de clôture, il conduit à un ajustement des états financiers.

Lorsque l'événement n'est pas lié à des conditions existantes à la date de clôture, il fait l'objet d'une information en annexe si cette information est jugée significative et pertinente.

2.1.3.6 Comparabilité des comptes

CHANGEMENTS DE RÉGLEMENTATION COMPTABLE

Aucun changement de réglementation comptable n'impacte significativement les comptes au 31 décembre 2018.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES, D'ESTIMATIONS COMPTABLES ET CORRECTIONS D'ERREURS

Aucun changement de méthode comptable, d'estimation comptable ou aucune correction d'erreur n'impacte significativement les comptes au 31 décembre 2018.

CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION COMPTABLE

Comptes à terme et livrets des entités assurance

Avant le 1er janvier 2018, les comptes à terme et livrets des entités assurances étaient classés en trésorerie sur la ligne « Créances sur les entreprises du secteur bancaire » de l'actif du bilan.

À partir du 1er janvier 2018, les comptes à terme et livrets sont classés en placements sur la ligne « Autres placements » de l'actif du bilan, conformément au règlement ANC 2015-11. L'impact de ce reclassement est de 1 002 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Primes restant à émettre - Contentieux primes

Suite aux observations de l'ACPR dans son dernier rapport de contrôle, il a été décidé de comptabiliser en « Primes à émettre » le montant des cotisations à émettre net des estimations de créances douteuses.

Ce changement de modalités de présentation conduit aux reclassements suivants :

- Diminution de 24 millions d'euros des cotisations émises ;
- Constatation en « Autres produits techniques » d'une reprise de provision pour créances douteuses pour un montant similaire.

Ce changement de modalité de présentation n'a pas d'impact sur le résultat comptable de l'exercice.

CHANGEMENTS LIÉS AUX EFFETS DE VARIATION DE PÉRIMÈTRE

Les impacts liés aux variations de périmètre sont détaillés dans la note 2.1.3.3 de l'annexe aux comptes combinés.

2.1.3.7 Notes complémentaires sur les comptes

Sommaire détaillé des notes

NOTE 1	Écarts d'acquisition	82
NOTE 2	Actifs incorporels	82
NOTE 3	Placements des entreprises d'assurance	83
NOTE 4	Placements représentant les engagements en unités de compte	84
NOTE 5	Placements des autres entreprises	85
NOTE 6	Titres mis en équivalence	85
NOTE 7	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	86
NOTE 8	Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	86
NOTE 9	Créances sur les entreprises du secteur bancaire	87
NOTE 10	Autres créances	88
NOTE 11	Autres actifs	89
NOTE 12	Comptes de régularisation - Actif	89
NOTE 13	Capitaux propres Groupe	89
NOTE 14	Intérêts minoritaires	91
NOTE 15	Passifs subordonnés	91
NOTE 16	Provisions techniques brutes	93
NOTE 17	Provisions pour risques et charges	94
NOTE 18	Dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	94
NOTE 19	Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	95
NOTE 20	Autres dettes	96
NOTE 21	Comptes de régularisation - passif	96
NOTE 22	Engagements reçus et donnés	97
NOTE 23	Cotisations et primes acquises	97
NOTE 24	Produits financiers nets de charges	98
NOTE 25	Charges des prestations d'assurance	99
NOTE 26	Charges ou produits nets des cessions en réassurance	99
NOTE 27	Charges de gestion et charges des autres activités	99
NOTE 28	Résultat exceptionnel	100
NOTE 29	Impôts sur les résultats	100
NOTE 30	Personnel	101
NOTE 31	Honoraires des commissaires aux comptes	102
NOTE 32	Présentation sectorielle	103

NOTE 1 ÉCARTS D'ACQUISITION

Mouvements sur l'exercice

	31 déc. 2018			31 déc. 2017		
(en milliers d'euros)	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Ouverture	82 524	-31 873	50 651	146 900	-81 522	65 378
Augmentation	-	-8 290	-8 290	-	-13 118	-13 118
Diminution	-	-	-	-64 376	62 767	-1 609
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Clôture	**82 524**	**-40 163**	**42 361**	**82 524**	**-31 873**	**50 651**

En 2017, la cession de BPCE Assurances a conduit à la décomptabilisation de l'écart d'acquisition correspondant pour un montant brut de 64 376 milliers d'euros.

En 2018, aucun nouvel écart d'acquisition n'a été inscrit au bilan.

Détail par société

	Ouverture			Variations		Clôture
(en milliers d'euros)	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Inter Mutuelles Entreprises	29 311	-10 747	18 564	-	-2 931	15 633
OFI	35 664	-17 400	18 264	-	-3 604	14 660
Apivia Participations	17 549	-3 726	13 823	-	-1 755	12 068
Total	**82 524**	**-31 873**	**50 651**	**-**	**-8 290**	**42 361**

Les écarts d'acquisition se rapportent aux opérations suivantes :

- Inter Mutuelles Entreprises : en mai 2014, la Macif est entrée dans le capital d'Inter Mutuelles Entreprises (IME) à hauteur de 40 %. IME est consolidée par mise en équivalence. Au 31 décembre 2018, l'écart d'acquisition net s'élève à 15 633 milliers d'euros ;
- OFI : le groupe Macif a pris le contrôle d'OFI Holding en juin 2014. Au 31 décembre 2018, l'écart d'acquisition net s'élève à 14 660 milliers d'euros ;
- Apivia Participations : en novembre 2015, Smam Mutuelle a fusionné avec la Smip. Cette fusion a donné naissance à une nouvelle dénomination sociale de la Smip : Apivia Mutuelle. Cette opération a conduit à constater un écart d'acquisition de 17 549 milliers d'euros, rattaché à Apivia Participations. Au 31 décembre 2018, l'écart d'acquisition net s'élève à 12 068 milliers d'euros.

En application des principes comptables présentés au paragraphe 2.1.3.4 « Regroupements d'entreprises », le groupe Macif amortit ses écarts d'acquisition antérieurs au 31 décembre 2016. Il les a également soumis à des tests de dépréciation. Ces tests consistent à comparer la valeur comptable nette des actifs (ou entités concernées) à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est déterminée à partir de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés (méthode ayant prévalu lors des opérations d'acquisition), après ajustement aux nouvelles conditions de marché, des *business plans* des entités concernées et des hypothèses de calcul.

Au 31 décembre 2018, sur la base des valorisations obtenues, aucune dépréciation n'a été constatée.

NOTE 2 ACTIFS INCORPORELS

Mouvements sur l'exercice

	31 déc. 2018			31 déc. 2017		
(en milliers d'euros)	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Ouverture	330 267	-225 052	105 215	303 567	-204 870	98 697
Augmentation	43 801	-32 800	11 001	32 872	-25 188	7 684
Diminution	-4 860	6 011	1 151	-6 172	5 006	-1 166
Autres mouvements	298	-	298	-	-	-
Total	**369 506**	**-251 841**	**117 665**	**330 267**	**-225 052**	**105 215**

Détail

(en milliers d'euros)	Ouverture Brut	Ouverture Amort.	Ouverture Net	Variations Brut	Variations Amort.	Clôture Net
Portefeuilles de contrats	-	-	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-
Logiciels développés en interne	197 965	-123 638	74 327	5 418	-22 709	57 036
Autres logiciels	117 812	-97 528	20 284	4 562	-4 256	20 590
Droits au bail	4 755	-3 013	1 742	-359	263	1 646
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	7 974	-873	7 101	30 037	-87	37 051
Autres actifs incorporels	1 761	-	1 761	-419	-	1 342
Total	**330 267**	**-225 052**	**105 215**	**39 239**	**-26 789**	**117 665**

NOTE 3 PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

État récapitulatif des placements

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018 Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values latentes
Placements immobiliers	1 503 247	-321 048	1 182 199	1 813 883	631 684
Actions et titres à revenus variables	530 719	-44 153	486 566	673 055	186 489
Parts d'OPC actions	3 287 713	-24 778	3 262 935	3 453 986	191 051
Parts d'OPC obligataires	3 229 317	-5 915	3 223 402	3 197 819	-25 583
Obligations et autres titres à revenus fixes	22 636 359	-6 629	22 629 730	23 995 686	1 365 956
Autres placements	1 096 120	-1 197	1 094 923	1 095 539	616
Total	**32 283 475**	**-403 720**	**31 879 755**	**34 229 968**	**2 350 213**
Placements cotés	29 245 787	-35 601	29 210 186	30 813 943	1 603 757
Placements non cotés	3 037 688	-368 119	2 669 569	3 416 025	746 456
Total	**32 283 475**	**-403 720**	**31 879 755**	**34 229 968**	**2 350 213**
Part des placements d'assurance non-vie	9 401 047	-329 265	9 071 782	10 038 831	967 049
Part des placements d'assurance-vie	22 882 428	-74 455	22 807 973	24 191 137	1 383 164
Total	**32 283 475**	**-403 720**	**31 879 755**	**34 229 968**	**2 350 213**

La réalisation de plus-values latentes donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats et des actionnaires minoritaires, ainsi qu'à des impositions.

Les autres placements intègrent à partir de 2018 les comptes à terme et livrets à vue présentés en 2017 en bas de bilan « Créances sur les entreprises du secteur bancaire », cf. note 2.1.3.6 - « Comparabilité des comptes ».

(en milliers d'euros)	31 déc. 2017 Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values latentes
Placements immobiliers	1 452 340	-313 378	1 138 962	1 705 755	566 793
Actions et titres à revenus variables	487 282	-34 552	452 730	601 276	148 546
Parts d'OPC actions	3 217 918	-23 337	3 194 581	3 822 204	627 623
Parts d'OPC obligataires	2 805 671	-3 637	2 802 034	2 878 820	76 786
Obligations et autres titres à revenus fixes	22 440 460	-6 757	22 433 703	24 416 478	1 982 775
Autres placements	145 510	-1 191	144 319	144 660	341
Total	**30 549 181**	**-382 852**	**30 166 329**	**33 569 193**	**3 402 864**
Placements cotés	28 615 865	-31 407	28 584 458	31 345 578	2 761 120
Placements non cotés	1 933 316	-351 445	1 581 871	2 223 615	641 744
Total	**30 549 181**	**-382 852**	**30 166 329**	**33 569 193**	**3 402 864**
Part des placements d'assurance non-vie	8 872 556	-310 561	8 561 995	9 779 046	1 217 051
Part des placements d'assurance-vie	21 676 625	-72 291	21 604 334	23 790 147	2 185 813
Total	**30 549 181**	**-382 852**	**30 166 329**	**33 569 193**	**3 402 864**

Placements dans les entreprises liées ou ayant un lien de participation

	31 déc. 2018					
(en milliers d'euros)	% intérêt Groupe	Capitaux propres*	Capital détenu par le Groupe*	Résultat net*	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
Esfin	23,61%	49 457	11 953	-89	11 953	12 029
P&V Assurances	8,91%	852 647	4 000	127 339	61 500	60 925
SRS holding	17,37%	100 486	50 346	5 217	50 346	125 009
SCI Galvani	48,85%	15 711	7 000	1 711	31 679	41 230
Autres placements					79 374	99 473
Total					**234 852**	**338 666**

** Données issues des comptes sociaux 2017.*

	31 déc. 2017					
(en milliers d'euros)	% intérêt Groupe	Capitaux propres*	Capital détenu par le Groupe*	Résultat net*	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
Esfin	23,61%	49 547	11 953	754	11 661	11 661
SRS holding	17,37%	100 882	50 346	5 746	50 346	92 591
SCI Galvani	48,85%	15 583	7 000	1 583	32 697	41 514
Autres placements					85 590	101 624
Total					**180 294**	**247 390**

** Données issues des comptes sociaux 2016.*

NOTE 4 PLACEMENTS REPRÉSENTANT LES ENGAGEMENTS EN UNITÉS DE COMPTE

	31 déc. 2018				
(en milliers d'euros)	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values latentes
Placements immobiliers	-	-	-	-	-
Titres à revenu variable autres que des parts d'OPC	-	-	-	-	-
OPC détenant exclusivement des titres à revenu fixe	737	-	737	737	-
Autres OPC	493 747	-	493 747	493 747	-
Obligations et autres titres à revenus fixes	3 439	-	3 439	3 439	-
Total	**497 923**	**-**	**497 923**	**497 923**	**-**

Les placements en UC correspondent aux fonds investis dans le cadre de contrats proposés par Mutavie.

Au 31 décembre 2018, ces placements sont évalués à 498 millions d'euros. Ils sont valorisés en valeur de marché.

	31 déc. 2017				
(en milliers d'euros)	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values latentes
Placements immobiliers	-	-	-	-	-
Titres à revenu variable autres que des parts d'OPC	-	-	-	-	-
OPC détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Autres OPC	406 009	-	406 009	406 009	-
Obligations et autres titres à revenus fixes	3 810	-	3 810	3 810	-
Total	**409 819**	**-**	**409 819**	**409 819**	**-**

NOTE 5 PLACEMENTS DES AUTRES ENTREPRISES

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018				
	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values latentes
Placements immobiliers	-	-	-	-	-
Actions et titres à revenus variables	48 573	-390	48 183	48 183	-
Parts d'OPC actions	12 775	-846	11 929	12 059	130
Parts d'OPC obligataires	42 870	-139	42 731	42 743	12
Obligations et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-
Autres placements	431	-	431	431	-
Total	**104 649**	**-1 375**	**103 274**	**103 416**	**142**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2017				
	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values latentes
Placements immobiliers	-	-	-	-	-
Actions et titres à revenus variables	33 985	-390	33 595	33 595	-
Parts d'OPC actions	12 395	-354	12 041	12 063	22
Parts d'OPC obligataires	49 958	-32	49 926	49 955	29
Obligations et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-
Autres placements	429	-5	424	424	-
Total	**96 767**	**-781**	**95 986**	**96 037**	**51**

NOTE 6 TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Mouvements sur l'exercice

(en milliers d'euros)	01 janv. 2018	Dividendes	Variations de périmètre	Autres mouvements	Quote-part de résultat	31 déc. 2018
Axe France	45 741	-1 628	-	18	1 684	45 815
Groupe IMA	43 545	-	4 685	-53	3 422	51 599
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	23 974	-2 003	-	-	3 114	25 086
Socram Banque	76 060	-590	-	-69	2 552	77 953
Activités non-vie	189 320	-4 221	4 685	-104	10 772	200 453
Activités vie	-	-	-	-	-	-
Autres activités	-	-	-	-	-	-
Total	**189 320**	**-4 221**	**4 685**	**-104**	**10 772**	**200 453**

(en milliers d'euros)	01 janv. 2017	Dividendes	Variations de périmètre	Autres mouvements	Quote-part de résultat	31 déc. 2017
Axe France	44 836	-1 296	-	-	2 201	45 741
BPCE Assurances	90 752	-4 863	-100 069	-	14 180	-
Groupe IMA	40 973	-	-	-29	2 601	43 545
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	23 627	-1 602	-	-	1 949	23 974
Socram Banque	75 474	-1 534	-	173	1 947	76 060
Activités non-vie	275 662	-9 296	-100 069	144	22 879	189 320
Activités vie	-	-	-	-	-	-
Autres activités	-	-	-	-	-	-
Total	**275 662**	**-9 296**	**-100 069**	**144**	**22 879**	**189 320**

Principales données chiffrées

(en milliers d'euros)	Pays	% intérêts	Total bilan	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net
Axe France	France	49,24%	128 974	64 958	10 380	3 459
Groupe IMA	France	27,80%	433 961	185 705	772 969	10 394
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	France	40,00%	153 723	63 432	52 316	7 116
Socram Banque	France	33,72%	1 920 567	231 179	85 708	7 431

Les données présentées ci-dessus sont extraites des comptes sociaux des entités concernées, à l'exception du groupe IMA qui présente des comptes consolidés.

NOTE 7 PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Répartition par nature

	31 déc. 2018			31 déc. 2017		
(en milliers d'euros)	Non-vie	Vie	Total	Non-vie	Vie	Total
Provisions pour cotisations non acquises	26	-	26	18	-	18
Provisions d'assurance-vie	-	106	106	-	49	49
Provisions pour sinistres à payer	685 004	3 341	688 345	564 196	2 113	566 309
Provisions pour participation aux bénéfices	-	-	-	-	-	-
Provisions pour égalisation	-	-	-	-	-	-
Autres provisions techniques	44 836	-	44 836	40 919	-	40 919
Total	**729 866**	**3 447**	**733 313**	**605 133**	**2 162**	**607 295**

NOTE 8 CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE

Répartition par nature

	31 déc. 2018			31 déc. 2017		
(en milliers d'euros)	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Cotisations acquises non émises	33 360	-	33 360	56 648	-24 525	32 123
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	734 651	-9 540	725 111	706 791	-9 075	697 716
Créances nées d'opérations d'assurance	768 011	-9 540	758 471	763 439	-33 600	729 839
Créances nées d'opérations de réassurance	94 613	-111	94 502	79 371	-902	78 469
Total	**862 624**	**-9 651**	**852 973**	**842 810**	**-34 502**	**808 308**

Répartition par secteur - valeurs nettes

	31 déc. 2018			
(en milliers d'euros)	Non-vie	Vie	Autres	Total
Cotisations acquises non émises	32 381	979	-	33 360
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	723 145	1 966	-	725 111
Créances nées d'opérations d'assurance	755 526	2 945	-	758 471
Créances nées d'opérations de réassurance	94 502	-	-	94 502
Total	**850 028**	**2 945**	**-**	**852 973**

	31 déc. 2017			
(en milliers d'euros)	Non-vie	Vie	Autres	Total
Cotisations acquises non émises	31 176	947	-	32 123
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	696 871	845	-	697 716
Créances nées d'opérations d'assurance	728 047	1 792	-	729 839
Créances nées d'opérations de réassurance	78 340	129	-	78 469
Total	**806 387**	**1 921**	**-**	**808 308**

Répartition par échéance - valeurs brutes

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018 < 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Cotisations acquises non émises	33 360	-	-	33 360
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	734 651	-	-	734 651
Créances nées d'opérations d'assurance	768 011	-	-	768 011
Créances nées d'opérations de réassurance	94 613	-	-	94 613
Total	**862 624**	**-**	**-**	**862 624**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2017 < 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Cotisations acquises non émises	56 648	-	-	56 648
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	706 791	-	-	706 791
Créances nées d'opérations d'assurance	763 439	-	-	763 439
Créances nées d'opérations de réassurance	79 371	-	-	79 371
Total	**842 810**	**-**	**-**	**842 810**

NOTE 9 CRÉANCES SUR LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE

Répartition par nature

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018 Brut	Dépréciation	Net	31 déc. 2017 Brut	Dépréciation	Net
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	311 852	-386	311 466	1 228 168	-386	1 227 782
Avoirs en banque des autres entreprises	9 913	-	9 913	1 000	-	1 000
Total	**321 765**	**-386**	**321 379**	**1 229 168**	**-386**	**1 228 782**

La baisse des avoirs en banque des entreprises d'assurance s'explique principalement par le reclassement, au 31 décembre 2018, des comptes à terme et livrets qui sont désormais comptabilisés en « Autres placements ».

Répartition par secteur - valeurs nettes

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018 Non-vie	Vie	Autres	Total
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	220 768	90 698	-	311 466
Avoirs en banque des autres entreprises	-	-	9 913	9 913
Total	**220 768**	**90 698**	**9 913**	**321 379**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2017 Non-vie	Vie	Autres	Total
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	404 507	823 275	-	1 227 782
Avoirs en banque des autres entreprises	-	-	1 000	1 000
Total	**404 507**	**823 275**	**1 000**	**1 228 782**

Répartition par échéance - valeurs brutes

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018 < 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	311 852	-	-	311 852
Avoirs en banque des autres entreprises	9 913	-	-	9 913
Total	**321 765**	**-**	**-**	**321 765**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2017 < 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	1 228 168	-	-	1 228 168
Avoirs en banque des autres entreprises	1 000	-	-	1 000
Total	**1 229 168**	**-**	**-**	**1 229 168**

NOTE 10 AUTRES CRÉANCES

Répartition par nature

	31 déc. 2018			31 déc. 2017		
(en milliers d'euros)	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Créances d'impôt exigible	50 401	-	50 401	46 608	-	46 608
Personnel	781	-	781	725	-	725
Organismes sociaux	7 439	-	7 439	17 194	-	17 194
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	209 042	-4 312	204 730	194 735	-3 658	191 077
Total	**267 663**	**-4 312**	**263 351**	**259 262**	**-3 658**	**255 604**

Répartition par secteur – valeurs nettes

	31 déc. 2018			
(en milliers d'euros)	Non-vie	Vie	Autres	Total
Créances d'impôt exigible	50 339	62	-	50 401
Personnel	743	-	38	781
Organismes sociaux	7 176	1	262	7 439
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	191 820	4 123	8 787	204 730
Total	**250 078**	**4 186**	**9 087**	**263 351**

	31 déc. 2017			
(en milliers d'euros)	Non-vie	Vie	Autres	Total
Créances d'impôt exigible	43 574	3 034	-	46 608
Personnel	702	-	23	725
Organismes sociaux	16 188	953	53	17 194
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	172 872	9 107	9 098	191 077
Total	**233 336**	**13 094**	**9 174**	**255 604**

Répartition par échéance – valeurs brutes

	31 déc. 2018			
(en milliers d'euros)	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Créances d'impôt exigible	50 401	-	-	50 401
Personnel	781	-	-	781
Organismes sociaux	7 439	-	-	7 439
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	209 042	-	-	209 042
Total	**267 663**	**-**	**-**	**267 663**

	31 déc. 2017			
(en milliers d'euros)	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Créances d'impôt exigible	46 608	-	-	46 608
Personnel	725	-	-	725
Organismes sociaux	17 194	-	-	17 194
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	194 735	-	-	194 735
Total	**259 262**	**-**	**-**	**259 262**

NOTE 11 AUTRES ACTIFS

Répartition par nature

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018			31 déc. 2017		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Actifs corporels d'exploitation	278 890	-181 953	96 937	249 802	-167 102	82 700
Stocks et en-cours	-	-	-	11 004	-11 004	-
Total	**278 890**	**-181 953**	**96 937**	**260 806**	**-178 106**	**82 700**

NOTE 12 COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Répartition par nature

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018				31 déc. 2017			
	Non-vie	Vie	Autres	Total	Non-vie	Vie	Autres	Total
Frais d'acquisition reportés	50 966	57 555	-	108 521	46 802	50 394	-	97 196
Intérêts et loyers acquis non échus	72 608	218 236	-	290 844	72 093	232 128	-	304 221
Charges constatées d'avance	17 714	525	3 107	21 346	15 689	6	3 100	18 795
Impôts différés actifs	12 791	-	484	13 275	15 281	-	450	15 731
Autres	7 790	-	-	7 790	7 557	12	-	7 569
Total	**161 869**	**276 316**	**3 591**	**441 776**	**157 422**	**282 540**	**3 550**	**443 512**

Répartition et mouvements des frais d'acquisition reportés

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018				31 déc. 2017			
	Non-vie	Vie	Autres	Total	Non-vie	Vie	Autres	Total
Ouverture	46 802	50 394	-	97 196	42 501	42 951	-	85 452
Augmentation	50 915	7 651	-	58 566	46 748	7 935	-	54 683
Diminution	-46 752	-490	-	-47 242	-42 447	-492	-	-42 939
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	**50 966**	**57 555**	**-**	**108 521**	**46 802**	**50 394**	**-**	**97 196**

NOTE 13 CAPITAUX PROPRES GROUPE

Mouvements de l'exercice

(en milliers d'euros)	Capital social et fonds équivalents	Primes	Réserves	Résultat net	Total des capitaux propres du Groupe
Capitaux propres au 31 déc. 2016	**257 897**	**-**	**2 293 604**	**95 817**	**2 647 317**
Droits d'adhésion	5 159	-	-	-	5 159
Variations de périmètre	-	-	-2 354	-	-2 354
Affectation du résultat N-1	-	-	95 817	-95 817	-
Autres variations	123	-	-2 029	-	-1 906
Résultat net	-	-	-	251 825	251 825
Capitaux propres au 31 déc. 2017	**263 179**	**-**	**2 385 038**	**251 825**	**2 900 042**
Droits d'adhésion	2 661	-	-	-	2 661
Variations de périmètre	228	-	7 484	-	7 712
Affectation du résultat N-1	-	-	251 825	-251 825	-
Autres variations	187	-	-205	-	-18
Résultat net	-	-	-	194 591	194 591
Capitaux propres au 31 déc. 2018	**266 255**	**-**	**2 644 143**	**194 591**	**3 104 988**

Poids des entités combinées dans les capitaux propres Groupe

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018				
	Capital social et fonds équivalents	Primes	Réserves	Résultat net	Total des capitaux propres du Groupe
Macif Sgam	1 252	-	27	-62	1 217
Macif SAM	252 006	-	1 552 848	109 333	1 914 187
UMG Macif Santé Prévoyance	310	-	-123	-	187
Macif-Mutualité	7 000	-	368 743	24 639	400 382
Apivia Mutuelle	609	-	134 260	2 780	137 649
MNFCT	229	-	12 268	617	13 114
MPIBM	3 049	-	39 986	-295	42 740
MNPAF	1 800	-	81 103	2 292	85 195
Total des entités combinées	266 255	-	2 189 112	139 304	2 594 671
Total des autres entités	-	-	455 031	55 287	510 317
Total	**266 255**	**-**	**2 644 143**	**194 591**	**3 104 988**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2017				
	Capital social et fonds équivalents	Primes	Réserves	Résultat net	Total des capitaux propres du Groupe
Macif Sgam	1 128	-	28	-	1 156
Macif SAM	249 469	-	1 382 251	157 301	1 789 021
UMG Macif Santé Prévoyance	123	-	-	-123	-
Macif-Mutualité	7 000	-	343 506	25 336	375 842
Apivia Mutuelle	381	-	118 573	5 323	124 277
MNFCT	229	-	12 561	-293	12 497
MPIBM	3 049	-	39 713	273	43 035
MNPAF	1 800	-	78 749	2 358	82 907
Total des entités combinées	263 179	-	1 975 381	190 175	2 428 735
Total des autres entités	-	-	409 657	61 651	471 308
Total	**263 179**	**-**	**2 385 038**	**251 825**	**2 900 042**

Poids de la réserve de capitalisation dans les réserves Groupe

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018			31 déc. 2017		
	Réserve de capitalisation	% d'intérêts	Part dans les réserves du Groupe	Réserve de capitalisation	% d'intérêts	Part dans les réserves du Groupe
Entités combinées	**30 589**	**-**	**30 589**	**30 626**	**-**	**30 626**
Macif Sgam	-	100%	-	-	100%	-
Macif SAM	-	100%	-	-	100%	-
Macif-Mutualté	-	100%	-	-	100%	-
Apivia Mutuelle	30 589	100%	30 589	30 626	100%	30 626
UMG Macif Santé Prévoyance	-	100%	-	-	100%	-
MNFCT	-	100%	-	-	100%	-
MPIBM	-	100%	-	-	100%	-
MNPAF	-	100%	-	-	100%	-
Entités assurance	**592 763**	**-**	**583 694**	**592 760**	**-**	**583 691**
Mutavie	592 763	98,47%	583 694	592 760	98,47%	583 691
Macifilia	-	99,99%	-	-	99,99%	-
Thémis	-	99,95%	-	-	99,95%	-
Total des réserves de capitalisation	**623 352**	**-**	**614 283**	**623 386**	**-**	**614 317**
Total des réserves Groupe			**2 644 143**			**2 385 038**
Poids dans les réserves Groupe			**23,23%**			**25,76%**

NOTE 14 INTÉRÊTS MINORITAIRES

Analyse des mouvements

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Ouverture	43 334	43 598
Variations de périmètre	-27	-1 918
Dividendes	-812	-892
Résultat net	4 271	5 191
Autres variations	-6	-2 645
Clôture	**46 760**	**43 334**

Détail par entité

	31 déc. 2018			31 déc. 2017		
(en milliers d'euros)	Réserves	Résultat net	Total	Réserves	Résultat net	Total
Foncière de Lutèce	3 672	102	3 774	3 695	48	3 743
Mutavie	12 658	519	13 177	12 050	583	12 633
Sécurimut	3 084	977	4 061	2 211	872	3 083
OFI Holding	18 780	1 585	20 365	17 666	1 918	19 584
OFI Advisers	4 224	1 136	5 360	2 405	1 819	4 224
Autres sociétés	22	1	23	116	-49	67
Total	**42 440**	**4 320**	**46 760**	**38 143**	**5 191**	**43 334**

NOTE 15 PASSIFS SUBORDONNÉS

Répartition par activité

	31 déc. 2018			
(en milliers d'euros)	Non-vie	Vie	Autres	Total
Titres subordonnés à durée indéterminée	125 548	-	-	125 548
Titres subordonnés remboursables	417 962	-	-	417 962
Emprunts subordonnés	-	-	-	-
Total	**543 509**	**-**	**-**	**543 509**

	31 déc. 2017			
(en milliers d'euros)	Non-vie	Vie	Autres	Total
Titres subordonnés à durée indéterminée	201 323	-	-	201 323
Titres subordonnés remboursables	417 962	-	-	417 962
Emprunts subordonnés	-	-	-	-
Total	**619 285**	**-**	**-**	**619 285**

Répartition par échéance

	31 déc. 2018			
(en milliers d'euros)	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Titres subordonnés à durée indéterminée	1 148	-	124 400	125 548
Titres subordonnés remboursables	17 962	400 000	-	417 962
Emprunts subordonnés	-	-	-	-
Total	**19 109**	**400 000**	**124 400**	**543 509**

	31 déc. 2017			
(en milliers d'euros)	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Titres subordonnés à durée indéterminée	1 400	-	199 923	201 323
Titres subordonnés remboursables	17 962	-	400 000	417 962
Emprunts subordonnés	-	-	-	-
Total	**19 362**	**-**	**599 923**	**619 285**

Mouvements de l'exercice

	31 déc. 2018					
(en milliers d'euros)	Ouverture	Émissions	Variations de périmètre	Amort.	Autres variations	Clôture
Titres subordonnés à durée indéterminée	201 323	-	-	-75 523	-252	125 548
Titres subordonnés remboursables	417 962	-	-	-	-	417 962
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	-
Total	**619 285**	**-**	**-**	**-75 523**	**-252**	**543 509**

Les autres variations traduisent l'évolution des intérêts courus non échus d'un exercice à l'autre.

	31 déc. 2017					
(en milliers d'euros)	Ouverture	Émissions	Variations de périmètre	Amort.	Autres variations	Clôture
Titres subordonnés à durée indéterminée	201 325	-	-	-	-2	201 323
Titres subordonnés remboursables	417 962	-	-	-	-	417 962
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	-
Total	**619 287**	**-**	**-**	**-**	**-2**	**619 285**

Caractéristiques des passifs subordonnés

	31 déc. 2018			
(en milliers d'euros)	Macif		Mutavie	Total
Nature	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné remboursable	Titre subordonné remboursable	
Date d'émission	6 octobre 2014	8 mars 2013 et 26 juin 2013	24 décembre 2009	
Durée	Durée perpétuelle mais option de remboursement anticipé à compter du 6 octobre 2024	10 ans	5 ans, prorogé 5 ans	
Devise	Euro	Euro	Euro	
Montant	124 400	400 000 (avant intragroupe)	150 000 (avant intragroupe)	
Nombre de titres	1 244	4 000	150 000	
Nominal	100	100	1	
Taux nominal	Taux fixe de 3,916 % jusqu'au 6 octobre 2025 puis Euribor 3 mois + 380 pb	5,50 %	3,92 %	
Prix de remboursement	Nominal	Nominal	Nominal	
Frais d'émission	578	1 091	Néant	
Amortissement		Remboursement au pair le 8 mars 2023	Remboursement au pair le 24 décembre 2019	
Dérivés associés				
Total	**125 548**	**417 962**	**-**	**543 509**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2017				
		Macif		Mutavie	Total
Nature	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné remboursable	Titre subordonné remboursable	
Date d'émission	20 avril 2005	6 octobre 2014	8 mars 2013 et 26 juin 2013	24 décembre 2009	
Durée	Durée perpétuelle mais option de remboursement anticipé depuis le 20 juillet 2015	Durée perpétuelle mais option de remboursement anticipé à compter du 6 octobre 2024	10 ans	5 ans, prorogé 5 ans	
Devise	Euro	Euro	Euro	Euro	
Montant	75 523	124 400	400 000 (avant intragroupe)	150 000 (avant intragroupe)	
Nombre de titres	75 523	1 244	4 000	150 000	
Nominal	1	100	100	1	
Taux nominal	Taux fixe de 4,625 % jusqu'au 20 juillet 2015 puis Euribor 3 mois + 200 pb	Taux fixe de 3,916 % jusqu'au 6 octobre 2025 puis Euribor 3 mois + 380 pb	5,50 %	3,92 %	
Prix de remboursement	Nominal	Nominal	Nominal	Nominal	
Frais d'émission	1 709	578	1 091	Néant	
Amortissement			Remboursement au pair le 8 mars 2023	Remboursement au pair le 24 décembre 2019	
Dérivés associés					
Total	**75 775**	**125 548**	**417 962**	**-**	**619 285**

NOTE 16 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Répartition par nature et activité

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018			31 déc. 2017		
	Non-vie	Vie	Total	Non-vie	Vie	Total
Provisions pour cotisations non acquises	807 947	-	807 947	793 792	-	793 792
Provisions pour sinistres à payer	5 342 727	172 907	5 515 634	5 093 345	160 106	5 253 451
Provisions d'assurance-vie	-	21 124 183	21 124 183	-	20 835 255	20 835 255
Provisions pour participation aux bénéfices	28 904	1 046 526	1 075 430	24 849	914 091	938 940
Provisions pour égalisation	59 919	-	59 919	45 624	-	45 624
Autres provisions techniques	1 750 450	133	1 750 583	1 701 774	55	1 701 829
Total	**7 989 947**	**22 343 749**	**30 333 696**	**7 659 384**	**21 909 507**	**29 568 891**

Répartition par catégorie

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Vie - contrats collectifs	59 453	65 138
Vie - contrats individuels	21 954 202	21 533 444
Décès - contrats collectifs	310 493	283 967
Décès - contrats individuels	19 601	26 958
Automobile	5 075 543	4 866 988
Responsabilité civile	3 453	6 084
Dommages aux biens	1 031 465	984 226
Dommages corporels	1 404 757	1 402 799
Autres	474 729	399 287
Provisions techniques brutes	**30 333 696**	**29 568 891**

Mouvements sur l'exercice

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018					
	Provisions d'assurance-vie	Provisions pour cotisations non acquises	Provisions pour sinistres à payer	Provisions participations aux bénéfices	Autres	Total
Ouverture	20 835 255	793 792	5 253 451	938 940	1 747 453	29 568 891
Charges des provisions d'assurance	-15 850	14 155	262 183	-1 068	60 426	319 846
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Intérêts techniques et participation aux résultats	304 778	-	-	185 770	2 623	493 171
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	-	-	-	-48 212	-	-48 212
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Clôture	**21 124 183**	**807 947**	**5 515 634**	**1 075 430**	**1 810 502**	**30 333 696**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2017					
	Provisions d'assurance-vie	Provisions pour cotisations non acquises	Provisions pour sinistres à payer	Provisions participations aux bénéfices	Autres	Total
Ouverture	20 734 417	791 513	4 954 121	752 723	1 709 507	28 942 281
Charges des provisions d'assurance	-181 738	2 279	299 330	-6 272	34 852	111 759
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Intérêts techniques et participation aux résultats	283 113	-	-	226 930	2 362	512 405
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	-	-	-	-33 984	-	2 708
Autres mouvements	-537	-	-	-457	732	-262
Clôture	**20 835 255**	**793 792**	**5 253 451**	**938 940**	**1 747 453**	**29 568 891**

Déroulé des sinistres des contrats dommages

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Provision pour sinistres à l'ouverture de l'exercice	4 894 566	4 633 302
Prestations payées	905 743	890 436
Provisions pour sinistres à la clôture hors survenance de l'exercice	3 844 025	3 725 587
Excédent ou insuffisance net(te)	**144 798**	**17 280**

NOTE 17 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Mouvements sur l'exercice

(en milliers d'euros)	Solde ouverture	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Variations de périmètre	Autres mouvements	Solde clôture
Provisions pour litiges	12 736	2 556	-1 232	-35	-	-	14 025
Provisions pour pensions et obligations similaires	131 142	20 419	-8 264	-846	-	-	142 451
Provisions pour impôts exigibles	1 000	-	-1 000	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	4 411	1 028	-2 878	-	-	-	2 561
Provisions pour impôts différés	11 804	26 502	-	-	-	-	38 306
Total	**161 093**	**50 505**	**-13 374**	**-881**	**-**	**-**	**197 343**

NOTE 18 DETTES NÉES DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

Répartition par activité et par nature

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Dettes nées des opérations d'assurance directe	44 325	11 644	-	55 969
Dettes nées d'opérations de réassurance	15 765	1 552	-	17 317
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	119 071	529	-	119 600
Total	**179 161**	**13 725**	**-**	**192 886**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2017 Non-vie	Vie	Autres	Total
Dettes nées des opérations d'assurance directe	37 225	11 577	-	48 802
Dettes nées d'opérations de réassurance	15 436	2 721	-	18 157
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	93 499	545	-	94 044
Total	**146 160**	**14 843**	**-**	**161 003**

Répartition par échéance

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018 < 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Dettes nées des opérations d'assurance directe	55 969	-	-	55 969
Dettes nées d'opérations de réassurance	17 317	-	-	17 317
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	119 600	-	-	119 600
Total	**192 886**	**-**	**-**	**192 886**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2017 < 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Dettes nées des opérations d'assurance directe	48 802	-	-	48 802
Dettes nées d'opérations de réassurance	18 157	-	-	18 157
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	94 044	-	-	94 044
Total	**161 003**	**-**	**-**	**161 003**

NOTE 19 DETTES ENVERS LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE

Répartition par activité

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018 Non-vie	Vie	Autres	Total
Dettes envers les établissements de crédit	133 984	11 851	24 514	170 349
Total	**133 984**	**11 851**	**24 514**	**170 349**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2017 Non-vie	Vie	Autres	Total
Dettes envers les établissements de crédit	145 904	2 857	12 575	161 336
Total	**145 904**	**2 857**	**12 575**	**161 336**

Répartition par échéance

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018 < 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit	62 518	57 441	50 390	170 439
Total	**151 791**	**57 441**	**50 390**	**170 349**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2017 < 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit	45 292	63 093	52 951	161 336
Total	**45 292**	**63 093**	**52 951**	**161 336**

NOTE 20 AUTRES DETTES

Répartition par activité

	31 déc. 2018			
(en milliers d'euros)	Non-vie	Vie	Autres	Total
Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	6 359	-	-	6 359
Personnel	81 146	-	9 454	90 600
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	117 256	11 409	9 535	138 200
Dettes d'impôts exigibles	7 463	-	-	7 463
Créanciers divers	158 724	2 810	34 786	196 320
Total	**370 948**	**14 219**	**53 775**	**438 942**

	31 déc. 2017			
(en milliers d'euros)	Non-vie	Vie	Autres	Total
Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	6 119	-	-	6 119
Personnel	65 971	-	13 503	79 474
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	100 862	21 713	13 004	135 579
Dettes d'impôts exigibles	2 103	699	-	2 802
Créanciers divers	144 130	-176	24 667	168 621
Total	**319 185**	**22 236**	**51 174**	**392 595**

Répartition par échéance

	31 déc. 2018			
(en milliers d'euros)	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	6 359	-	-	6 359
Personnel	90 600	-	-	90 600
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	138 200	-	-	138 200
Dettes d'impôts exigibles	7 463	-	-	7 463
Créanciers divers	196 320	-	-	196 320
Total	**438 942**	**-**	**-**	**438 942**

	31 déc. 2017			
(en milliers d'euros)	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	6 119	-	-	6 119
Personnel	79 474	-	-	79 474
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	135 579	-	-	135 579
Dettes d'impôts exigibles	2 802	-	-	2 802
Créanciers divers	168 621	-	-	168 621
Total	**392 595**	**-**	**-**	**392 595**

NOTE 21 COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

	31 déc. 2018			
(en milliers d'euros)	Non-vie	Vie	Autres	Total
Produits à répartir sur plusieurs exercices	-	12 884	-	12 884
Autres comptes de régularisation	11 779	101	-	11 880
Total	**11 779**	**12 985**	**-**	**24 764**

	31 déc. 2017			
(en milliers d'euros)	Non-vie	Vie	Autres	Total
Produits à répartir sur plusieurs exercices	-	13 568	-	13 568
Autres comptes de régularisation	12 564	-	3	12 567
Total	**12 564**	**13 568**	**3**	**26 135**

NOTE 22 ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018 Entreprises d'assurance	Autres entreprises	Total
Engagements reçus*	**100 603**	**-**	**100 603**
Engagements donnés	**1 023 695**	**3 339**	**1 027 034**
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	32 180	-	32 180
Titres et actifs acquis avec engagements de revente	-	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	807 209	3 339	810 548
Autres engagements donnés*	184 306	-	184 306
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	**487 138**	**-**	**487 138**
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	**-**	**-**	**-**
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	**-**	**-**	**-**
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	**-**	**-**	**-**
Encours d'instruments financiers à terme	**-**	**-**	**-**

** Y compris les engagements relatifs à la retraite et aux avantages similaires.*

(en milliers d'euros)	31 déc. 2017 Entreprises d'assurance	Autres entreprises	Total
Engagements reçus*	**149 442**	**-**	**149 442**
Engagements donnés	**1 036 917**	**-**	**1 036 917**
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	16 799	-	16 799
Titres et actifs acquis avec engagements de revente	-	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	827 879	-	827 879
Autres engagements donnés*	192 239	-	192 239
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	**466 713**	**-**	**466 713**
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	**-**	**-**	**-**
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	**-**	**-**	**-**
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	**-**	**-**	**-**
Encours d'instruments financiers à terme	**-**	**-**	**-**

** Y compris les engagements relatifs à la retraite et aux avantages similaires.*

Les autres engagements donnés comprennent les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi (IFC et prestations article 39) pour un montant de 11 075 milliers d'euros en 2018 contre 22 659 milliers d'euros en 2017.

Les engagements reçus incluent les actifs de couverture relatifs aux engagements de retraite et avantages assimilés couverts par des contrats hors du Groupe pour un montant de 2 908 milliers d'euros en 2018 contre 3 798 milliers d'euros en 2017 (cf. note 30).

NOTE 23 COTISATIONS ET PRIMES ACQUISES

Répartition par zone géographique

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018 K€	%	31 déc. 2017 K€	%	Variation K€	%
France	6 223 226	100%	6 164 952	100%	58 274	
Europe	-	-	-	-	-	
Reste du monde	-	-	-	-	-	
Primes émises	6 223 226	100%	6 164 952	100%	58 274	
Variation des primes non acquises	-15 452		-4 245		-11 207	
Total	**6 207 774**		**6 160 707**		**47 067**	**1%**

Répartition par modalité d'acquisition

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018 K€	31 déc. 2018 %	31 déc. 2017 K€	31 déc. 2017 %	Variation K€	Variation %
Affaires directes	6 127 383	98%	6 076 255	99%	51 128	
Affaires acceptées	95 843	2%	88 697	1%	7 146	
Primes émises	6 223 226	100%	6 164 952	100%	58 274	
Variation des primes non acquises	-15 452		-4 245		-11 207	
Total	**6 207 774**		**6 160 707**		**47 067**	**1%**

Répartition par catégorie

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018 K€	31 déc. 2018 %	31 déc. 2017 K€	31 déc. 2017 %	Variation K€	Variation %
Dommages	3 209 597	52%	3 181 381	52%	28 216	1%
Automobile	1 966 861		1 946 061		20 800	
Habitation	878 801		867 994		10 807	
Autres	363 935		367 326		-3 391	
Finance/Épargne	1 941 984	31%	1 971 738	32%	-29 754	-2%
Supports en euros	1 817 885		1 867 898		-50 013	
Supports en UC	92 546		76 390		16 156	
Autres	31 553		27 450		4 103	
Santé/Prévoyance	1 056 193	17%	1 007 588	16%	48 605	5%
Santé	879 200		844 885		34 315	
Prévoyance	176 993		162 703		14 290	
Total	**6 207 774**	**100%**	**6 160 707**	**100%**	**47 067**	**1%**

NOTE 24 PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018 Non-vie	Vie	Autres	Total
Revenus de placements	260 335	526 645	7 187	794 167
Autres produits des placements	2 807	7 626	32	10 465
Produits provenant de la réalisation des placements	38 756	84 443	-	123 199
Ajustement ACAV (Plus-values)	-	449	-	449
Produits financiers	**301 898**	**619 163**	**7 219**	**928 280**
Frais internes et externes de gestion des placements	-20 552	-16 082	-78	-36 712
Autres charges des placements	-81 216	-6 055	-960	-88 231
Pertes provenant de la réalisation des placements	-6 309	-14 223	-3	-20 535
Ajustement ACAV (Moins-values)	-	-62 819	-	-62 819
Charges financières	**-108 077**	**-99 179**	**-1 041**	**-208 297**
Total	**193 821**	**519 984**	**6 178**	**719 983**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2017 Non-vie	Vie	Autres	Total
Revenus de placements	235 907	560 783	5 191	801 881
Autres produits des placements	72 852	5 749	320	78 921
Produits provenant de la réalisation des placements	113 283	96 096	8	209 387
Ajustement ACAV (Plus-values)	-	28 593	-	28 593
Produits financiers	**422 042**	**691 221**	**5 519**	**1 118 782**
Frais internes et externes de gestion des placements	-20 697	-18 205	-64	-38 902
Autres charges des placements	-68 421	-8 102	-188	-76 825
Pertes provenant de la réalisation des placements	-81 322	-16 177	-50	-97 499
Ajustement ACAV (Moins-values)	-	-398	-	-398
Charges financières	**-170 440**	**-42 882**	**-302**	**-213 624**
Total	**251 602**	**648 339**	**5 217**	**905 158**

NOTE 25 CHARGES DES PRESTATIONS D'ASSURANCE

	31 déc. 2018			
(en milliers d'euros)	Non-vie	Vie	Autres	Total
Prestations et frais payés	-3 104 872	-1 868 759	-	-4 973 631
Charges des provisions pour sinistres	-248 553	-13 172	-	-261 725
Charges des autres provisions techniques	-48 358	-8 210	-	-56 568
Participation aux résultats	-4 478	-493 455	-	-497 933
Variation de la provision pour égalisation	-14 295	-	-	-14 295
Total	**-3 420 556**	**-2 383 596**	**-**	**-5 804 152**

	31 déc. 2017			
(en milliers d'euros)	Non-vie	Vie	Autres	Total
Prestations et frais payés	-2 942 807	-2 022 092	-	-4 964 899
Charges des provisions pour sinistres	-266 804	-30 584	-	-297 388
Charges des autres provisions techniques	-13 815	22 520	-	8 705
Participation aux résultats	-4 307	-510 830	-	-515 137
Variation de la provision pour égalisation	-18 827	-	-	-18 827
Total	**-3 246 560**	**-2 540 986**	**-**	**-5 787 546**

NOTE 26 CHARGES OU PRODUITS NETS DES CESSIONS EN RÉASSURANCE

	31 déc. 2018			
(en milliers d'euros)	Non-vie	Vie	Autres	Total
Cotisations cédées	-196 183	-8 379	-	-204 562
Charges des sinistres cédées	232 054	5 792	-	237 846
Charges des autres provisions techniques cédées	6 096	1 304	-	7 400
Commissions reçues	12 978	1 267	-	14 245
Total	**54 945**	**-16**	**-**	**54 929**

	31 déc. 2017			
(en milliers d'euros)	Non-vie	Vie	Autres	Total
Cotisations cédées	-194 197	-7 645	-	-201 842
Charges des sinistres cédées	112 611	2 746	-	115 357
Charges des autres provisions techniques cédées	9 623	2 749	-	12 372
Commissions reçues	8 972	-658	-	8 314
Total	**-62 991**	**-2 808**	**-**	**-65 799**

NOTE 27 CHARGES DE GESTION ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

	31 déc. 2018			
(en milliers d'euros)	Non-vie	Vie	Autres	Total
Frais d'acquisition	-288 704	-67 668	-	-356 372
Frais d'administration	-308 779	-53 388	-	-362 167
Autres charges de gestion	-30 212	-6 257	-	-36 469
Charges des autres activités	-	-	-69 591	-69 591
Total	**-627 695**	**-127 313**	**-69 591**	**-824 599**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2017			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Frais d'acquisition	-263 821	-71 565	-	-335 386
Frais d'administration	-299 436	-53 462	-	-352 898
Autres charges de gestion	-24 565	-4 560	-	-29 125
Charges des autres activités	-	-	-74 896	-74 896
Total	**-587 822**	**-129 587**	**-74 896**	**-792 305**

NOTE 28 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Produits sur cessions d'actifs	17 484	26 521
Reprise de provisions pour dépréciations exceptionnelles	14 808	39 979
Autres produits exceptionnels	439	730
Produits exceptionnels	**32 731**	**67 230**
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	-11 460	-25 749
Dotation aux provisions pour dépréciations exceptionnelles	-600	-714
Autres charges exceptionnelles	-14 359	-19 300
Charges exceptionnelles	**-26 419**	**-45 763**
Total	**6 312**	**21 467**

NOTE 29 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Détail de la charge d'impôts

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Impôts exigibles	-27 782	-89 708
Impôts différés	-28 959	-3 546
Total	**-56 741**	**-93 254**

Charge d'impôt théorique

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Résultat net de l'ensemble combiné	198 912	257 016
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	10 772	22 879
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-8 290	-13 118
Impôts sur les résultats	-56 741	-93 254
Résultat avant impôts	**253 171**	**340 510**
Taux d'impôt théorique	**34,43%**	**34,43%**
Charge d'impôt théorique	**-87 167**	**-117 238**

Preuve de l'impôt

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Charge d'impôt théorique	**-87 167**	**-117 238**
Impact des différentiels de taux	18 790	3 733
Impact des crédits d'impôt	13 867	16 707
Impact des charges ou produits non déductibles ou non imposables	-878	2 458
Autres	-1 353	1 086
Retraitements	**30 426**	**23 984**
Charge réelle d'impôt	**-56 741**	**-93 254**
Taux effectif d'impôt	22,41%	27,39%

NOTE 30 PERSONNEL

Effectif moyen et charges de personnel

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018 Assurance	Autres	Total
Charges de personnel	-809 181	-39 072	-848 253
Effectif			
- Employés	*7 034*	*21*	*7 055*
- Cadres	*3 446*	*211*	*3 657*
Total	**10 480**	**232**	**10 712**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2017 Assurance	Autres	Total
Charges de personnel	-757 398	-42 410	-799 808
Effectif			
- Employés	*6 777*	*14*	*6 791*
- Cadres	*3 378*	*211*	*3 589*
Total	**10 155**	**225**	**10 380**

Avantages sociaux

Conformément à la législation française et aux pratiques de chaque entité, le Groupe participe à des régimes d'avantages sociaux garantissant :

- Des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (IFC et prestations article 39) ;
- Des avantages à long terme (médailles du travail, fonds épargne temps, comptes épargne temps et congés anniversaire).

Évolution des engagements relatifs aux avantages sociaux

Au 31 décembre 2018, la provision pour avantages au personnel a évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018 Engagements de retraite et avantages similaires	Autres avantages à long terme	Total	31 déc. 2017 Engagements de retraite et avantages similaires	Autres avantages à long terme	Total
Engagements à l'ouverture	**129 539**	**28 060**	**157 599**	**115 770**	**24 815**	**140 585**
Coût des services passés (modification de régime, réduction, etc.)	-6 673	-	-6 673	-	-	-
Coût des services rendus	7 004	8 862	15 866	7 186	3 245	10 431
Coût de l'actualisation	1 618	-	1 618	1 465	-	1 465
Prestations N	-5 635	-1 680	-7 315	-6 306	-	-6 306
Ecarts actuariels sur dette	-4 662	-	-4 662	11 424	-	11 424
Engagements à la clôture	**121 191**	**35 242**	**156 433**	**129 539**	**28 060**	**157 599**

La variation de 7 millions d'euros du coût des services passés traduit la fin programmée par le nouveau modèle social de certains régimes à prestations définis à horizon 2021.

Le transfert de salariés intervenu au 1er janvier 2018 entre Macif SAM et Macif Sgam (cf. 1.4 - Faits marquants) constitue une opération intragroupe sans impact sur le niveau des engagements du Groupe.

Couverture des engagements

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018 Engagements de retraite et avantages similaires	31 déc. 2018 Autres avantages à long terme	31 déc. 2018 Total	31 déc. 2017 Engagements de retraite et avantages similaires	31 déc. 2017 Autres avantages à long terme	31 déc. 2017 Total
Engagements à la clôture	**121 191**	**35 242**	**156 433**	**129 539**	**28 060**	**157 599**
Actifs de couverture (hors Groupe)	2 908	-	2 908	3 798	-	3 798
Provision pour risques et charges	107 209	35 242	142 451	103 082	28 060	131 142
Stock de pertes (gains) actuariels non comptabilisés	11 075	-	11 075	22 659	-	22 659
Couverture des engagements	**121 191**	**35 242**	**156 433**	**129 539**	**28 060**	**157 599**
Déficit (excédent de couverture)	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Hypothèses retenues pour la valorisation des avantages au personnel

Les hypothèses utilisées pour valoriser les avantages au personnel sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Taux d'actualisation	1,57%	1,30%
Taux de rendement attendu des actifs	1,57%	1,30%
Duration des régimes	13,84 ans	14,38 ans
Âge de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Profil de carrière	2,50%	2,86%

NOTE 31 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018 Mazars	Groupe Y Audit	Autres	Total K€	Total %
1. Honoraires afférents à la certification des comptes					
Macif Sgam	163	197	-	360	15%
Entités combinées ou intégrées globalement	510	931	501	1 942	78%
Sous-total	673	1 128	501	2 302	93%
2. Services autres que la certification des comptes (SACC)					
Macif Sgam	82	35	-	117	5%
Entités combinées ou intégrées globalement	33	14	13	60	2%
Sous-total	115	49	13	177	7%
Total	**788**	**1 177**	**514**	**2 479**	**100%**

La hausse des honoraires des commissaires aux comptes pour Macif Sgam s'explique par la modification de la structuration juridique du Groupe (cf. préambule du présent rapport) qui a eu pour effet de désigner cette entité mère comptable et prudentielle en 2018. La répartition des honoraires entre Macif SAM et Macif Sgam a donc évolué en conséquence.

Durant l'exercice 2018, les services autres que la certification des comptes (SACC) ont principalement concerné des travaux relatifs à :

- L'examen limité des états comptables du groupe Macif pour la période du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018 ;
- La vérification de la présence et de la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales dans le rapport de gestion du groupe Macif ;
- La revue des provisions Solvabilité II pour la branche Responsabilité civile Automobile.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2017 Mazars	Groupe Y Audit	Autres	Total K€	Total %
1. Honoraires afférents à la certification des comptes					
Macif Sgam	9	9	-	18	1%
Entités combinées ou intégrées globalement	760	1 107	448	2 315	96%
Sous-total	769	1 116	448	2 333	97%
2. Services autres que la certification des comptes (SACC)					
Macif Sgam	-	-	-	-	0%
Entités combinées ou intégrées globalement	45	3	28	76	3%
Sous-total	45	3	28	76	3%
Total	**814**	**1 119**	**476**	**2 409**	**100%**

NOTE 32 PRÉSENTATION SECTORIELLE

Le résultat sectoriel est présenté après élimination des opérations réciproques. Ces opérations sont directement comptabilisées dans les rubriques comptables et secteurs concernés. La création d'une ligne distincte « Opérations intersectorielles » n'est pas nécessaire à l'analyse du résultat net des différents secteurs du Groupe.

Comptes de résultat sectoriels

Non-vie

	31 déc. 2018		
(en milliers d'euros)	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes acquises	4 159 864	-196 183	3 963 681
Primes émises	*4 174 003*	*-196 183*	*3 977 820*
Variation des primes non acquises	*-14 139*	-	*-14 139*
Part du compte technique dans les produits nets des placements non-vie	133 486	-	133 486
Autres produits techniques	85 034	-	85 034
Charges des sinistres	-3 353 425	109 693	-3 243 732
Prestations et frais payés	*-3 104 872*	*109 693*	*-2 995 179*
Charges des provisions pour sinistres	*-248 553*	-	*-248 553*
Charges des autres provisions techniques	-48 358	-	-48 358
Participation aux résultats	-4 478	-	-4 478
Frais d'acquisition et d'administration	-584 505	-	-584 505
Frais d'acquisition	*-288 704*	-	*-288 704*
Frais d'administration	*-308 779*	-	*-308 779*
Commissions reçues des réassureurs	*12 978*	-	*12 978*
Autres charges techniques non-vie	-215 669	128 457	-87 212
Variation de la provision pour égalisation	-14 295	-	-14 295
Résultat technique de l'assurance non-vie	**157 654**	**41 967**	**199 621**
Participation des salariés	-30 212	-	-30 212
Produits nets des placements hors part du compte technique non-vie	60 335	-	60 335
Résultat de l'exploitation courante	**187 777**	**41 967**	**229 744**

	31 déc. 2017		
(en milliers d'euros)	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes acquises	4 086 188	-194 197	3 891 991
Primes émises	*4 090 433*	*-194 197*	*3 896 236*
Variation des primes non acquises	*-4 245*	-	*-4 245*
Part du compte technique dans les produits nets des placements non-vie	203 487	-	203 487
Autres produits techniques	57 549	-	57 549
Charges des sinistres	-3 209 611	97 150	-3 112 461
Prestations et frais payés	*-2 942 807*	*97 150*	*-2 845 657*
Charges des provisions pour sinistres	*-266 804*	-	*-266 804*
Charges des autres provisions techniques	-13 815	-	-13 815
Participation aux résultats	-4 307	-	-4 307
Frais d'acquisition et d'administration	-554 285	-	-554 285
Frais d'acquisition	*-263 821*	-	*-263 821*
Frais d'administration	*-299 436*	-	*-299 436*
Commissions reçues des réassureurs	*8 972*	-	*8 972*
Autres charges techniques non-vie	-192 740	25 084	-167 656
Variation de la provision pour égalisation	-18 827	-	-18 827
Résultat technique de l'assurance non-vie	**353 639**	**-71 963**	**281 676**
Participation des salariés	-24 565	-	-24 565
Produits nets des placements hors part du compte technique non-vie	48 115	-	48 115
Résultat de l'exploitation courante	**377 189**	**-71 963**	**305 226**

Vie

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018 Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes	2 047 910	-8 379	2 039 531
Part du compte technique dans les produits nets des placements	555 032	-	555 032
Ajustement ACAV (plus-values)	449	-	449
Autres produits techniques vie	3 378	-	3 378
Charges des sinistres	-1 881 931	3 781	-1 878 150
Prestations et frais payés	*-1 868 759*	*3 781*	*-1 864 978*
Charges des provisions pour sinistres	*-13 172*	-	*-13 172*
Charges des provisions techniques d'assurance-vie et autres provisions techniques	-8 210	2 067	-6 143
Provisions d'assurance-vie	*79 983*	*2 067*	*82 050*
Provisions en UC	*-88 115*	-	*-88 115*
Provisions pour égalisation vie	-	-	-
Autres provisions techniques	*-78*	-	*-78*
Participation aux résultats	-493 455	1 248	-492 207
Frais d'acquisition et d'administration	-119 789	-	-119 789
Frais d'acquisition	*-67 668*	-	*-67 668*
Frais d'administration	*-53 388*	-	*-53 388*
Commissions reçues des réassureurs	*1 267*	-	*1 267*
Ajustements ACAV (moins-values)	-62 819	-	-62 819
Autres charges techniques	-27 711	-	-27 711
Résultat technique de l'assurance-vie	**12 854**	**-1 283**	**11 571**
Participation des salariés	-6 257	-	-6 257
Produits nets des placements hors part du compte technique	27 322	-	27 322
Élimination des opérations intersectorielles	-	-	-
Résultat de l'exploitation courante	**33 919**	**-1 283**	**32 636**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2017 Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes	2 074 519	-7 645	2 066 874
Part du compte technique dans les produits nets des placements	603 715	-	603 715
Ajustement ACAV (plus-values)	28 593	-	28 593
Autres produits techniques vie	3 270	-	3 270
Charges des sinistres	-2 052 676	2 776	-2 049 900
Prestations et frais payés	*-2 022 092*	*2 776*	*-2 019 316*
Charges des provisions pour sinistres	*-30 584*	-	*-30 584*
Charges des provisions techniques d'assurance-vie et autres provisions techniques	22 520	20	22 540
Provisions d'assurance-vie	*224 296*	*20*	*224 316*
Provisions en UC	*-201 721*	-	*-201 721*
Provisions pour égalisation vie	-	-	-
Autres provisions techniques	*-55*	-	*-55*
Participation aux résultats	-510 830	2 699	-508 131
Frais d'acquisition et d'administration	-125 685	-	-125 685
Frais d'acquisition	*-71 565*	-	*-71 565*
Frais d'administration	*-53 462*	-	*-53 462*
Commissions reçues des réassureurs	*-658*	-	*-658*
Ajustements ACAV (moins-values)	-398	-	-398
Autres charges techniques	-20 500	-	-20 500
Résultat technique de l'assurance-vie	**22 528**	**-2 150**	**20 378**
Participation des salariés	*-4 560*	-	*-4 560*
Produits nets des placements hors part du compte technique	*16 429*	-	*16 429*
Élimination des opérations intersectorielles	-	-	-
Résultat de l'exploitation courante	**34 397**	**-2 150**	**32 247**

Autres activités

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Chiffre d'affaires	72 103	78 655
Autres produits d'exploitation	543	578
Achats consommés	-21 862	-22 220
Charges de personnel (y compris la participation des salariés)	-39 072	-42 410
Autres charges d'exploitation	-8 657	-10 266
Résultat d'exploitation	**3 055**	**4 337**
Résultat financier	**6 178**	**5 217**
Résultat de l'exploitation courante	**9 233**	**9 554**

2.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS

Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'assemblée générale de Macif Sgam,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de Macif Sgam relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Nous précisons que votre société n'étant pas tenue précédemment d'établir des comptes combinés, les comptes combinés de l'exercice 2017 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1.3.1 - Informations générales de l'annexe des comptes combinés qui précise notamment le référentiel comptable et les modalités de préparation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes combinés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

- Votre Groupe détaille les modalités de valorisation et de dépréciation retenues pour les placements ainsi que les montants concernés dans les notes 2.1.3.5, Note 3, Note 4 et Note 5 de l'annexe aux comptes combinés.
  Nous avons vérifié que les valorisations et les dépréciations retenues étaient cohérentes avec l'intention de détention de ces titres par le Groupe et examiné, en tant que de besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparée dans ce cadre ;
- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes combinés de votre Groupe, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments ainsi que les montants concernés sont relatées dans les notes 2.1.3.5 et Note 16 de l'annexe aux comptes combinés.
  Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience du Groupe, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes des informations prudentielles présentées dans la note 1.5.4 - Solvabilité du Groupe du rapport de gestion, extraites du rapport prévu par l'article L.356-23 du Code des assurances.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES COMBINÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES COMBINÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Niort et à Paris La Défense, le 18 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

GROUPE Y AUDIT
CHRISTOPHE MALÉCOT

MAZARS
PIERRE DE LATUDE

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

3

COMPTES SOCIAUX MACIF SGAM

3.1 Comptes sociaux 110

3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 118

3.1 COMPTES SOCIAUX

3.1.1 BILAN

ACTIF

(en euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Capital souscrit non appelé		
Immobilisations incorporelles		
Frais d'établissement		
Frais de développement		
Concessions, brevets et droits similaires		
Fonds commercial		
Autres immobilisations incorporelles		
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Terrains		
Constructions		
Autres immobilisations corporelles		
Immobilisations en cours		
Avances et acomptes		
Immobilisations financières	372	15
Participations par mise en équivalence		
Autres participations		
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés	15	15
Prêts	357	
Autres immobilisations financières		
Actif immobilisé	**372**	**15**
Stocks et en-cours		
Créances	830 947	137 384
Créances clients et comptes rattachés	60 476	
Autres créances	770 471	137 384
Capital souscrit et appelé, non versé		
Divers	40 501 998	1 191 343
Valeurs mobilières de placement	38 223 896	1 111 867
dont actions propres		
Disponibilités	2 278 102	79 476
Comptes de régularisation	128 335	
Charges constatées d'avance	128 335	
Actif circulant	**41 461 280**	**1 328 727**
Frais d'émission d'emprunts à étaler		
Primes de remboursement des obligations		
Écarts de conversion actif		
Total actif	**41 461 652**	**1 328 742**

PASSIF

(en euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Capital social ou individuel	1 251 815	1 251 815
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	42 285	42 285
Report à nouveau	-26 782	-14 306
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**-172 468**	**-12 477**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Capitaux propres	**1 094 849**	**1 267 317**
Provisions pour risques	790 771	
Provisions pour charges	7 625 178	
Provisions pour risques et charges	**8 415 949**	
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 111 372	27 815
Dettes fiscales et sociales	15 278 492	
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 560 990	33 610
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
Dettes	**31 950 854**	**61 425**
Écarts de conversion passif		

Total passif	**41 461 652**	**1 328 742**

3.1.2 COMPTE DE RÉSULTAT

(en euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Chiffre d'affaires	**77 105 854**	
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	2 288	
Reprises sur dépréciations, provisions et amortissements, transferts de charges	5 289 853	
Autres produits	8 700	14 028
Produits d'exploitation	**82 406 695**	**14 028**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	25 090 293	66 706
Impôts, taxes et versements assimilés	5 514 313	
Salaires et traitements	26 897 389	
Charges sociales	19 664 302	
Dotations aux amortissements et provisions	**1 431 177**	
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Dotations aux provisions	1 431 177	
Autres charges	2 501 656	
Charges d'exploitation	**81 099 130**	**66 706**
Résultat d'exploitation	**1 307 565**	**-52 678**
Quote-part sur opérations faites en commun		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	10	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	**10**	
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	109 604	
Charges financières	**109 604**	
Résultat financier	**-109 594**	
Résultat courant avant impôts	**1 197 971**	**-52 678**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 984 805	40 201
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Produits exceptionnels	**6 984 805**	**40 201**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 985 257	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
Charges exceptionnelles	**6 985 257**	
Résultat exceptionnel	**-452**	**40 201**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	1 191 072	
Impôts sur les bénéfices	178 915	
Total des produits	**89 391 510**	**54 229**
Total des charges	**89 563 978**	**66 706**
Résultat net	**-172 468**	**-12 477**

3.1.3 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

3.1.3.1 Principes, règles et méthodes comptables

PRINCIPES COMPTABLES ET MODES D'ÉVALUATION RETENUS

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Les comptes sociaux de Macif Sgam pour l'exercice clos, sont présentés conformément aux dispositions du plan comptable général.

Il n'a pas été fait de dérogation aux principes généraux du plan comptable.

La date de clôture des comptes est le 31 décembre.

Les comptes sont présentés en euros.

Règles d'évaluation des principaux postes du bilan

Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Ce poste comprend notamment des licences, logiciels qui font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de cinq ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire selon la durée de vie prévue :

• Agencements, aménagements	10 ans	10,00 % ;
• Agencements, aménagements	20 ans	5,00 % ;
• Micro ordinateur	3 ans	33,33 % ;
• Matériel informatique	5 ans	20,00 % ;
• Matériel de bureau	10 ans	10,00 %.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières

Ces valeurs sont inscrites au bilan à leur prix d'achat (hors intérêt couru et frais d'acquisition).

Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit :

- Titres cotés : derniers cours du jour de l'inventaire ;
- Titres non cotés : prix d'utilité pour l'entreprise ;
- Sicav et parts de FCP : dernier prix de rachat.

Si la valeur de réalisation est inférieure au prix d'achat, une provision pour dépréciation d'actif est comptabilisée.

CHANGEMENT DE MÉTHODE

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

FAITS SIGNIFICATIFS

Nouvelle organisation du groupe Macif

Depuis le 1er janvier 2018, Macif Sgam constitue l'entité mère du groupe Macif dont les affiliées sont Macif SAM et l'UMG Macif Santé Prévoyance.

Les frais de Macif Sgam au titre de l'année 2018 sont répartis à ses affiliées qui réaffectent aux autres entités du Groupe (Mutavie, Macif-Mutualité, etc.) selon des clés de répartition.

Transfert de salariés de Macif SAM à Macif Sgam - Évolution des engagements sociaux

Le transfert de salariés (230 ETP environ) de Macif SAM à Macif Sgam au 1er janvier 2018 s'est traduit comptablement de la manière suivante :

- Les engagements sociaux, provisions sociales court terme (congés payés, congés anniversaire, compte épargne temps, etc.) ont été refacturés à Macif SAM (compte transfert de charges) pour 4,3 millions d'euros ;
- Les engagements sociaux long terme s'analysent comme « une réduction de régime » dont les impacts ont été constatés directement en compte de résultat :
  - d'une part en produits exceptionnels, l'indemnisation reçue par Macif SAM représentative de la valeur des engagements transférés au 1er janvier 2018, à savoir 7 millions d'euros,
  - d'autre part en charges exceptionnelles, la dotation pour provision pour charges (engagements IFC, art. 39 des salariés transférés tel qu'évalué au 1er janvier 2018) pour un montant global de 7 millions d'euros.

Combinaison des comptes du groupe Macif

En 2016, Macif Sgam avait opté pour une publication des comptes consolidés de Macif SAM en normes IFRS, en endossant les comptes consolidés établis par Macif SAM.

En 2018, Macif SAM a, d'une part remboursé les titres subordonnés (TSDI) émis en 2005, et d'autre part fait transférer les titres (TSR) subordonnés de la Bourse du Luxembourg (marché réglementé) vers l'Euro MTF (marché non réglementé).

Le groupe Macif (au niveau de Macif SAM) ne présentant plus de passif subordonné coté sur un marché imposant une publication comptable en normes IFRS, Macif Sgam a opté pour une publication des comptes combinés en normes françaises à compter de 2018.

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application du décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat est de 463 863,15 euros. Ces honoraires concernent à la fois les comptes sociaux et les comptes combinés.

INFORMATIONS

Capitaux propres

Le fonds d'établissement de la Société est porté à 1 251 815 euros et se compose comme suit :

- Macif : 961 575 euros ;
- UMG Macif Santé Prévoyance : 290 240 euros.

ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est survenu après la clôture 2018.

3.1.3.2 Détail des comptes

IMMOBILISATIONS

(en euros)	Solde à l'ouverture	Acquisition apports	Autres	Cessions	Réévaluation	Solde à la clôture
Frais d'établissement et de développement						
Autres postes d'immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	15					15
Prêts et autres immobilisations financières		707		350		357
Immobilisations financières	**15**	**707**		**350**		**372**
Total général	**15**	**707**		**350**		**372**

AMORTISSEMENTS

Néant.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en euros)

Situation à l'ouverture de l'exercice	**1 267 317**

Variations en cours d'exercice	**En moins**	**En plus**
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
Résultat de l'exercice	172 468	
Total	**172 468**	

Situation à la clôture de l'exercice	**1 094 849**

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en euros)	Solde à l'ouverture	Situation et mouvements			Solde à la clôture
		Augment. dotations de l'exercice	Diminutions		
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	
Provision indemnités fin de carrière		4 305 502			4 305 502
Provision indemnités Art. 39		3 319 676			3 319 676
Provision taxe Art.39		790 771			790 771
Total		**8 415 949**			**8 415 949**

EFFECTIF MOYEN

Engagements	Personnel salarié
Cadres (en ETP)	234
Non cadres (en ETP)	22
Total	**256**

CRÉANCES ET DETTES

(en euros)

État des créances	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an
Prêts	357	357	
Autres créances clients	45 477	45 477	
Personnel et comptes rattachés	181 202	181 202	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 106	11 106	
Groupe et associés	276 637	276 638	
Débiteurs divers	316 524	316 524	
Charges constatées d'avance	128 335	128 335	
Total général	**959 639**	**959 639**	
Dont produit à recevoir	*254 939*		
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	707		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	350		

(en euros)

État des dettes	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an, moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	7 111 372	7 111 372		
Personnel et comptes rattachés	8 083 747	8 083 747		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 252 330	5 252 330		
État : impôt sur les bénéfices	104 802	104 802		
État : autres impôts, taxes et assimilés	1 837 613	1 837 613		
Groupe et associés	9 475 012	9 475 012		
Autres dettes	85 978	85 978		
Total général	**31 950 854**	**31 950 854**		
Dont charges à payer	*12 108 768*			

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en euros)	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires export	Total au 31 déc. 2018	Total au 31 déc. 2017
Production vendue de services (refacturation aux affiliées)	77 105 854		77 105 854	
Total	**77 105 854**		**77 105 854**	

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

(en euros)

Nature des charges	Montant
IFC + Art.39 - dotation du stock au 1er janvier 2018	6 984 772
Pénalités et Amendes	386
Divers	99
Total	**6 985 257**

(en euros)

Nature des produits	Montant
IFC + Art.39 - indemnisation Macif SAM	6 984 772
Divers	33
Total	**6 984 805**

HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

	31 déc. 2018			
(en euros)	Mazars	Groupe Y Audit	Autres	Total
Honoraires afférents à la certification des comptes	162 600	197 496		360 096
Services autres que la certification des comptes (SACC)	81 600	35 340		116 940
Total général	**244 200**	**232 836**		**477 036**

RÉPARTITION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(en euros)

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	1 197 971		1 197 971
Résultat exceptionnel à court terme	-452		-452
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés	-1 191 072		-1 191 072
Impôts sur les sociétés		178 915	-178 915
Total	**6 447**	**178 915**	**-172 468**

TRANSFERTS DE CHARGES

(en euros)

Nature des transferts	31 déc. 2018	Imputation au compte
Opération de transfert de personnels	4 829 721	64
Avantages en nature	283 627	64
Autres	176 505	64
Total	**5 289 853**	

ENGAGEMENTS HORS BILAN EN MATIÈRE DE RETRAITES, PENSIONS ET INDEMNITÉS ASSIMILÉES

(en euros)

Engagements	Dirigeants	Autres
Pensions et indemnités assimilées		
Compléments de retraite pour personnel en activité		
Compléments de retraite pour personnel à la retraite		
Indemnités de départ à la retraite et autres pour personnel en activité	3 291 084	4 619 406
Total	**3 291 084**	**4 619 406**

3.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ET RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

3.2.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'assemblée générale de Macif Sgam,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Macif Sgam relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.1.3.1 - Principes, règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels qui précise notamment, les faits significatifs en lien avec la nouvelle organisation du groupe Macif.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Niort et à Paris La Défense, le 18 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

GROUPE Y AUDIT
CHRISTOPHE MALÉCOT

MAZARS
PIERRE DE LATUDE

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

3.2.2 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

À l'assemblée générale de Macif Sgam,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du Code des assurances, de statuer sur toutes les conventions autorisées au terme dudit article.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 322-57 du Code des assurances, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention de délégation de gestion financière avec Macif et le GIE MMF

Administrateurs concernés

Mmes Florence Defiolles, Emmanuelle Fantino, Lysiane Ferrière, Françoise Lareur, Catherine Le Gac et Katia Planquois ainsi que MM. Pierre Gros, Alain Lebrun, Pascal Michard, Alain Montarant, Philippe Perrault et René Valladon.

Nature, objet et modalités

Dans sa délibération du 31 mai 2018, le conseil d'administration a autorisé la signature de la convention de délégation de gestion financière à conclure entre la Macif, Macif Sgam et le GIE MMF.

Convention de délégation de gestion financière avec Macifilia et le GIE MMF

Administrateurs concernés

MM. Pierre Gros et Philippe Perrault.

Nature, objet et modalités

Dans sa délibération du 31 mai 2018, le conseil d'administration a autorisé la signature de la convention de délégation de gestion financière à conclure entre Macifilia, Macif Sgam et le GIE MMF.

Convention de délégation de gestion financière avec Thémis et le GIE MMF

Administrateur concerné

M. Philippe Perrault.

Nature, objet et modalités

Dans sa délibération du 31 mai 2018, le conseil d'administration a autorisé la signature de la convention de délégation de gestion financière à conclure entre Thémis, Macif Sgam et le GIE MMF.

Convention d'indemnisation entre la Macif et Macif Sgam

Administrateurs concernés

Mmes Florence Defiolles, Emmanuelle Fantino, Lysiane Ferrière, Françoise Lareur, Catherine Le Gac et Katia Planquois et MM. Pierre Gros, Alain Lebrun, Pascal Michard, Alain Montarant, Philippe Perrault et René Valladon.

Nature, objet et modalités

Dans sa délibération du 18 décembre 2018, le conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention d'indemnisation entre la Macif et Macif Sgam aux termes de laquelle la Macif s'engage à verser à Macif Sgam une indemnité d'un montant de 7 millions d'euros suite au transfert d'une partie des salariés de la Macif vers Macif Sgam.

Fait à Niort et à Paris La Défense, le 18 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

GROUPE Y AUDIT	MAZARS
CHRISTOPHE MALÉCOT	**PIERRE DE LATUDE**

4

ORDRE DU JOUR ET RÉSOLUTIONS

4.1	Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2019	124
4.2	Résolutions soumises à l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2019	125

4.1 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 MAI 2019

4.1.1 EN MATIÈRE ORDINAIRE

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration.
2. Présentation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 - rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux - approbation des comptes sociaux et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux.
3. Affectation du résultat.
4. Présentation des comptes combinés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 - rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés - approbation des comptes combinés et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés.
5. Quitus annuel au conseil d'administration.
6. Lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article R. 322.57 du Code des assurances - approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur toutes les conventions réglementées et approbation des conventions visées à l'article R. 322-57 du Code des assurances.
7. Rapport du président du conseil d'administration sur les indemnités et les frais remboursés aux administrateurs sur l'exercice 2018.
8. Fixation d'une limite au montant global des indemnités versées en 2019 aux administrateurs telle que prévue par les statuts.
9. Pouvoirs pour formalités.

4.2 RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 MAI 2019

4.2.1 EN MATIÈRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, la présentation des comptes sociaux et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve :

- Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Le rapport de gestion ;
- Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels ;

tels qu'ils lui sont présentés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'imputer en totalité la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018 d'un montant de 172 467,94 euros au compte de report à nouveau qui passe ainsi de -26 782,48 euros à -199 250,42 euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes combinés

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation des comptes combinés, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes combinés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés, tels qu'ils lui sont présentés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Quitus annuel au conseil d'administration

L'assemblée générale donne quitus au conseil d'administration pour sa gestion en ce qui concerne l'exercice clos le 31 décembre 2018.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article R. 322-57 du Code des assurances, approuve les rapports des commissaires aux comptes et successivement chacune des conventions nouvelles qui y sont mentionnées et visées par l'article R. 322-57 IV 1° et 2° du Code des assurances et, le cas échéant, par l'article R. 322-57 VI alinéa 3 du Code des assurances, étant précisé que les intéressés auxdites conventions ne peuvent prendre part au vote.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Indemnités et frais remboursés aux administrateurs en 2018

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du président du conseil d'administration en application de l'article R. 322-55-1 I du Code des assurances, prend acte du montant des rémunérations et des indemnités versées au président du conseil d'administration et aux administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 pour un montant global de 1 579 468 euros et des remboursements de frais de déplacement, hôtel et restauration et des avantages de toute nature versés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 pour un montant de 16 718 euros.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Fixation d'une limite au montant des indemnités versées aux administrateurs en 2019.

L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article R. 322-55-1 I du Code des assurances et à l'article 26 des statuts, décide que le montant des indemnités versées aux administrateurs, au titre de l'année 2019, sera limité à un montant maximum global de 0,06 % du montant annuel des cotisations d'assurances émises par les affiliées de Macif Sgam au titre de l'exercice 2018.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toute formalité de dépôt, de publicité.

Crédits photos : Milena Boniek / PhotoAlto / GraphicObsession ; Image Source / GraphicObsession ; Paul Bradbury / Caia images / GraphicObsession ;
P. Broze et A. Chederros / Onoky / GraphicObsession ; Sam Edwards / Ojo Images / GraphicObsession

MACIF SGAM
Société de groupe d'assurance mutuelle. Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond - 79000 Niort

MACIF
Essentiel pour moi